



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TRAVAUX PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1989-1990

(11^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du jeudi 12 avril 1990

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. LAURENT FABIUS

1. Questions à M. le ministre de l'agriculture et de la forêt (p. 309).

Réponses de M. Henri Nallet, ministre de l'agriculture et de la forêt, aux questions de : MM. André Clert, Yves Tavernier, Alain Brune, Jean-Pierre Bouquet, François Patriat, Pierre Estève, Pierre Raynal, Jean-Louis Goasduff, Patrick Ollier, Pierre Goldberg, Jean Proriot, Roger Lestas, Paul Chollet, Ambroise Guellec, Francis Geng.

M. le président.

Suspension et reprise de la séance (p. 316)

2. Déclaration du Gouvernement et débat d'orientation budgétaire (p. 316).

M. le président.

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.

M. Michel Charasse, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget.

PRÉSIDENTE DE M. PASCAL CLÉMENT

M. le ministre délégué.

Rappel au règlement (p. 326)

MM. Philippe Vasseur, le président.

Ouverture du débat (p. 327)

M. Dominique Strauss-Kahn, président de la commission des finances.

M. Alain Richard, rapporteur général de la commission des finances.

M. le président.

Rappel au règlement (p. 332)

MM. Philippe Auberger, le président.

Reprise du débat (p. 332)

MM. Edmond Alphandéry, le ministre d'Etat, Jean-Claude Gayssot, le ministre d'Etat, Raymond Douyère, Philippe Vasseur, le ministre d'Etat, Philippe Auberger, le ministre d'Etat, le ministre délégué.

M. le ministre d'Etat.

Renvoi de la suite du débat à la prochaine séance.

3. Renvoi pour avis (p. 348).

4. Ordre du jour (p. 348).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. LAURENT FABIUS

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

QUESTIONS A M. LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions à M. Henri Nallet, ministre de l'agriculture et de la forêt, que je salue avec plaisir.

Pour la méthode, nous allons procéder comme d'habitude : questions courtes, réponses courtes. Mais je n'ai pas besoin de le rappeler, puisque vous êtes tous déjà passés à la question... (*Sourires.*)

Nous commençons par le groupe socialiste.

La parole est à M. André Clert.

M. André Clert. Monsieur le ministre, les opérations de triage, à façon sont de pratique courante dans notre pays et tout particulièrement en Poitou-Charentes, région que je connais fort bien.

Les modalités de cette pratique ont été contestées et ont fini par être déclarées illégales il y a plus d'un an. Saisi de ce problème, vous avez cherché à le résoudre en réunissant tous les intéressés. A l'issue de cette concertation, un accord avait été trouvé. Il respectait la législation en vigueur, mais des aménagements permettaient aussi aux exploitants de traiter leurs propres semences sous réserve d'utiliser du matériel leur appartenant ou dans le cadre strict de l'entraide agricole.

Malheureusement, ces engagements n'ont pas toujours été respectés, et les poursuites auparavant engagées et que vous aviez stoppées ont dû être reprises. Aussi les agriculteurs s'inquiètent-ils de ne pouvoir continuer à assurer eux-mêmes le triage.

Bien sûr, ils reconnaissent la nécessité de préserver la qualité des semences et de favoriser la recherche. Mais ils considèrent que toute participation financière de leur part annulerait les bénéfices qu'ils retirent du triage à façon et, surtout, qu'ils ne pourraient pas supporter la charge supplémentaire que constituerait l'achat de trieurs.

Ils souhaiteraient donc pouvoir se regrouper sous forme de coopérative ou s'adresser à des entreprises spécialisées, ce qui réduirait cette charge. Que pensez-vous de cette proposition ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. M. Nallet, avec sa compétence habituelle, va vous répondre.

M. Henri Nallet, ministre de l'agriculture et de la forêt. Monsieur le député, nous continuerons de chercher à traiter ce problème difficile des relations entre les producteurs attachés au triage à façon et les obtenteurs de semences de la manière la plus consensuelle et avec le plus de concertation possible.

Le compromis auquel ils étaient parvenus a été confirmé le 4 juillet par un nouvel accord qui permettait, me semble-t-il, de trouver une solution à peu près satisfaisante pour tout le monde. Malheureusement, cet accord n'a pas toujours été respecté et vingt-deux procès-verbaux pour infraction à ses dispositions ont été dressés depuis le 4 juillet. Les amendes administratives ainsi encourues peuvent atteindre un montant relativement élevé.

Il importe aujourd'hui - et je suis sûr que vous serez mon interprète auprès des producteurs - de faire baisser la pression. La diffusion de documents confidentiels qui provenaient du groupement national interprofessionnel des semences, graines et plantes - le G.N.I.S. - a en effet suscité

un certain énervement, mais si nous arrivions à remettre tout le monde autour de la table, nous pourrions sûrement trouver une solution.

Pour les procès-verbaux dressés avant le 4 juillet, je m'efforce de trouver une solution afin que les producteurs n'aient pas à payer les amendes.

Pour le reste, c'est-à-dire la manière dont nous pourrions aborder cette question à l'avenir, je suis ouvert à la concertation et je ne manquerai pas de demander à nouveau aux obtenteurs et aux producteurs de dresser le bilan de l'année qui vient de s'écouler et d'essayer de conclure un nouvel accord pour l'année prochaine. C'est ainsi que, progressivement, nous parviendrons à résoudre ce difficile problème qui, je le sais, préoccupe nombre de producteurs de votre région. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Yves Tavernier.

M. Yves Tavernier. Monsieur le ministre, la sécheresse dont souffre la France a fait prendre conscience à tous nos concitoyens que l'eau était un bien rare, fragile et qu'il convenait de protéger.

L'agriculture est naturellement, le secteur le plus touché. Récemment, le Président François Mitterrand a déclaré que la solidarité nationale devait jouer en faveur des agriculteurs frappés par la sécheresse. Il a évoqué la mise en œuvre d'un plan d'envergure. Vous-même, monsieur le ministre, prévoyez - je vous cite - une « année difficile ». C'est pourquoi je vous interroge sur les actions concrètes, précises, que le Gouvernement entend mettre en œuvre pour aider ces agriculteurs.

En ce domaine, permettez-moi d'insister pour que les décisions que vous prendrez soient suivies d'effet, notamment sur le plan financier, dans les meilleurs délais possible. Rien n'est plus mauvais, pour le Gouvernement comme pour les agriculteurs, que ces mesures qui mettent un temps considérable à se concrétiser sur le terrain.

Par ailleurs, il est nécessaire, à l'évidence, de réglementer l'utilisation de l'eau. Il y a trop de gaspillage pour les usages agricoles, comme pour les autres. Envisagez-vous, à cet égard, de proposer au Parlement des dispositions nouvelles ?

Ma dernière remarque aura trait à un problème grave et qui nous préoccupe tous, celui de la pollution de l'eau. On a beaucoup parlé des nitrates, des pesticides, des fongicides, mais vous avez seulement indiqué que le problème était d'ordre économique, ce qui est une formule très générale. Nous aimerions que vous nous précisiez votre pensée.

M. le président. Merci, monsieur Tavernier.

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Monsieur le député, le Président de la République, qui s'est rendu la semaine dernière dans le Gers puis dans l'Aude, a rencontré les responsables professionnels de la coopérative agricole du Lauragais, à Castelnaudary, région qui est en quelque sorte, pour la deuxième année consécutive, l'épicentre de la sécheresse.

Il a pu ainsi se rendre compte des difficultés auxquelles allaient se heurter, au cours des mois qui viennent, l'ensemble des usagers de l'eau dans cette région, non seulement les agriculteurs pour l'irrigation, mais encore les citadins et les industriels.

A cette occasion, le Président de la République a fait savoir aux populations concernées que lui-même et le Gouvernement se préoccupaient de cette situation et étaient bien décidés à prendre les mesures nécessaires, y compris, vous l'avez rappelé, celle consistant à faire jouer la solidarité nationale.

Il s'agit d'abord de mesures de précaution et de vérification : où en sommes-nous des réserves et comment allons-nous, entre les différents usages, parvenir à certains arbi-

trages ? Déjà, nous avons pu constater sur le terrain que des décisions avaient été prises, y compris par les agriculteurs eux-mêmes, pour limiter au minimum la quantité d'eau destinée à l'irrigation. Cette première série de mesures a donc pour objet d'avertir les gens, de leur dire la vérité sur la situation actuelle et de proposer aux différents usagers un code de bonne conduite afin d'économiser l'eau.

Sur le plan européen, j'ai déjà demandé aux instances communautaires, à la suite du déplacement du Président de la République sur le terrain, d'examiner les conséquences de la sécheresse pour les cultures de cette région et, en particulier, d'envisager la possibilité de revoir les quantités maximales garanties qui ont été fixées pour le colza et le tournesol. Il y aura en effet un transfert de cultures et l'on passera de plantes qui demandent beaucoup d'eau, comme le maïs, à des plantes qui en exigent moins, comme le tournesol et le colza. Je souhaite donc que la Communauté fasse preuve de flexibilité en faveur de ces productions.

D'autres mesures seront également proposées par le Gouvernement. C'est ainsi que je fais travailler les services locaux du ministère de l'agriculture, qui connaissent bien les problèmes de l'eau, sur les moyens de réaliser, dans certaines régions bien déterminées, quelques forages qui permettraient d'accroître, aussi peu que ce soit, les quantités d'eau disponibles.

Par la suite, il nous faudra évaluer l'ensemble des dégâts afin de venir en aide aux agriculteurs, dont certains auront subi la sécheresse pour la troisième année consécutive et seront, peut-être, victimes d'une absence totale de recettes. Nous ne pourrions pas les laisser sans ressources, sans moyens d'existence, sans protection sociale. Il faudra bien, en effet, que joue la solidarité nationale, comme l'a dit le Président de la République.

Quant à la pollution, monsieur le député, si l'ensemble du Gouvernement se scie du problème - les débats que nous avons eus à ce sujet le montrent - je crois pouvoir dire à la représentation nationale que les agriculteurs s'en préoccupent eux aussi. Ce qui me paraît important dans cette affaire, c'est de ne désigner aucun bouc émissaire et de prendre conscience du fait que nous sommes tous concernés, comme l'a rappelé le Premier ministre : non seulement les agriculteurs, mais aussi les industriels et les usagers privés. Il faut prendre ce problème à bras le corps et, plutôt que d'envisager le retour à des formes de production archaïques, traditionnelles ou antérieures, nous devons déployer un surcroît d'intelligence et de compétence pour mieux utiliser les engrais et pour essayer de réduire la pollution.

Ainsi, dès cette année, nous allons commencer à financer des programmes permettant aux agriculteurs de diminuer considérablement le passage des nitrates dans le sol, notamment en développant ce que l'on appelle le « couvert végétal », qui permet, une fois la récolte faite, de maintenir sur le terrain des plantes qui continuent à absorber les nitrates. Je peux aujourd'hui vous indiquer - et il me semble normal de réserver la primeur de cette information à la représentation nationale - que, d'ici à quelques semaines, je conclurai avec les grandes organisations agricoles un accord portant sur de véritables programmes de lutte contre la pollution par les nitrates, aussi bien dans la production végétale que dans la production animale.

M. Pierre Estève. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Comment mieux manifester à l'ensemble de la population que les agriculteurs et leur ministère de tutelle sont fermement décidés à s'emparer de ce problème ? Je souhaite en effet que les agriculteurs soient de bons soldats de l'environnement et de l'écologie, non seulement parce que c'est leur intérêt, mais parce qu'étant sur le terrain, ils sont les mieux placés pour accomplir le travail le plus efficace.

M. Yves Tavernier. Ils le font déjà !

M. le président. Je vous remercie, monsieur le ministre. Mais, si vous le voulez bien, nous allons accélérer le rythme. La parole est à M. Alain Brune.

M. Alain Brune. Monsieur le ministre, le développement agricole, comme celui de l'industrie et des services, se fonde sur deux priorités : la formation initiale et continue, l'investissement productif pour la modernisation des exploitations.

S'agissant des investissements productifs, outre le nouveau système de répartition des prêts bonifiés entre les banques, un crédit supplémentaire de 110 millions de francs a été inscrit au budget primitif de 1990. Cependant, cette progression s'avère fort insuffisante. Actuellement, pour ne prendre que l'exemple du département du Jura, la demande de prêts en souffrance s'élève à 3,5 millions de francs pour une enveloppe disponible de 700 000 francs. Trente-quatre demandes sont instruites mais non finançables et une quarantaine de dossiers sont en cours d'instruction. Les files d'attente risquent, si l'on n'y prend garde, d'atteindre assez rapidement plus d'un an.

Je sais, monsieur le ministre, que vous n'êtes pas le seul membre du Gouvernement concerné par le financement des prêts bonifiés, mais je voudrais connaître votre opinion sur ce point.

M. le président. Merci, monsieur Brune.

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Monsieur le député, l'enveloppe des prêts bonifiés de 1990, qui était en augmentation de 13 p. 100, a été consommée -, au cours du premier semestre, à hauteur de 45 p. 100, ce qui a permis de réduire les files d'attente. Mais vous avez raison de souligner que les besoins restent importants.

Que pouvons-nous faire ? La première mesure qu'il soit en mon pouvoir de prendre consistera à répartir, à la fin du premier semestre, et selon les besoins enregistrés dans les divers départements, la petite « poire pour la soif » que j'avais mise de côté et qui représente un milliard de francs. Peut-être cela ne suffira-t-il pas, mais je procéderai à cette répartition en concertation avec les organisations professionnelles agricoles. Nous verrons ensemble ce que nous pouvons mettre à la disposition des départements où la demande de prêts bonifiés est la plus forte. Ensuite, bien évidemment, j'aurai à interroger mon collègue des finances pour savoir s'il peut envisager une rallonge budgétaire.

Cette situation était prévisible pour deux raisons. D'une part, nous avons de longues files d'attente à résorber. D'autre part, je veux le souligner devant la représentation nationale, cette demande de prêts bonifiés émanant des agriculteurs montre que l'agriculture ne se porte pas aussi mal qu'on le dit et qu'elle cherche à investir pour rester compétitive. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Murmures sur les bancs du groupe de l'Union du centre.)*

M. le président. Merci, monsieur le ministre.

La parole est à M. Jean-Pierre Bouquet.

M. Jean-Pierre Bouquet. Monsieur le ministre, l'enseignement supérieur agricole a contribué à la réussite du modèle agricole français auquel notre pays doit d'être le premier producteur d'Europe et l'un des premiers du monde.

Pour maintenir cette position, il nous faut adapter notre système de formation à une société qui change. Au premier rang de ces changements, je citerai le développement des préoccupations écologiques et les modifications de comportement des consommateurs, ainsi que l'ouverture des pays de l'Est, nations agricoles qui, bien entendu, vont désormais produire plus.

Le moment est donc venu de donner à la France un outil de formation et de recherche adapté à ce contexte et qui puisse rayonner en Europe, afin de tirer notre agriculture et notre industrie agro-alimentaire vers le haut. C'est tout le sens de votre communication au conseil des ministres du 31 janvier dernier, avec l'annonce de la création d'un grand institut des sciences et techniques du vivant.

J'approuve entièrement ce projet, mais il laisse bien des questions en suspens, en particulier celle de l'implantation. Une association a été créée mardi dernier et l'on a pu lire, ici et là, que l'implantation se ferait dans le sud de la région parisienne.

Association ou non, il est évident que l'implantation de cette école sera le fruit d'une décision politique et je voudrais savoir si cette question reste ouverte ; sinon il faut nous indiquer pourquoi il n'en est pas ainsi.

M. le président. Monsieur le ministre, il serait souhaitable que vous vous exprimiez sinon en style télégraphique du moins brièvement, ainsi que les deux prochains intervenants.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Je vais essayer, monsieur le président !

Premièrement, le projet de l'institut des sciences et techniques du vivant se présente très bien. L'association qui est créée va d'abord réfléchir au contenu pédagogique - c'est l'essentiel - et ensuite, je dis bien ensuite, sur la localisation.

Je vous confirme donc qu'aucune décision concernant la localisation n'a encore été prise. Il convient d'ailleurs de rester très prudent en la matière, compte tenu du jeu d'enchères actuellement engagé. De nombreuses régions et grandes villes désirent accueillir cet institut des sciences et techniques du vivant. Elles formulent des propositions financières fort intéressantes et j'attends encore quelque temps pour savoir jusqu'où elles iront ! Dans six mois, le Premier ministre devra trancher sur la localisation qui lui sera proposée par la commission chargée de concevoir le projet, de réfléchir à son contenu et d'examiner toutes les propositions qui lui seront présentées en matière de localisation.

M. Alain Bonnet. Très bien !

M. le président. N'oubliez pas que la Normandie est indiscutablement très bien placée pour recevoir cet institut ! *(Sourires et applaudissements.)*

Je note des applaudissements sur tous les bancs. *(Nouveaux sourires.)*

M. Yves Tavernier. La Normandie n'est pas dans le sud de l'Île-de-France !

M. le président. La parole est à M. François Patriat.

M. François Patriat. Monsieur le président, après la Normandie, la Bourgogne ! J'espère que nous allons faire aussi bien. *(Sourires.)*

Monsieur le ministre, le schéma productiviste proposé aux agriculteurs pendant près de deux décennies a conduit bon nombre de paysans à la désespérance parce qu'on leur a fait croire pendant des années qu'en produisant plus ils pourraient toujours gagner plus et couvrir ainsi leurs charges. Aujourd'hui, les réalités du marché nous imposent de reconnaître qu'il n'existe pas de formule uniforme pour toutes les productions agricoles ; au contraire, trois schémas sont possibles.

Le premier d'entre eux est celui de l'intensification. Pour des raisons économiques, nous devons intensifier, quand cela est possible, en respectant les règles de la pollution que mon collègue Yves Tavernier vient d'évoquer.

Le deuxième est celui de la jachère. Laissons-le aux cas exceptionnels.

Je veux vous interroger sur l'extensification qui constitue actuellement le gage d'un bon aménagement du territoire, du maintien d'une activité rurale et d'une production à moindre coût que la Communauté économique européenne a décidé d'encourager.

Monsieur le ministre, cette question est vaste. Quelles mesures le Gouvernement entend-il prendre pour encourager l'extensification tant dans le domaine de l'élevage qu'en matière de production des céréales ou pour les activités agricoles annexes ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Monsieur le député, je ne vais pas vous faire un discours sur l'extensification ; je préfère être précis en vous présentant les mesures décidées par le Gouvernement dans l'élevage bovin d'abord, ovin ensuite.

En 1990, nous allons commencer l'expérimentation de l'extensification dans l'élevage bovin. Ainsi tout éleveur qui acceptera de diminuer son cheptel de 20 p. 100, tout en restant sur la même surface, bénéficiera d'une prime de 1 500 francs par unité de gros bétail supprimée, ce qui sera intéressant. Dans les zones défavorisées, par contre, lorsque le chargement sera inférieur à 1,4 unité de gros bétail à l'hectare - excusez-moi pour ces détails techniques - et que l'agriculteur conservera le même nombre d'U.G.B., mais en agrandissant son exploitation, il percevra une prime de 480 francs par unité de gros bétail. Là encore cela sera intéressant.

Nous allons essayer de mener une action similaire pour l'élevage ovin, dès 1990, afin de répondre aux difficultés spécifiques que connaît ce secteur. J'aurai certainement l'occasion de revenir sur ce sujet.

Il reste un sujet de préoccupation pour les agriculteurs, mais il relève moins de mes compétences que de celles du ministre des finances et de la représentation nationale ; je veux parler de l'impôt sur le foncier non bâti.

M. le président. La parole est à M. Pierre Estève auquel je demande d'être très bref.

M. Pierre Estève. Monsieur le ministre, la presse s'est fait l'écho des mesures de rétorsion prises par l'administration américaine à l'égard des vins provenant de la C.E.E. sous prétexte qu'elle a relevé des traces infimes de fongicides. Ne craignez-vous pas qu'il s'agisse, une fois de plus, de dispositions discriminatoires à l'égard des produits français, en l'occurrence de mesures protectionnistes pour les vins californiens ?

M. Alain Bonnet. C'est cela !

M. Pierre Estève. Par ailleurs, dans le rapport qui a été remis au ministre de la santé, M. Claude Evin, sur l'alcoolisme, le vin fait figure d'accusé. Le problème de l'alcoolisme y est abordé globalement, sans nuance et la responsabilité particulière du vin est mise en avant avec un simplisme et une mauvaise foi évidents.

M. Alain Bonnet. C'est vrai !

M. Pierre Estève. Chacun sait que la consommation annuelle de vin par habitant a été réduite en trente ans de 140 litres à 70 litres. Pour autant il n'y a pas eu de diminution parallèle de l'alcoolisme.

M. le président. Il faut conclure, mon cher collègue. Vous avez déjà dépassé votre temps.

M. Pierre Estève. Je conclus, monsieur le président.

Il est de plus totalement inacceptable que, dans ce rapport, le vin soit traité de drogue. N'oublions pas qu'il représente en valeur 50 p. 100 des exportations françaises agro-alimentaires !

Ma dernière inquiétude reflète celle des producteurs de vin doux naturel des Pyrénées-Orientales quant à l'harmonisation des accises, car cette dernière risque de conduire à un alignement de la fiscalité des vins doux naturels de production traditionnelle qui bénéficient d'un statut particulier afin de protéger des terres à faible rendement, sur les apéritifs à base de vin qui sont des produits étrangers industriels. Un tel alignement risquerait de faire disparaître 15 000 familles d'exploitants viticoles et d'affecter 120 communes dans lesquelles aucune culture de remplacement n'est possible.

M. le président. M. Alain Bonnet ne pourra pas poser sa question.

M. Alain Bonnet. Elle tient en une phrase !

M. le président. Je suis désolé, mais le temps imparti au groupe socialiste est déjà dépassé. Je dois être équitable.

La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Je vais essayer d'être bref.

Le fongicide en question qui porte le doux nom de promicidone ne figurait pas sur la nomenclature administrative des Etats-Unis. Nous sommes donc en discussion, par l'intermédiaire de la Communauté économique européenne, pour que ce fongicide soit homologué le plus rapidement possible. Nous suivons de près ce problème très difficile et très délicat.

En matière de publicité sur le vin, nous devons être cohérents si nous voulons lutter contre l'alcoolisme et le fléau qu'il représente et prendre des mesures courageuses. Cependant, il convient de permettre aux viticulteurs qui consentent des efforts dans les appellations d'origine récentes de se faire connaître et de diffuser une publicité informative. Mon collègue, Claude Evin, a déjà reçu les représentants professionnels et nous essaierons de trouver une solution qui aille dans ce sens.

M. Bernard Pons. Vous n'êtes pas sorti de l'auberge !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. En ce qui concerne enfin les accises, monsieur le député, je peux vous assurer que je continuerai à défendre la position traditionnelle pour les vins doux naturels. Cela implique toutefois une

contrepartie : les règles de production tout à fait spécifiques qui justifient ce traitement particulier des vins doux naturels devront continuer à être respectées scrupuleusement par les producteurs. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

La parole est à M. Pierre Raynal.

M. Pierre Raynal. Monsieur le ministre, avec l'acquittement des pénalités et les années de sécheresse successives qui ont touché gravement le revenu des agriculteurs, ceux-ci se trouvent plongés dans le désarroi, ce qui les conduit parfois, comme dans mon département, à des actes de colère. Celle-ci s'exprime notamment contre la lenteur du processus d'indemnisation mis en place à la suite de la sécheresse ; ainsi 5 500 dossiers ne seront pas traités avant le mois de juillet dans mon département. Cela atténue considérablement l'efficacité du dispositif d'aide.

Ils sont également en plein désarroi en raison des incertitudes qui planent quant à l'application par le Gouvernement des propositions de la Commission de Bruxelles tendant à la modification du régime des quotas pour les petits producteurs, en particulier dans les zones de montagne, puisqu'il est question de les ramener à 100 000 litres en zone de montagne et à 60 000 litres en zone défavorisée.

L'incertitude règne également quant à l'extension de la prime à la vache allaitante, aux troupeaux mixtes et quant à la revalorisation de l'I.S.M.

Telles sont quelques-unes des interrogations, parmi bien d'autres, qui préoccupent actuellement les agriculteurs de nos régions, de la mienne en particulier. J'espère que les réponses que vous allez me donner seront de nature à leur rendre quelque espoir, car ils sont de plus en plus gravement préoccupés par leur avenir.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Monsieur le député, je vais essayer de répondre rapidement à vos nombreuses questions.

Pour ce qui est d'abord de la sécheresse et de la liquidation des demandes, il est vrai que, dans votre département, de nombreux dossiers n'ont pas été liquidés, c'est-à-dire que les intéressés n'ont pas encore perçu les indemnités auxquelles ils ont droit.

La procédure est en effet longue, mais elle a été instaurée par une loi. C'est d'ailleurs parce que je suis conscient de sa longueur que j'ai demandé à Claude Villain de présenter au Gouvernement un rapport sur une profonde réforme du système d'indemnisation des calamités agricoles, tant dans son financement que dans ses procédures.

M. Bernard Pons. Il y a vingt ans qu'on en parle !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Je crois néanmoins que les aides allouées aux agriculteurs ont dû avoir une certaine efficacité, puisque le bilan montre qu'il ne reste plus grand-chose : les prêts ont été consommés, ainsi que les avances et l'essentiel des crédits pour les reports d'annuités ; de même il ne reste plus rien du fourrage offert aux agriculteurs.

M. Gérard Gouzes. Il n'y en avait pas assez !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Peut-être et nous pourrions prévoir un complément si cela est nécessaire.

Tout cela est bien allé quelque part.

En tout cas je peux vous assurer que, sur l'ensemble de la France, nous sommes très avancés dans le processus de règlement des aides décidées.

S'agissant des quotas laitiers je confirme une information que je vous ai déjà donnée mercredi dernier : une solution est possible pour les pénalisations infligées à cause de l'accroissement de production de matières grasses, lesquelles ont créé des difficultés aux producteurs et jeté le trouble dans leur esprit, car ils avaient été avertis tardivement par les entreprises. Je vais en effet négocier avec la Commission la possibilité de ne pas infliger cette année les pénalités aux producteurs qui ont été avertis trop tard.

Il est cependant bien évident que nous devons tenir scrupuleusement nos engagements communautaires et que les montants correspondants devront être acquittés. Pour cela je demanderai à la Commission de m'autoriser à utiliser la totalité des quotas morts disponibles pour compenser l'accroissement de la production laitière due à la croissance de la matière grasse. J'espère, en plaçant ainsi le dossier des producteurs français auprès de la Commission, obtenir sinon satisfaction totale, du moins un maximum de bienveillance afin que nous puissions sortir de cette difficulté.

En ce qui concerne la situation dans les zones de montagne, je vous rappelle monsieur le député, que, depuis 1984, la production laitière dans ces régions a progressé plus vite que dans les autres. Il faut en tenir compte, car cela crée des difficultés entre producteurs laitiers. On ne peut pas vouloir augmenter les quotas laitiers en montagne en diminuant ceux de la plaine. Cela n'est pas possible.

M. Bernard Pons. On est parti de trop bas !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Il convient d'être raisonnable et je formulerai une proposition qui a l'aval de l'ensemble des organisations professionnelles. Il s'agirait d'organiser des programmes de restructuration soit dans les départements, soit dans les régions - selon vos désirs locaux - afin que les rachats de quotas opérés restent dans les régions concernées. J'espère que nous pourrions ainsi assurer le renouvellement des générations et donner satisfaction aux producteurs de lait.

Quant à la prime à la vache allaitante nous sommes en pleine négociation communautaire. La Commission, à la suite d'une demande de la France, a accepté d'étendre cette prime à d'autres troupeaux à la condition qu'ils produisent moins de 60 000 litres de lait par an. Nous avons réussi à obtenir une petite modification de cette première proposition et il est pour l'instant question - car la décision n'a pas été prise par le Conseil - d'accorder cette prime pour les troupeaux de moins de dix vaches.

Cela n'est peut-être pas suffisant et nous espérons pouvoir aller au-delà, mais mon grand souci est de limiter cette prime aux vaches allaitantes afin qu'elle ne soit pas diluée sur l'ensemble du troupeau laitier, alors que telle était plutôt la proposition de la Commission et la tendance du Conseil. Je souhaite, au contraire réserver, cette prime aux vaches allaitantes, c'est-à-dire aux producteurs qui se trouvent dans des zones difficiles comme les vôtres et qui ont bien besoin de cette aide.

M. Alain Bonnet. Très bien !

M. Bernard Pons. La commission n'y connaît rien.

M. le président. La parole est à M. Jean-Louis Goasduff.

M. Jean-Louis Goasduff. Monsieur le ministre, la question que je vais vous poser a déjà été abordée par M. Brune, mais on entend tellement mal dans cet hémicycle, qu'il vaut mieux avoir deux fois la réponse. (*Sourires.*)

De plus en plus, les appréhensions des agriculteurs face à la réforme du financement de l'agriculture s'avèrent justifiées. Déjà, au début du mois de février, la Caisse nationale de Crédit agricole avait prévu que, en raison de l'insuffisance de l'enveloppe globale de 14 300 millions de francs, on s'acheminait vers plus de 5 milliards de francs de file d'attente pour la fin de l'année. Les modifications nationales de la réglementation tendant à restreindre l'accès aux prêts spéciaux de modernisation apparaissent d'ailleurs comme une façon de contourner le problème.

Quant au refus gouvernemental d'accepter l'instauration d'un fonds de garantie et, surtout, de participer à son financement, il constitue une nouvelle illustration d'un désengagement de l'Etat envers l'agriculture (« Non ! Non ! » sur les bancs du groupe socialiste) et un témoignage de l'absence de considération qu'il accorde à une activité pourtant essentielle pour le rééquilibrage de notre balance commerciale et le maintien d'un aménagement équilibré du territoire. Ce sont des sujets que vous connaissez fort bien, monsieur le ministre.

M. Alain Bonnet. Verbiage !

M. Bernard Pons. 12 p. 100 en moins !

M. Jean-Louis Goasduff. Dans nos régions les élus sont confrontés aux protestations des agriculteurs, justifiées face aux insuffisances des enveloppes prévues pour les prêts aux

jeunes agriculteurs, pour les prêts spéciaux d'élevage, pour les prêts aux productions végétales spécialisées et face à l'absence de crédits pour le financement du foncier. Certains départements comme le Finistère sont particulièrement pénalisés dans la répartition des enveloppes compte tenu de la réserve d'antériorité du Crédit agricole. (« La question ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

Je n'a. pas encore pris tout le temps qui m'était imparti. Patientez un peu !

Quelles assurances et quelles réponses pouvez-vous donner à nos agriculteurs sur cette grave question, essentielle pour la modernisation et le renouvellement des exploitations agricoles dans les zones à production intensive - je pense notamment aux productions sous serre - sachant que nos partenaires et concurrents investissent énormément dans ce domaine ? (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre pour une réponse courte afin de ne pas pénaliser M. Ollier.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Ma réponse sera très brève.

Où, monsieur le député, il y a des files d'attente. Nous savions que nous aurions des problèmes à la fin du premier semestre de 1990 et, en concertation avec les organisations professionnelles, je dresserai le bilan des difficultés dans les différents départements et je répartirai la réserve nationale d'un milliard de francs qui reste à la disposition du système de financement, afin d'apporter un certain soulagement là où cela est possible. Il est cependant vraisemblable - je suis très honnête avec vous - que cela ne sera pas suffisant. Nous devons donc engager une nouvelle négociation avec le ministère des finances.

Je tiens cependant à formuler une remarque sur ce problème des besoins de financement de l'agriculture qu'il est possible d'interpréter de deux façons. Il peut certes s'agir d'un bon signe : les agriculteurs cherchent à se moderniser. Cependant prenons garde à certains chiffres, qui nous sont donnés localement, relatifs aux files d'attente, parce qu'il y aurait parfois une certaine incohérence à faire des discours émouvants à la fois sur l'endettement des agriculteurs et sur les insuffisances de financement. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Gérard Gouzes. Eh oui !

M. Bernard Pons. Tout est fait de contradictions, monsieur le ministre !

M. le président. La parole est à M. Patrick Ollier.

M. Patrick Ollier. Monsieur le ministre, je vais à nouveau vous parler des problèmes des zones de montagne et des zones fragiles, notamment sur deux sujets extrêmement sensibles pour les agriculteurs de ces régions : la pluri-activité et la question des équipements nécessaires. D'autres intervenants ont invoqué l'hydraulique agricole, laquelle fait partie des soucis de ces agriculteurs.

Dans le projet de loi de finances pour 1990, divers chapitres concernant les aides et les équipements destinés aux zones les plus fragiles étaient - je m'en étais ému à l'époque - en forte régression et mettaient en cause l'avenir de ces zones défavorisées. Je pense, par exemple, aux chapitres 61-40 et 44-80, article 30. On ne peut pas limiter les crédits destinés aux équipements dans ces zones agricoles et affirmer dans le même temps qu'on leur apporte l'aide dont elles ont besoin.

Vous aviez annoncé, monsieur le ministre, après les progrès substantiels accomplis lors de la discussion du projet de loi sur les exploitations agricoles, un projet de loi plus spécialement consacré à la pluri-activité afin d'achever le travail engagé. Dans quels délais pensez-vous présenter ce projet de loi au Parlement ?

J'en viens aux équipements. Dans quelques minutes, un débat va s'ouvrir sur les orientations budgétaires pour 1991. Pourriez-vous nous indiquer comment vous allez renforcer l'aide aux zones rurales fragiles, notamment aux départements de montagne comme celui des Hautes-Alpes, afin de tenir les engagements très précis pris par M. le Premier ministre dans son discours de Briançon en février 1989, et plus récemment - vous y étiez - devant le Conseil national de la montagne, engagements que vous avez vous-même confirmés ?

L'Etat doit être capable de coordonner l'action de ses ministères afin qu'une véritable politique d'aménagement du territoire - car c'est de cela qu'il s'agit, et vous y êtes partie prenante - permette d'éviter de pénaliser nos zones fragiles.

Nous attendons vos décisions. Elles engageront l'avenir de ces quarante-trois départements de montagne et de la population agricole qui y vit et qui tient à y rester. (Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

Le temps imparti au R.P.R. est écoulé. Il faut donc répondre très rapidement.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Monsieur le député, j'ai en général une mémoire assez précise. Or je n'ai pas le souvenir d'avoir promis une loi sur la pluri-activité, d'autant plus que je suis convaincu que moins on l'organisera, plus les pluriactifs seront tranquilles. De grâce, pas de carcan ! Nous avons fait des ouvertures pour ce qui concerne la pluri-activité. Mettons en œuvre les mesures prises. Nous verrons ensuite s'il faut prévoir autre chose.

Pour le reste, je pense, bien évidemment, qu'il faut continuer l'effort d'aides aux zones de montagne. Mais je crois surtout qu'il faut utiliser les nouveaux moyens mis à notre disposition par la Communauté, en particulier les règlements socio-structurels que je lui ai fait adopter.

Nous discutons actuellement avec la Commission des programmes de développement des zones rurales fragiles. Nous avons là une possibilité remarquable d'accroître l'aide publique à destination de ces régions. Voilà la direction qu'il faut prendre et que j'ai bien l'intention de suivre au cours de l'année prochaine. Mais nous aurons sûrement l'occasion de nous en entretenir lors du débat sur le budget du ministère de l'agriculture. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. Nous passons aux questions du groupe communiste.

La parole est à M. Pierre Goldberg.

M. Pierre Goldberg. Monsieur le ministre, le revenu agricole est en baisse depuis 1973 - on peut penser que depuis cette date il a diminué de 30 p. 100 - et, contrairement à ce que vous avez affirmé, nous estimons qu'il était en baisse l'an dernier. De ce fait, les agriculteurs en difficulté sont en nombre plus grand. Les jeunes, notamment, écrasés par l'endettement, sont dans les pires difficultés.

Le Gouvernement, à notre sens, porte une responsabilité dans cette situation. En effet, il joue un rôle déterminant dans l'élaboration de la politique communautaire.

D'abord, il instille un nouveau règlement communautaire ovin qui provoque un profond malaise et est la cause de la baisse de 30 p. 100 des cours du mouton.

Ensuite, vous avez signé l'an dernier l'accord sur la baisse des prix agricoles et la poursuite des limitations de production qui pénalisent, on le voit chaque jour, les agriculteurs et aussi les viticulteurs français.

Enfin, aucune mesure efficace n'est prise - c'est assez scandaleux - pour empêcher l'entrée en France de viande bovine élevée avec des hormones qui perturbe le marché français et est dangereuse pour les consommateurs.

Rappelons que l'agriculture, dans toute sa diversité, est un atout national qui doit être sauvegardé et développé. Le relèvement des prix agricoles est la condition première pour y parvenir. Quelles mesures comptez-vous prendre pour l'assurer et pour assainir le marché français ? Ne pensez-vous pas qu'il est grand temps d'interdire les importations non complémentaires ?

Dans le même temps, l'abaissement des coûts et charges est indispensable. Que comptez-vous faire pour que la T.V.A. ne soit plus une taxe de 90 francs par hectare pour les agriculteurs français, quand elle est une subvention de 600 francs par hectare pour les agriculteurs allemands ? (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. C'est un long débat que nous avons, monsieur Goldberg, et je crois que nous aurons décidément beaucoup de mal à nous mettre d'accord ! Je vais toutefois m'efforcer de vous répondre.

Je relèverai d'abord une petite inexactitude dans votre déclaration. Le nouveau règlement ovin que nous avons fait adopter sera appliqué à partir de 1992. Comment peut-il être aujourd'hui la cause de difficultés ?

M. Pierre Goldberg. Mais si !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Je l'ignorais. Je vous remercie de cette information ! *(Sourires.)*

M. Pierre Goldberg. Vous ne connaissez pas de producteurs ovins en difficulté ?

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Pour le reste, monsieur Goldberg, vous avez raison une fois de plus : diminuer les charges, augmenter les prix - je suppose aussi qu'on baisse les impôts - quoi de mieux, en effet ! Mais comment le fait-on ?

Nous sommes désormais engagés dans une concurrence dans laquelle l'agriculture française et nos agriculteurs doivent être présents. Pour cela, ils ont besoin du soutien des pouvoirs publics et je peux vous assurer qu'ils continueront à l'avoir, comme ils l'ont eu jusqu'à présent. Mais, à tout vouloir demander en même temps, on ne rend service ni à l'agriculture ni aux agriculteurs, surtout en leur laissant croire qu'il pourrait y avoir une solution miraculeuse à leurs difficultés.

La ligne que suit le Gouvernement est peut-être moins spectaculaire que votre déclaration, peut-être plus difficile à expliquer, mais elle me paraît plus près de la réalité. Je continuerai à la défendre et, partant, à être régulièrement interrogé par vous sur les points que vous avez soulevés. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Pierre Goldberg.

M. Pierre Goldberg. Monsieur le ministre, nous ne sommes ni pour des solutions miraculeuses ni pour une mauvaise politique, comme c'est le cas actuellement.

Ma deuxième question est la suivante. Contrairement aux engagements que vous aviez pris ici au mois de novembre dernier, les poursuites contre les trieurs à façon n'ont pas été arrêtées. Aujourd'hui, vingt-deux trieurs de Poitou-Charentes et du Pas-de-Calais sont toujours poursuivis. Que comptez-vous faire pour que, conformément à vos engagements, cessent ces inadmissibles poursuites ?

M. le président. La parole est à M. le ministre, pour une courte réponse.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. J'ai déjà, monsieur Goldberg, répondu sur ce point. Il faut essayer de ramener la paix dans le secteur du triage.

M. Bernard Pons. Il faut amnistier !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Mais il serait beaucoup plus facile de plaider pour le retrait des poursuites si n'avaient pas été diffusés des documents qui n'auraient jamais dû être mis sur la place publique parce qu'ils concernaient des situations personnelles.

Cela étant, je confirme ce que j'ai dit précédemment, c'est-à-dire, que pour les poursuites qui ont été déclenchées avant l'accord du 4 juillet, je continue à chercher une solution pour qu'elles soient purement et simplement rapportées.

M. Bernard Pons. Faites voter une loi d'amnistie !

M. le président. Nous passons aux questions du groupe Union pour la démocratie française.

La parole est à M. Jean Proriol.

M. Jean Proriol. Monsieur le ministre, les producteurs de lait des zones de montagne et des zones défavorisées sont désemparés et désorientés. Ils ont toujours un retard, ou un différentiel de production important par rapport aux producteurs des autres zones. La loi « montagne » de 1985 devait les protéger. Plus personne n'en parle.

J'en arrive à ma question.

La Communauté économique européenne dispose d'une réserve communautaire de quotas laitiers : 100 000 tonnes pourraient aller à la montagne. C'est la mesure Slom. Il faut cependant qu'un ministre des douze pays en fasse la demande. Etes-vous prêt à saisir cette opportunité qui ne coûte rien à la France et sur laquelle tous les professionnels sont d'accord ?

Mais il y a plus : la Commission, par la plume et la voix de M. Ray Mac Sharry, commissaire à l'agriculture, a proposé - j'ai le rapport entre les mains - de modifier la réglementation sur les quotas pour prévoir l'attribution de quantités supplémentaires aux agriculteurs, afin de les amener dans leur ensemble à un niveau de production de 60 000 kilos dans les zones défavorisées et de 100 000 kilos dans les zones de montagne. La Commission propose même un financement communautaire pour un abandon de production de l'ordre de 500 000 tonnes.

Allez-vous, là aussi, saisir cette opportunité exceptionnelle qui révèle une orientation nouvelle de la Commission de Bruxelles, orientation qui intègre désormais des préoccupations d'aménagement du territoire et d'environnement ? Cela ne coûtera rien, là non plus, au Gouvernement français.

M. le président. Concluez, monsieur Proriol, sinon tous les orateurs de votre groupe ne pourront pas poser leurs questions.

M. Jean Proriol. Ce serait une erreur, monsieur le ministre, voire une faute à l'égard de la montagne de ne pas saisir cette opportunité.

M. le président. Vous avez la parole, monsieur le ministre, sachant que le groupe U.D.F. risque d'avoir du mal à faire passer tous ses orateurs.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Monsieur Proriol, il faut être plus précis que vous ne l'avez été.

Votre question recouvrait deux problèmes.

Vous avez en premier lieu évoqué l'éventualité d'une réserve communautaire en faveur des producteurs de montagne, décidée par la Commission, ne coûtant rien aux Etats membres et mise à leur disposition au prorata de leur quota national. Seulement, je n'ai jusqu'à présent entendu sur ce point que des discours, et pas de propositions.

Vous avez ensuite parlé d'une proposition de la Commission visant à la mise en œuvre d'un système de rachat national de quotas en plaine pour les mettre à la disposition des producteurs de montagne. Je me tourne ici vers vos collègues des régions de plaine pour leur demander s'ils sont d'accord.

M. François Patriet. M. Goasduff a du lait !

M. Bernard Pons. Au titre de la solidarité !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Comme les organisations professionnelles, et en particulier la F.N.P.L., m'ont fait connaître leur hostilité radicale à cette proposition de la Commission...

M. Patrick Ollier. Quand on nous demande de payer l'impôt sécheresse pour la plaine, on le paie !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. ... j'essaie de la modifier et de faire participer la Communauté à nos propres programmes nationaux de rachat de quotas afin, d'abord, d'installer des jeunes, et ensuite de répartir des quantités soit entre les régions, soit entre les départements. Il me semble que les zones défavorisées pourraient y trouver leur compte, et je préfère de beaucoup le système que je défends. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Roger Lestas.

M. Roger Lestas. Monsieur le ministre, la semaine dernière, vous nous avez rassurés sur l'application des quotas laitiers sur la matière grasse pour la campagne qui vient de se terminer. Néanmoins, nous sommes inquiets pour l'avenir, car cette façon de procéder est contraire aux efforts qui ont été accomplis par les producteurs de lait pour le progrès génétique et la richesse du produit, puisque la matière grasse est synonyme de matière utile et ce, au profit de la transformation agro-alimentaire.

Quant à la taxe de coresponsabilité, elle est incompatible avec la maîtrise de la production, et les éleveurs en attendent le démantèlement complet, conformément aux engagements de la Commission.

En outre, les producteurs de lait sont inquiets quant à la décision qui pourrait être prise d'autoriser l'utilisation de la somatotrophine. L'emploi de cette hormone aggraverait bien sûr la crise de surproduction, mais surtout risquerait de ternir l'image de marque des produits laitiers auprès des consommateurs au bénéfice des produits de substitution.

J'exprime enfin mon inquiétude sur la baisse des prix des céréales et de la viande.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, apporter quelques précisions sur ces graves questions ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. M. Lestas a passé en revue l'ensemble des questions qui sont en discussion sur le « paquet prix ». Ma réponse risque donc d'être longue.

M. le président. Il faudra faire court, sinon M. Chollet ne parlera pas.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Je vais essayer de résumer.

Sur la taxe de coresponsabilité laitière, je continue à défendre l'idée que nous devons décider cette année d'une nouvelle étape du démantèlement. Ce sera difficile à obtenir, parce que la Commission veut qu'il y ait une contrepartie sur le prix d'intervention du beurre, ce que refusent nos producteurs.

J'essaie aussi d'obtenir des améliorations du « paquet prix ». En particulier, dans le secteur céréalier, j'ai demandé que l'on diminue la taxe de coresponsabilité de base afin d'alléger la charge que supportent nos céréaliers tout en maintenant leur compétitivité relative par rapport aux autres Etat membres.

Pour l'instant, seul le Royaume-Uni soutient cette position, et je dois dire que nous aurons beaucoup de mal à la faire accepter. Cependant, la Commission a présenté, en particulier en matière de délais de paiement et peut-être même de majorations mensuelles, des propositions qui devraient se traduire pour nos céréaliers, en monnaie nationale, par une absence de baisse de prix. C'est ce à quoi nous devrions au moins aboutir, mais j'espère bien, dans les trois semaines qui nous restent avant le marathon final, améliorer encore les propositions de la Commission et de la présidence.

M. Alain Bonnet. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Paul Chollet.

M. Paul Chollet. Monsieur le ministre, il y a deux jours, l'amicale interparlementaire sur le maïs, forte de ses quatre-vingt-dix membres, a reçu les représentants de la profession pour faire le point sur le dossier de la plainte en droits compensateurs contre les importations de drêche de maïs, le *corn-gluten*.

M. François Patrlat. Le maïs, c'est Guillaume I

M. Paul Chollet. Il faut savoir que nous importons, subventionnées par les U.S.A., plus de 5 millions de tonnes de *corn-gluten* qui sont utilisées pour l'alimentation de bétail au détriment du maïs lui-même.

Vous avez, monsieur le ministre, fait pression à Bruxelles, ainsi que nos collègues, pour que le commissaire Andrienssen accepte de communiquer le dossier aux Etats membres. La chose est faite, mais une commission doit se réunir le 20 avril pour juger de l'opportunité de procéder à une enquête en vue d'évaluer les préjudices subis par les producteurs européens de maïs.

Il y a là un enjeu politique certain, qui n'échappe pas aux producteurs, lesquels y voient la possibilité de rétablir une équité dans le commerce des céréales et de ses substituts au moment où, justement, les négociations multilatérales du G.A.T.T. approchent de leur terme.

Quelle sera votre démarche, monsieur le ministre, pour convaincre la Commission d'ouvrir cette enquête et que pouvons-nous dire à nos maïsiculteurs qui, la sécheresse aidant, hésitent encore à semer ?

M. le président. Merci, monsieur Chollet.

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Monsieur le député, j'ai soutenu et je continue à soutenir la démarche des producteurs de maïs. Je suis un de ceux qui ont réussi à obtenir que la commission mette à la disposition des Etats membres le dossier afin qu'il fassent connaître leur position.

Je souhaite, et j'agis dans ce sens auprès de la Commission, pour que la démarche aille jusqu'au bout, c'est-à-dire que l'on saisisse le G.A.T.T.

M. Pierre Estève. Très bien !

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe de l'Union du centre.

La parole est à M. Ambroise Guellec.

M. Ambroise Guellec. Monsieur le ministre, la plupart des questions de caractère général ont été abordées. Je souhaite revenir, très brièvement, sur deux d'entre elles.

A propos du financement de l'agriculture, vous avez dit que les agriculteurs ne se portaient pas si mal que cela. Est-ce que ce matin, dans le Morbihan, vous leur avez tenu les mêmes propos, et si oui, comment les ont-ils accueillis ?

M. Yves Tavernier. Très bien. Ils les ont très bien accueillis.

M. Ambroise Guellec. La deuxième question concernera l'implantation de l'institut des sciences et techniques du vivant dans la région parisienne, implantation sur laquelle je souhaite vous faire part des préoccupations du groupe de l'U.D.C.

Lorsque ce sujet a été abordé tout à l'heure par un autre orateur, vous vous êtes réjouis ensemble de la manière dont les choses se passaient. Nous sommes, pour notre part, inquiets. Nous pensions que les grands travaux en région parisienne étaient plutôt l'apanage d'un autre membre du Gouvernement, et nous tenons à vous rendre attentif au fait que cette réalisation va coûter très cher, qu'il faudra ensuite la faire fonctionner, et nous nous demandons si c'est bien la bonne formule.

Que l'on renforce l'enseignement supérieur en région parisienne, nous disons oui ; qu'on le renforce en même temps dans les grands pôles de province - Rennes, Toulouse, Montpellier - nous disons encore oui. Mais nous avons le sentiment que la démarche choisie n'est pas la bonne et nous craignons d'être essouffés avant d'arriver au but.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Je vous remercie, monsieur Guellec, de vous préoccuper de l'accueil qui m'a été réservé par les agriculteurs du Morbihan. Je tiens à vous rassurer tout de suite : j'ai été très bien reçu ce matin, d'abord par un agriculteur chez qui j'ai pris mon petit déjeuner, ensuite chez les responsables professionnels avec qui j'ai discuté de la situation laitière.

Ils ne m'ont pas parlé des files d'attente pour le financement de l'agriculture. L'auraient-ils fait que je leur aurais exactement répondu ce que j'ai dit tout à l'heure : oui, je sais qu'il y a des files d'attente ; oui, il faudra les résorber ; oui, nous ferons une répartition du reliquat ; cela, certes, sera insuffisant, mais nous essaierons d'obtenir autre chose.

J'aurais ajouté : admettez que des gens qui investissent croient en l'avenir, mais que nous devons rester vigilants car les agriculteurs ne pourront plus après cela dire qu'ils sont trop endettés.

S'agissant de l'I.S.T.V., je souhaite que l'initiative que j'ai prise suscite dans les autres centres - je sais que l'on y travaille à Rennes, à Toulouse et à Dijon - de nouvelles propositions. De ce point de vue, vous avez raison. Il n'en reste pas moins que nous avons besoin de réunir nos écoles parisiennes si nous voulons les maintenir au niveau d'excellence rendu nécessaire par la concurrence.

Je pense à l'ensemble de l'enseignement supérieur agricole, mais il faut bien commencer la maison par un bout. J'espère bien que les autres pièces suivront et j'aurais l'occasion, dans les semaines qui viennent, d'allier m'en entretenir, comme je l'ai fait avec les responsables de Montpellier, avec ceux de Dijon, de Rennes, de Toulouse et de quelques autres centres. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Francis Geng.

M. Francis Geng. Monsieur le ministre, en octobre dernier, le Conseil européen classait en zones défavorisées certaines régions agricoles françaises fragiles pour leur permettre de lutter contre le déclin et la désertification.

C'est ainsi que, dans mon département, le département de l'Orne, le pays d'Auge, les régions de Putanges, de Carrouges et le Perche ont bénéficié de ce classement qui assure une majoration de 30 p. 100 de la dotation aux jeunes agriculteurs et permet l'accès à des prêts bonifiés.

Bien que correspondant aux critères purement agricoles du classement - production par hectare, résultats bruts d'exploitation par personne, taux d'actifs agricoles dans la population active - le pays d'Ouche en est exclu, sous prétexte qu'une agglomération, en dehors de toute activité agricole, en augmente mécaniquement, et dans ce cas arbitrairement, la densité de population.

Vous interrogeant à l'Assemblée nationale, le 26 octobre dernier, monsieur le ministre, sur cette situation anormale, vous me répondiez : « On peut améliorer et modifier les zonages, commune par commune. C'est peut-être ainsi qu'il faudrait procéder pour le pays d'Ouche. En tout cas, je suis tout à fait prêt à faire examiner cette solution par mes services pour un prochain train ».

Monsieur le ministre, cette réponse suscitait l'espoir, et nous vous en avons remercié. Depuis, d'ailleurs, les agriculteurs, les organisations agricoles, les élus se sont mobilisés, ont préparé des dossiers, les ont adressés à qui de droit pour justifier leurs très légitimes aspirations. Monsieur le ministre, où en est la procédure et quand pourrions-nous obtenir satisfaction ?

D'autre part, certaines communes des zones classées, notamment dans le pays d'Auge et le Perche, ont été oubliées du fait de la non-correspondance des limites cantonales avec celles des régions agricoles ou avec celles des zones défavorisées déjà définies. Les exploitants de ces communes ne comprennent pas, eux non plus, pourquoi ils sont les seuls de leur canton à être exclus.

Pour les agriculteurs, le canton, monsieur le ministre, est toujours une réalité bien vivante, et nous sommes bien décidés à défendre cette unité cantonale. Que comptez-vous faire pour remédier à cette injustice ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République*)

M. le président. La parole est à M. le ministre, pour la dernière réponse.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Monsieur le député, comme d'habitude, nous allons instruire le dossier et le faire remonter jusqu'à Bruxelles, puisque, comme vous le savez, ces décisions se prennent maintenant au niveau de la Commission, plus précisément au niveau du comité Star, après quelquefois une discussion avec le commissaire responsable.

Lorsque votre dossier sera sur la table du comité dit Star, vous pourrez compter sur mon soutien.

Je tiens cependant à appeler l'attention de chacun sur le fait que cette procédure devient de plus en plus difficile à mener à bien. En effet, plus du tiers de notre territoire national est désormais classé en zone défavorisée, et - ainsi que j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire une fois - je vous répète qu'il faudra maintenant, lorsque l'on me demandera de classer une commune ou un canton en zone défavorisée, que nous ayons ensemble le courage de sortir en compensation une commune ou un canton d'une zone défavorisée, car, sinon, nous ne pourrions plus y arriver.

Mais, en tout cas, je défendrai votre dossier.

M. le président. Je lis des approbations sur certains visages. Je ne citerai pas de noms. (*Sourires.*)

Mes chers collègues, je veux remercier en votre nom M. le ministre Henri Nallet de s'être prêté avec beaucoup de compétence, de courtoisie et de diligence à nos séries de questions, mais aussi vous adresser mes remerciements pour votre présence.

Je vais suspendre la séance pour quelques minutes.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures cinq, est reprise à seize heures dix.*)

M. le président. La séance est reprise.

2

DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT ET DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

M. le président. Ainsi que vous le savez, mes chers collègues, nous avons souhaité que, indépendamment du débat budgétaire qui a lieu à l'automne, un examen de la situation budgétaire et des perspectives ait lieu au printemps. J'en avais fait la demande, ainsi que plusieurs d'entre vous, au Gouvernement qui, très obligeamment, l'a acceptée, ce dont je le remercie.

C'est une novation dans notre mécanisme parlementaire. J'espère que cette novation sera heureuse. Nous allons le voir.

En tout cas, je remercie les ministres ici présents.

L'ordre du jour appelle donc une déclaration du Gouvernement, suivie du débat d'orientation budgétaire.

La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, l'initiative prise par l'Assemblée nationale à la demande de son président d'ouvrir un débat sur les orientations budgétaires est une initiative excellente. J'y ai adhéré immédiatement et sans réserves. Elle permet au Gouvernement de dire ce qu'il pense de la situation économique et financière du pays. Elle permet aux députés et, je l'espère encore au moment où je vous parle, aux sénateurs de porter un jugement sur l'action gouvernementale et de donner leur sentiment sur les priorités budgétaires et fiscales avant l'engagement de la procédure budgétaire au niveau ministériel.

J'ajoute, monsieur le président, qu'une bonne compréhension, de part et d'autre, des enjeux de la période présente sur le plan économique sera utile à notre pays et à l'ensemble de nos concitoyens.

Mesdames, messieurs les députés, où en sommes-nous ? Où allons-nous ? Telles sont les questions qui se posent en ce début d'année. J'y répondrai en articulant mon propos autour des principes posés par le Président de la République dans sa « Lettre à tous les Français », qui a valeur de contrat entre le pays et l'exécutif pour la durée de cette législature. Que disait le Président de la République ? « L'économie tient le social : impossible de distribuer des richesses qui n'existent pas. » Il ajoutait : « Le social tient l'économique : impossible de créer des richesses sans cohésion interne de l'entreprise, sans cohésion de la nation. » C'est pourquoi il nous faut à la fois une croissance forte et une juste répartition des richesses.

M. Bernard Pons. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Je vous remercie, monsieur le député, de cette approbation, à laquelle le Président de la République sera sensible !

M. Bernard Pons. Tout arrive !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Avons-nous progressé dans cette voie ? Je vous laisse en juger. Ce qui n'est pas contestable, c'est que la France a retrouvé le chemin de la croissance : 3,7 p. 100 en 1988 et 3,7 p. 100 en 1989 : une croissance en volume supérieure à la hausse des prix, autrement dit une croissance saine.

C'est cette combinaison d'une production en expansion et d'une inflation basse qui explique la création de plus de 550 000 emplois en deux ans. Préserver cet acquis en 1990, en 1991 et les années suivantes est à mes yeux un objectif social prioritaire.

Ces résultats sont-ils suffisants ? Non, parce que le chômage décroît trop lentement encore. Il faut donc que la croissance reste forte et qu'elle soit mieux tirée par nos exportations. Car il subsiste un déficit commercial de 45 à 50 milliards de francs par an. Même si notre balance des paiements est faiblement déficitaire, 23 milliards de francs l'an dernier, soit 0,4 p. 100 du P.I.B., ce déficit est de trop. D'où une double nécessité : nous devons maîtriser la demande intérieure et poursuivre l'effort d'investissement et de redressement du taux d'épargne. J'ai eu l'occasion de le dire hier.

Actuellement, l'épargne totale représente 18,7 p. 100 du produit intérieur brut. Elle est insuffisante pour financer à la fois l'investissement privé, 18 p. 100, et le déficit public, 1,2 p. 100 - ce qui représente un total de 19,2 p. 100. Le déficit d'épargne est donc de 0,5 p. 100. Ce déficit est financé par un appel à l'épargne étrangère.

C'est la raison pour laquelle, ainsi que je l'ai dit hier, je souhaite que nous soyons capables de mobiliser les Français afin d'augmenter de 30 à 35 milliards l'épargne des ménages.

Mesdames, messieurs les députés, nous produisons plus et nous produisons mieux, puisque nous gagnons des parts à l'exportation. Avons-nous mieux réparti ? Cette question est souvent posée et je comprends l'impatience sociale qui se manifeste ici et là. Mais ce qui reste à faire ne doit pas nous conduire à oublier ce qui a été fait.

J'y insiste : 550 000 emplois ont été créés : le pouvoir d'achat du salaire moyen a été amélioré de 1,5 p. 100, celui des fonctionnaires de 3,7 p. 100 ; nous avons instauré le revenu minimum d'insertion pour plus de 500 000 personnes, relancé l'épargne populaire, rétabli l'impôt sur la fortune, rétabli aussi la prise en charge à 100 p. 100 pour les maladies de longue durée, fait un effort exceptionnel en faveur du logement social et de l'éducation nationale. Je n'insiste pas davantage.

Toutes ces mesures concourent mieux que de longs discours à la réduction des inégalités. Et je peux avancer, devant vous, mesdames et messieurs les députés, sans risque de me tromper, que le rapport du C.E.R.C., lorsqu'il prendra en compte les années 1988, 1989 et 1990, le démontrera.

Voilà donc ce qui a été fait. Pour faire mieux encore, il nous faut préserver la croissance dans un contexte international qui comporte bien des incertitudes. Au terme de mes entretiens de la semaine passée au sein du Conseil économique et financier franco-allemand et au sein du G 7, j'en relèverai trois, que je soumetts à votre réflexion.

La première incertitude concerne l'unification économique et monétaire de l'Allemagne. Cette unification aura des effets positifs sur la croissance de l'Allemagne et donc sur celle de l'Europe. Elle comporte aussi des risques d'inflation. Je crois que l'on peut faire confiance aux autorités monétaires allemandes pour préserver la stabilité du mark, qui est la première force de l'économie allemande. Mais je crois aussi que les partenaires de l'Allemagne au sein du système monétaire européen ne peuvent plus se reposer sur elle seule, comme cela fut le cas dans le passé, pour assurer la stabilité monétaire en Europe.

C'est donc une responsabilité collective et le franc peut et doit en prendre sa part afin que, quoi qu'il advienne en Allemagne, la stabilité des prix et des taux de change puisse être maintenue en Europe. C'est une chance qui nous est offerte d'un fonctionnement plus équilibré du système monétaire européen, indispensable aux progrès futurs qui verront la création d'une banque centrale européenne et d'une monnaie européenne.

La deuxième incertitude concerne la stabilité des marchés financiers. L'évolution du marché japonais est liée incontestablement à des facteurs spécifiques. Le marché des actions de Tokyo était surévalué - les arbres ne montent jamais jusqu'au ciel - et sa correction, forte et brutale, n'a pas été contagieuse jusqu'ici. Surtout, la baisse du yen a, selon les termes même du communiqué du groupe des 7, des conséquences indésirables sur le processus de rééquilibrage mondial des balances des paiements.

Mais plus généralement - et ceci explique cela - , les taux d'intérêt à long terme ont été orientés à la hausse dans la période récente. L'un des points forts du diagnostic du G 7 a été la nécessité de poursuivre la réduction des déficits publics et d'accroître le volume de l'épargne privée, afin de réduire le déséquilibre entre l'investissement et l'épargne ainsi que les tensions inflationnistes, et afin aussi de maintenir un bon équilibre entre la politique budgétaire et la politique monétaire ; c'est-à-dire qu'il ne faut pas trop demander aux taux d'intérêt, sinon on risquerait de compromettre la croissance retrouvée.

La troisième incertitude, que j'ai déjà évoquée, concerne le dynamisme de la croissance mondiale. Nous sommes - si j'ose employer cette image - sur un chemin de crête. On peut raisonnablement espérer que l'accélération de la croissance en Allemagne compensera son fort recul en Grande-Bretagne. Quant à l'économie américaine, elle n'aura plus l'effet d'entraînement qu'elle a eu au cours de ces dernières années. En

outre, il est encore trop tôt pour mesurer les effets économiques immédiats des événements qui ont bouleversé l'Est de l'Europe. A court terme, un effort de solidarité de notre part va être indispensable ; à moyen terme, si le processus de réforme aboutit, il en résultera un fort gisement de croissance pour l'économie mondiale.

Je pourrais traiter également des pays en développement et de la dette. Ces sujets ayant déjà été abordés, je n'y insisterai pas à ce moment de mon exposé.

Dans le contexte international actuel, la France devrait conserver une croissance forte, supérieure à 3 p. 100 en 1990, entraînée par l'investissement industriel - nos entreprises prévoient une hausse de l'ordre de 11 p. 100 en volume - et créatrice d'emplois.

Pour 1991, nous retiendrons, compte tenu du contexte international, une croissance de 2,8 p. 100 - hypothèse que je juge réaliste - combinée avec une hausse de prix prévisionnelle de 2,5 p. 100. Cela donne, d'après les calculs, une augmentation du P.I.B. en valeur de 5,5 p. 100. C'est sur cette base que sera préparé le budget de 1991.

Les résultats obtenus jusqu'à maintenant ne sont pas le fruit du hasard, mais celui de la politique de désinflation compétitive mise en œuvre. Elle a visé à stimuler l'offre. Cela nous a permis d'orienter correctement les investissements productifs et de reconstruire un tissu industriel performant. La France redécouvre, comme l'ont fait observer de nombreux commentateurs français et étrangers - je ne les citerai pas tous, la liste serait trop longue -, au point de renouer pour la première fois depuis 1976 avec une création nette d'emplois industriels d'environ 50 000.

Mesdames, messieurs les députés, ayons donc confiance dans nos propres forces, celles de notre pays, sans céder pour autant à l'euphorie ou à la facilité. Rien n'est jamais totalement acquis. Or nous avons besoin d'une croissance encore plus forte pour accomplir la nouvelle étape sociale que nous voulons voir franchir au pays d'ici à la fin de la législature : réduire le chômage, améliorer le pouvoir d'achat du franc, de la France et des Français, en ne laissant personne sur le bord du chemin. Voilà ce qu'il faut faire et que je vous propose que nous fassions ensemble.

Pour réussir trois conditions sont nécessaires :

La première condition repose sur la solidité de notre monnaie. Plus personne ne la conteste ni ici ni là. Si le Gouvernement de Michel Rocard a fait ce choix, si je ne me suis pas départi de cette ligne, c'est parce que le choix d'un franc fort contribue à renforcer l'image de la France en Europe et dans le monde.

M. Francis Geng. On croirait entendre Raymond Barre !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Cela nous donne les moyens de mieux faire entendre notre voix dans le concert des nations. Et la confiance retrouvée dans notre monnaie crée les conditions de la confiance des Français en eux-mêmes, comme le Président de la République vient d'en rappeler la nécessité.

Je crois que les Français, longtemps sceptiques à cet égard, mesurent chaque jour davantage l'atout que représente un franc stable, pour leur pouvoir d'achat, pour la compétitivité de nos entreprises et finalement pour la création d'emplois, ce qui est le plus décisif à mes yeux.

M. Bruno Durieux. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Evitons cependant une erreur de jugement, due pour partie à la hausse des taux d'intérêt que nous avons connue au plan international ces dix-huit derniers mois. Et là, je précède un peu les questions que j'entends venir. (Sourires.)

Retenez, mesdames, messieurs les députés, que depuis le 1^{er} janvier 1988, les taux d'intervention des banques centrales ont augmenté de deux points en France contre quatre points en République fédérale d'Allemagne. Donc, la bonne tenue du franc au sein du système monétaire européen ne tient pas à des taux d'intérêt démesurés. Elle tient à nos résultats dans le domaine de l'inflation et à nos perspectives en matière de prix. Cela nous permet d'envisager une détente des taux d'intérêt. La forte réduction de l'écart de taux d'intérêt à long terme entre le franc et le mark, qui est passé de 2 p. 100 début février à 1 p. 100 ces derniers jours, en est l'indication. Une baisse d'un quart de point des taux directeurs est intervenue début avril en ce qui concerne la Banque de France et

elle a été bien comprise, le franc continuant à s'apprécier au point de se rapprocher de son taux pivot. Ce mouvement sera, bien sûr, poursuivi au fur et à mesure que nous marquerons des points dans la désinflation.

La seconde condition pour réussir cette étape sociale porte sur la politique budgétaire. Celle-ci se trouve en effet au cœur de notre volonté de concilier l'efficacité économique et la réduction des inégalités sociales. La rentabilité ne peut pas être le seul critère de choix des investissements publics. Seule une vision à courte vue peut conduire à négliger les infrastructures et les équipements collectifs dans l'appréciation de la compétitivité globale d'une économie. C'est l'économie tout entière qui finit par supporter le poids de services publics déficients et des tensions sociales qui en résultent.

D'où l'importance que le Premier ministre attache à la rénovation du service public. Il faut créer des emplois là où c'est nécessaire, réduire les effectifs, là où l'on peut simplifier les tâches : moins de fonctionnaires mais des fonctionnaires mieux payés ; c'est possible, à condition d'organiser partout un dialogue sincère avec les personnels et leurs représentants syndicaux.

La rénovation du service public est d'ores et déjà engagée. Plusieurs chantiers ont été ouverts, notamment ceux de l'éducation nationale et de la fonction publique. Des actions similaires ont été décidées avec le plan de modernisation de la police et celui des postes et télécommunications, et une réflexion est en cours au sein même du ministère des finances qui trouvera sa traduction budgétaire lors du prochain budget.

Pour mettre la politique budgétaire au service de la croissance, deux objectifs doivent être tenus.

En premier lieu, il nous faut poursuivre la réduction du déficit budgétaire. Celle-ci est commandée par l'évolution de la charge de la dette publique, qui reste plus forte, nettement plus forte, que celle de toutes les autres dépenses. En deux ans, le déficit budgétaire a été réduit de 115 à 90 milliards de francs. L'objectif du Gouvernement est de franchir une nouvelle étape en le ramenant à 70 milliards.

Un rythme de réduction de 10 milliards par an est raisonnable. Si l'on peut faire mieux - et je crois savoir que M. le rapporteur général y pense -...

M. Philippe Auberger. Nous aussi !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. ... faisons-le. Et s'il veut bien m'y aider, j'en serai satisfait.

En second lieu, et c'est la conséquence de ce qui précède, nous devons définir plus rigoureusement les priorités. Et c'est l'intérêt de ce débat. Tout n'est pas possible en même temps. Une hiérarchie des dépenses est nécessaire si nous voulons donner une priorité effective à la réduction des inégalités et à la rénovation du service public. D'un côté, nous devons accentuer notre effort en faveur de l'éducation, de la recherche, de l'environnement, du logement, de l'emploi et, de l'autre, lorsque le moment en sera venu, nous devons être capables de tirer les dividendes de la paix.

Dans cette perspective, j'ai l'intention de proposer au Premier ministre d'introduire une modification dans la procédure budgétaire pour tenir compte de l'objectif de réduction des inégalités : les lettres de cadrages, qui seront préparées après ce débat, inviteront chaque ministre dépensier à redéployer ses crédits dans un sens favorable à la justice sociale en réexaminant tous les mécanismes existants de l'action publique, qu'ils soient budgétaires ou fiscaux, pour en améliorer l'effet redistributif.

La troisième condition de la réussite d'une nouvelle étape sociale réside dans la politique des revenus. Le rapport du C.E.R.C. a abondamment mis l'accent sur les évolutions divergentes observées entre les différentes catégories de revenus, notamment entre revenus salariaux et non salariaux. Permettez-moi de faire deux remarques à ce sujet.

D'abord, le C.E.R.C. souligne dans son rapport que le pouvoir d'achat des prestations sociales a augmenté de 40 p. 100 en dix ans, de 1979 à 1989, ce qui constitue un facteur important de réduction des inégalités.

En second lieu, une analyse assez fine de l'évolution des revenus sur les dix dernières années fait apparaître que les écarts de revenus au sein de ce qu'on pourrait appeler le « groupe central » - 80 p. 100 de la population - n'ont pas été fondamentalement bouleversés.

Les écarts se sont essentiellement creusés aux deux extrêmes : pour les plus pauvres, sous le double effet du chômage et de l'éclatement social, les structures familiales se sont profondément modifiées, avec une progression du nombre de personnes isolées et de femmes seules avec un enfant ; pour les plus riches, avec une explosion des revenus d'activité les plus élevés, notamment non salariaux, et l'entrée dans ce groupe d'un nombre croissant de retraités, disposant en outre de patrimoines plus importants acquis grâce à l'endettement facile autorisé par l'inflation passée.

On voit donc bien que le chômage et l'inflation ont été des sources d'inégalités qui ont produit leur effet à distance.

Depuis deux ans, le Gouvernement s'est employé à rétablir une plus juste répartition de la richesse nationale. Des mesures ont été prises pour freiner les hausses des loyers, non sans difficultés, et celles des prix de certaines professions, non sans difficultés aussi. Parallèlement, la politique salariale a été infléchie de telle sorte que le pouvoir d'achat du salaire moyen a retrouvé une progression certes modérée, mais compatible avec la priorité donnée à l'emploi. Son augmentation devrait être comprise entre 1 et 1,5 p. 100 cette année.

Nous devons, mesdames et messieurs les députés, persévérer dans cette direction. Le Président de la République et le Premier ministre ont écarté à plusieurs reprises tout retour à l'indexation. Pour la simple raison que l'indexation, avec laquelle la France a vécu pendant longtemps, nourrit l'inflation. On l'a observé dans de nombreux pays contraints, comme ce fut le cas autrefois chez nous, de mettre en place des plans de rigueur douloureux à supporter. La presse d'aujourd'hui nous en donne encore un exemple.

La leçon doit être retenue. Les gains nominaux de salaires sont illusoire s'ils ne sont pas accompagnés d'une inflation faible. Je me refuse à la facilité pour ne pas avoir recours à l'austérité. Et en vous disant cela, je ne vous livre pas un secret.

C'est donc la qualité de notre gestion et le respect des grands équilibres qui vont nous permettre de nouvelles avancées sociales. Je sais que le problème des bas salaires préoccupe à juste titre la majorité présidentielle.

M. Pierre Estève. Tout à fait !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Comment le traiter sans alourdir nos coûts de production, en particulier dans les services, qui relanceraient la hausse des prix ? Pour alimenter le débat, je vois plusieurs pistes.

Première piste : la revalorisation du S.M.I.C. Si des « coups de pouce » peuvent être justifiés - nous l'avons fait en 1988 et 1989 - ; il convient d'en mesurer au préalable les effets sur l'emploi des travailleurs les moins qualifiés. Nous devons en parler franchement avec les partenaires sociaux ;

Deuxième piste : la réforme des prélèvements sociaux. Elle doit être conçue de manière à alléger la charge pesant sur les bas salaires. Nous aurons l'occasion d'en débattre à propos de la contribution sociale de solidarité, qui devra se substituer à des prélèvements existants ;

Troisième piste : le développement de la qualification. Il faut donner aux salariés payés au S.M.I.C. la possibilité de progresser, en particulier grâce à une qualification accrue, dans l'échelle des rémunérations et de pouvoir bénéficier d'une véritable carrière salariale.

L'accord signé le 28 mars dernier entre l'Etat et les partenaires sociaux relatif au crédit formation pour les salariés s'inscrit dans cette perspective. Il faut, en effet, que le patronat s'engage dans une politique d'amélioration du déroulement de la carrière salariale de ceux qui débutent au S.M.I.C. et qui, trop souvent, n'en « décollent » jamais.

Enfin, il est possible de favoriser de nouvelles formes de rémunération par la mise en place de formules d'intéressement collectif et la relance des fonds salariaux qui lient épargne et gains de pouvoir d'achat.

Qu'il s'agisse des transferts sociaux ou de la fiscalité, nous avons encore beaucoup à faire pour rendre notre système de redistribution plus performant. Notre politique sociale ne saurait en effet se réduire à une politique des revenus. Cette étape sociale dans laquelle nous nous engageons doit s'ancre loin en amont de la répartition des revenus. Nous voulons un système de formation qui donne sa chance à chacun, et éventuellement une deuxième chance - c'est l'objet du crédit for-

mation -, une politique urbaine qui n'exclue pas les ménages les plus modestes ni ne fasse peser des charges foncières exorbitantes sur le logement social.

La fiscalité a évidemment un rôle à jouer. Elle est un moyen, pas le seul, d'introduire plus d'équité sociale et plus d'efficacité économique. Si beaucoup a déjà été fait pour aller dans ce sens, on peut encore faire mieux. Mon ami Michel Charasse traitera de ces questions dans un instant.

Pour ma part, je voudrais dire ceci, et l'actualité m'a largement inspiré : toute réforme fiscale demande du temps, des simulations pour savoir exactement qui va payer plus et qui va payer moins, ce qui sera utile à la marche de l'économie et ce qui lui sera contraire.

Nous devons distinguer plus clairement les impôts indirects que supportent les consommateurs, l'impôt sur le revenu, progressif parce qu'il vise à réduire les inégalités mais qui ne doit pas scléroser l'initiative, les cotisations sociales qui s'ajoutent à l'impôt sur le revenu et dont le caractère dégressif est facteur d'inégalités.

C'est dans cet esprit que je répondrai aux questions qui seront posées au cours du débat.

Beaucoup d'inégalités ont pour origine le chômage. Les chômeurs de longue durée sont souvent des personnes qui cumulent les handicaps. La lutte contre l'échec scolaire, la lutte contre la précarité de l'emploi, l'accès à un logement décent pas trop éloigné du lieu de travail sont des actions complémentaires qui toutes concourent ou doivent concourir à donner aux sans emploi les meilleures chances, les moyens et l'espoir d'entrer à nouveau « dans le monde de tout le monde », pour reprendre l'expression du père Wresinski, aux côtés duquel j'ai siégé au Conseil économique et social.

M. Jean-Pierre Brard. Vous ne l'avez pas bien écouté !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie des finances et du budget. C'est pourquoi, mesdames, messieurs les députés, la lutte contre le chômage doit demeurer l'axe central de notre politique économique.

A cet égard, nous sommes, je le crois, dans la bonne voie, et la communauté internationale le relève. Il nous faut donc continuer, c'est-à-dire décider en 1991 une nouvelle réduction significative du déficit budgétaire ; ne rien entreprendre, en matière fiscale, qui affaiblisse le mouvement amorcé, mais fragile, de reconstitution de l'épargne des ménages ; renforcer l'épargne et les fonds propres de nos entreprises (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste*)...

Mme Muguette Jacquaint. Encore un petit coup de pouce !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. ... par une nouvelle baisse de l'impôt des sociétés sur les bénéfices réinvestis.

Tel est, mesdames, messieurs les députés, le cadre dans lequel le Gouvernement souhaite inscrire le budget de 1991. Michel Charasse va revenir dans un instant sur les orientations qui en découlent quant aux dépenses et aux recettes.

Les Françaises et les Français ont pu avoir le sentiment, ces dernières semaines, que le débat politique délaissait les questions concrètes qui se posent à eux.

M. Jean-Pierre Brard. A Rennes, par exemple !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Je souhaite que notre débat démontre qu'il n'en est rien. Sachez que le Gouvernement est déterminé à poursuivre son action réformatrice pour un dynamisme économique accru et une solidarité sociale active. Autrement dit, si je peux résumer cela en une phrase, il s'agit, plus que jamais, de concilier la compétitivité de l'économie et la solidarité sociale à l'intérieur de notre communauté. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - MM. Philippe Vasseur et Jean-Marie Daillet applaudissent.*)

M. Jean-Pierre Brard. Il y a des applaudissements à droite !

M. Philippe Vasseur. J'ai cru entendre parler M. Barre !

M. le président. Je vous remercie, monsieur le ministre d'Etat.

La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget.

M. Michel Charasse, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie des finances et du budget, chargé du budget. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, voici, à un mois près, deux ans que le premier gouvernement suivant la réélection du Président de la République a été constitué. Depuis cette date, un projet de loi de finances rectificative pour 1988, deux projets de loi de finances pour 1989 et 1990, un autre collectif à la fin de 1989 ont été présentés par le Gouvernement, discutés puis adoptés par le Parlement.

M. Jean-Pierre Brard et M. Jean-Claude Lefort. Pas adoptés ! 49-3 !

M. le ministre délégué, chargé du budget. L'Assemblée nationale a adopté. Point.

M. Jean-Pierre Brard. C'est de l'autoritarisme, pas du parlementarisme !

M. le ministre délégué, chargé du budget. Non, c'est la Constitution...

M. Jean-Pierre Brard. Autoritaire !

M. le ministre délégué, chargé du budget. ... dont certains cherchent à s'inspirer dans des Etats qui vous sont chers !

M. François Hollande. De plus en plus chers !

M. Alain Bonnet. Utile précision !

M. le ministre délégué, chargé du budget. Vous leur donnerez certainement de bons conseils !

M. le président. Mes chers collègues, il s'agit d'un débat d'orientation budgétaire !

M. le ministre délégué, chargé du budget. Ce débat nous permet aujourd'hui de faire le point en premier lieu sur l'action menée depuis deux ans, en ne limitant pas pour une fois l'information des parlementaires au traditionnel et bien maigre rapport sur la situation des finances publiques, qui vous est présenté généralement courant juin, voire fin juin, et, en second lieu, sur la préparation des échéances budgétaires et fiscales à venir, en dépassant l'horizon trop étroit qui est inévitablement le nôtre à l'automne.

La perspective du moyen terme est en effet trop peu présente dans nos débats et, je le confesse, dans les travaux du Gouvernement lui-même, en raison du cadre rigide de l'annualité budgétaire. Ce débat doit nous permettre de commencer, dans le respect des textes constitutionnels et organiques, à y remédier.

J'ajoute que nous ne pouvons raisonner sur les seuls dépenses et prélèvements de l'Etat - et le ministre d'Etat vient d'en parler en conclusion de son exposé - alors que notre système de protection sociale représente désormais des masses financières sensiblement plus lourdes et dont l'infléchissement est lent et difficile.

Voilà, mesdames, messieurs les députés, les vertus que je vois à ce débat d'orientation budgétaire que vous avez eu raison d'exiger. C'est une grande première dans l'histoire parlementaire et dans l'histoire budgétaire parlementaire, qu'il faudra sans doute perfectionner car, au fond, personne ne sait vraiment comment aborder ce débat. L'expérience viendra, j'en suis sûr, améliorer les choses, ainsi que vos suggestions à tous et en particulier, les vôtres, monsieur le président et monsieur le rapporteur général de la commission des finances.

M. François Hollande. Toujours les mêmes !

M. Philippe Auberger. Quelle responsabilité sur leurs épaules !

M. le ministre délégué, chargé du budget. Venons-en au fond. Et d'abord, quel bilan peut-on vous présenter ?

Notre politique budgétaire et fiscale a été profondément renouvelée pour mieux financer la modernisation du pays et la réduction des inégalités. Le retour à la croissance et l'assainissement budgétaire entrepris dès 1983 ont permis une nouvelle politique budgétaire, plus équilibrée, je le crois, que celle conduite entre 1986 et 1988.

M. François Hollande. C'est évident !

M. le ministre délégué, chargé du budget. La politique suivie par mon prédécesseur était tout entière inspirée par un principe univoque qui est un choix politique : celui du moins d'Etat, qui aboutit à comprimer toujours et partout la dépense budgétaire.

M. Michel Giraud. Merci pour les collectivités !

M. le ministre délégué, chargé du budget. Monsieur le président de l'association des maires, 12 p. 100 d'augmentation de la D.G.F. l'an dernier, ce n'était pas mal !

M. Jean-Yves Chamard. Oui, mais c'est fini !

M. le ministre délégué, chargé du budget. Ça ne pouvait d'ailleurs pas durer, et vous le saviez ! *(Sourires.)*

La politique menée depuis deux ans est fondée sur une autre vision : l'Etat consacre désormais de façon équilibrée les recettes de la croissance économique à la réduction de son déficit, à l'allègement de ses prélèvements et au financement de la solidarité et de la modernisation.

La croissance économique, qui est notre objectif central, nous a procuré en retour, le ministre d'Etat l'a rappelé, les moyens de donner un souffle nouveau à la politique budgétaire. Nous percevons aujourd'hui les dividendes de l'action courageuse d'assainissement des finances publiques qui a été engagée en 1983.

M. Bruno Durieux. Et de celle de Barre !

M. le ministre délégué, chargé du budget. Grâce à elle, la France a été au rendez-vous de la croissance en 1988 et ne s'est pas trouvée dans le même état d'impréparation qu'en 1973 ou en 1979.

Mme Nicole Catala. Oh !

M. le ministre délégué, chargé du budget. Eh oui ! En 1979, madame, il s'agissait d'un gouvernement que votre groupe combattait : celui de M. Barre.

M. Philippe Auberger. Et en 1981 ?

M. Jean-Yves Chamard. Nous n'étions pas au pouvoir !

M. Emmanuel Aubert. Vous jouez à saute-mouton, monsieur le ministre !

M. le ministre délégué, chargé du budget. Les succès ainsi obtenus - forte croissance du P.I.B. et inflation maîtrisée - ont leur traduction en recettes : de 1988 à 1990, les recettes fiscales supplémentaires avant allègements se sont élevées, en francs constants, à 65 milliards de francs. Ces chiffres se comparent à ceux des années 1986-1988 mais sont très supérieurs à la trentaine de milliards de francs des années 1984-1986, encore marquées, il faut bien le dire, par l'atonie de l'économie mondiale.

Sur ces dividendes de la croissance, le gouvernement a d'abord utilisé 25 milliards de francs en deux ans pour réduire le déficit budgétaire : 115 milliards de francs en 1988, 100 milliards en 1989, 90 milliards en 1990. Rapporté au P.I.B., cet effort apparaît clairement et pleinement : 3 p. 100 en 1986, 1,4 p. 100 en 1990, soit une réduction de plus de moitié. Notons le bien : si nous avions maintenu le déficit à 150 milliards de francs, comme en 1985, la dette nous coûterait aujourd'hui 20 milliards de francs de plus.

M. Alain Richard, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Eh oui !

M. le ministre délégué, chargé du budget. Ces 20 milliards économisés sont autant de marges supplémentaires pour nos, pour vos priorités.

M. Jean-Yves Chamard. Quelle condamnation du ministre du budget de 1982 !

M. le ministre délégué, chargé du budget. Je ne condamne personne : j'analyse les chiffres !

M. Philippe Vasseur. C'est pareil !

M. le ministre délégué, chargé du budget. Deuxième orientation : la poursuite d'un programme ambitieux d'allègements fiscaux, de 56 milliards en 1989 et 1990, permettant une meilleure solidarité, une meilleure compétitivité et une réduction significative de la pression fiscale de l'Etat - 16,1 p. 100 du P.I.B. en 1990 contre 16,3 p. 100 en 1988 -, traduisant ainsi la contribution d'un dixième de point par an

de l'Etat à la stabilisation des prélèvements obligatoires. Après le maximum historique de 44,8 p. 100 en 1987, nous serons cette année à 44,2 p. 100.

Au total, la pression fiscale d'Etat aura été allégée de 1,7 point entre 1981 et 1990, alors que, dans le même temps, les cotisations sociales ont augmenté d'un point et demi. Conservons cela à l'esprit pour nos orientations budgétaires, fiscales, mais aussi sociales à moyen terme.

Enfin, nous avons affecté une partie de nos recettes à réhabiliter le rôle de l'Etat, à travers ses grandes priorités, ce qui a conduit à une reprise de la croissance des dépenses budgétaires, modérée et compatible avec les marges dégagées par la croissance économique.

Je citerai quelques chiffres très rapidement. Les deux lois de finances du précédent gouvernement ont abouti à une réduction des dépenses d'un demi-point en 1987 et à leur stagnation en 1988. Après 2 p. 100 de plus en 1989, elles progresseront de 3 p. 100 en 1990, à un niveau presque identique à celui de la croissance. Je rappelle qu'un point de dépense représente 12 milliards de francs. Le budget de 1990 affecte donc plus de 35 milliards de financements supplémentaires aux priorités sociales et économiques que le Président de la République a fixées au pays.

Cette politique nouvelle et ambitieuse, dont la majorité peut être fière ...

M. Jean-Claude Lefort. Elle n'est pas très fière, tout de même !

M. le ministre délégué, chargé du budget. ... a permis la mise en œuvre d'un vigoureux effort de modernisation et de solidarité.

Développer la compétitivité de nos entreprises, placer le pays en situation d'aborder avec succès les échéances européennes, rénover le service public, voilà trois points forts de la relance budgétaire.

L'effort de recherche, délibérément réduit de 3,7 p. 100 entre 1986 et 1988, augmente au contraire de plus de 15 p. 100 en 1989 et 1990. Le financement public de la recherche représente désormais 1,37 p. 100 du P.I.B., contre 1,14 en R.F.A.

M. Jean-Claude Lefort. Ce n'est pas assez !

M. le ministre délégué, chargé du budget. Pour l'investissement des entreprises, autre priorité majeure d'une politique offensive de redressement économique, Pierre Bérégovoy a rappelé tout à l'heure les remarquables succès obtenus. L'investissement industriel a crû de 9,40 p. 100 en 1989 et les dernières prévisions situent son augmentation pour 1990 à 11,5 p. 100. Nous avons consenti à cette fin des efforts importants, notamment sur le plan fiscal : le taux de l'impôt sur les sociétés pour les bénéficiaires non distribués, le ministre d'Etat l'a rappelé, a été réduit de 42 à 37 p. 100, soit 8 milliards de francs.

La croissance actuelle des besoins d'autofinancement des entreprises souligne combien ce soutien fiscal a été utile.

(A ce moment, M. Pascal Clément remplace M. Laurent Fabius au fauteuil présidentiel.)

PRÉSIDENCE DE M. PASCAL CLÉMENT, vice-président

M. le ministre délégué, chargé du budget. La préparation au marché unique européen exige également un effort majeur d'harmonisation fiscale. Nous nous y sommes engagés résolument en réduisant le taux majoré de la T.V.A. de 33,33 à 25 p. 100 d'abord au bénéfice des ménages les plus modestes, encore trop accablés aujourd'hui par le poids excessif des impôts indirects.

Quant à la fiscalité de l'épargne, vous avez bien voulu adopter dans le budget de 1990 la quasi-totalité des dispositions nécessaires pour accompagner la libération des mouvements de capitaux, soit 4 milliards de francs.

Enfin, la modernisation du pays passe par le renouveau du service public. Comme le Premier ministre l'a dit bien souvent, l'Etat doit conserver un rôle éminent dans notre société. La revitalisation du service public est donc un axe majeur de notre action autour de quatre thèmes.

Développer les responsabilités pour sortir de cette sorte de société bloquée qu'est encore trop souvent notre administration : projet de service, déconcentration et globalisation des crédits, assouplissement des procédures financières et comptables.

Renforcer les effectifs là où le service public étouffe faute de moyens : 20 000 emplois supplémentaires supprimés en 1987 et 1988, mais plus de 12 000 créés en 1989 et 1990, essentiellement à l'éducation nationale et à la justice, cela tout en récupérant les emplois dégagés par les gains de productivité des autres administrations.

M. Jean-Pierre Brard. Ça fait tout de même moins 8 000 !

M. le ministre délégué, chargé du budget. Il ne faut pas additionner les carottes et les navets ! (*Sourires.*) J'ai parlé de deux périodes différentes !

M. Jean-Yves Chamard. Qui sont les navets ?

M. le ministre délégué, chargé du budget. Il n'y a que des « légumes » ici ! (*Sourires.*)

M. Philippe Auberger. De grosses légumes !

M. le ministre délégué, chargé du budget. Oui !

Troisième thème : revaloriser la fonction publique avec les accords-cadre sur la formation continue, les plans catégoriels, les accords sur les grilles des classifications et des rémunérations, le retour à une politique de distribution régulière raisonnable et programmée du pouvoir d'achat.

Rappels les premiers résultats de cette politique : le pouvoir d'achat des fonctionnaires, après une stagnation en 1987, a progressé de 1,3 p. 100 en 1988 et de plus de 3 p. 100 en 1989. Nous avons ainsi rattrapé le retard pris vis-à-vis du privé depuis 1986.

M. Jean-Claude Gayssot. C'est sans doute pour ça que tous les syndicats sont contre !

M. le ministre délégué, chargé du budget. Quatrième thème : développer l'évaluation des politiques publiques pour que l'effort de rénovation de l'Etat trouve sa traduction dans l'amélioration du service rendu. La modernisation de notre pays ne se conçoit pas, le ministre d'Etat vient de le rappeler avec force il y a quelques instants, sans un renforcement de la cohésion sociale. La lutte contre l'exclusion et l'action contre les inégalités ont donc été au cœur de nos politiques budgétaires et fiscales.

Priorité des priorités : la lutte contre l'exclusion a d'abord concerné les laissés-pour-compte. Le revenu minimum d'insertion, que vous avez adopté à l'unanimité, est une réalité depuis la fin de 1988. Il bénéficie aujourd'hui à plus de 300 000 foyers, qui percevront 8 milliards de francs en 1990, sans compter la chance que leur offrent les processus de réinsertion mis en place en liaison avec les collectivités territoriales, le milieu associatif et les représentants du tissu économique.

M. Jean-Yves Chamard. C'est très insuffisant !

M. le ministre délégué, chargé du budget. Car le retour ou l'accès à l'emploi est bien l'objectif central de toute politique de lutte contre l'exclusion sociale et les inégalités. Notre principal succès, ce sont les quelque 500 000 emplois créés en 1988-1989.

M. Jean-Pierre Brard. Les petits boulots !

M. le ministre délégué, chargé du budget. Voilà pourquoi notre politique budgétaire de soutien à l'emploi repose sur une idée simple : convertir des dépenses passives d'indemnisation du chômage en un effort dynamique de formation, de qualification et d'insertion dans la vie professionnelle.

C'est ce que vous avez décidé en 1989 avec le crédit-formation, véritable seconde chance offerte aux jeunes sortis sans qualification de notre système scolaire.

C'est aussi le sens des nouvelles formules incitant à l'embauche, notamment le déplaçonnement et l'allègement des cotisations familiales, et offrant aux chômeurs les plus défavorisés une insertion dans la vie professionnelle : contrats de retour à l'emploi pour les chômeurs de longue durée, contrats emploi-solidarité, exonération de cotisations sociales pour l'embauche de chômeurs de longue durée âgés.

Autre facteur d'exclusion, le logement. Nous en avons fait une nouvelle priorité, aussitôt traduite dans les budgets de 1989 et de 1990 : plus 17 p. 100 de crédits budgétaires pour le logement social, plus 13 p. 100 de dépenses fiscales ; 500 000 ménages supplémentaires parmi les plus modestes ont ainsi bénéficié d'une aide personnelle au logement depuis 1988.

Un ambitieux programme de réhabilitation - 200 000 logements H.L.M. par an - va nous permettre de rénover tout le parc d'ici à 1995, conformément à l'engagement du Président de la République. Pour cela, les crédits sont passés de 1,3 milliard en 1987 à 2,7 milliards de francs en 1990.

Rappelons également la généralisation des fonds d'aide aux impayés ou la relance des interventions en faveur des quartiers dégradés.

Notre effort d'aide publique au développement a été accru de près de 20 p. 100 en deux ans, à la suite, notamment, des initiatives du Président de la République pour alléger la dette des pays les plus pauvres. Cet effort a été ainsi porté de moins de 0,50 p. 100 du P.I.B. en 1988 à plus de 0,54 p. 100 en 1990, consolidant la première place de la France parmi les grands pays industrialisés.

Lutte contre l'exclusion sociale, mais aussi lutte pour la réduction des inégalités : nous avons contribué à faire reculer l'inégalité dans l'accès au savoir, dans la détention du patrimoine, devant l'impôt.

L'éducation nationale est au premier rang de nos ambitions : 15 p. 100 d'augmentation des crédits contre 6,5 p. 100 seulement de 1986 à 1988. Voilà des moyens considérables mis en œuvre pour porter à terme 80 p. 100 d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat ou pour rénover l'enseignement supérieur. Voilà qui explique nos 25 000 emplois, les 25 p. 100 d'augmentation des crédits de fonctionnement et d'équipement et le plan de revalorisation de la condition enseignante. Sans oublier un milliard de francs de plus pour le soutien aux plus défavorisés, pour l'aide sociale aux étudiants, et le nouveau souffle donné à la lutte contre l'échec scolaire avec la relance des Z.E.P., le plan « lecture » ou le doublement des crédits d'insertion professionnelle.

Après l'impôt de solidarité et pour lutter contre les écarts excessifs de patrimoines, nous avons remplacé les plans d'épargne retraite par les plans d'épargne populaire, en prévoyant une aide fiscale pour les plus modestes épargnants. Vous connaissez le succès déjà atteint par cette formule, pourtant lancée il y a quelques semaines seulement.

Je mentionnerai enfin la lutte contre l'inégalité devant l'impôt : réduction du poids de la fiscalité indirecte, traitement des injustices les plus flagrantes de la fiscalité locale, plafonnement de la taxe d'habitation à 4 p. 100 du revenu imposable - sans oublier ce que nous avons fait pour la taxe professionnelle, mais c'est autre chose -, augmentation des dégrèvements. Voilà 2,3 milliards de francs pour alléger la charge de 3,3 millions de ménages cette année.

Nous ne sommes donc pas restés l'arme au pied dans la lutte contre les inégalités. Ne l'oublions pas, même s'il reste évidemment encore beaucoup à faire !

M. Alain Bonnet. C'est sûr !

M. le ministre délégué, chargé du budget. Notre politique budgétaire de 1991 et des années suivantes ne peut donc, mesdames, messieurs, que s'inscrire dans les mêmes perspectives.

Après ces deux années budgétaires appuyées sur le redémarrage de l'économie, prenons la juste mesure de nos marges de manœuvre d'où découlent les orientations de la politique que nous vous proposons.

D'abord, conservons la maîtrise des finances publiques, toujours fragiles. A cet égard, nous devons tenir compte de quatre contraintes au moins.

Il s'agit en premier lieu du poids de la dette, qui réduit nos marges. Nous avons économisé, je l'ai déjà dit, 20 milliards en réduisant le déficit, et pourtant la dette nous coûte toujours plus cher : 17 p. 100 de plus en 1989 et 1990, 126 milliards cette année, soit 10,3 p. 100 du budget, contre 99 milliards en 1988, soit 9 p. 100 du budget. Elle va encore augmenter l'an prochain car la hausse des taux d'intérêt limite malheureusement l'effet de notre effort de réduction du déficit.

M. Philippe Auberger. Eh oui !

M. le ministre délégué, chargé du budget. Deuxième contrainte : l'équilibre des finances publiques est fragile et sensible aux moindres variations de la conjoncture.

Depuis cinq ans, et avec la reprise, les recettes fiscales ont augmenté de 54 p. 100 avant allègements, ce qui est bien plus que les 36 p. 100 du P.I.B. Ce phénomène vient surtout de l'impôt sur les sociétés, qui a augmenté deux fois plus vite que toutes les recettes fiscales malgré les réductions de son taux parce que les marges des entreprises françaises se sont améliorées et que celles-ci ont épuisé leurs reports déficitaires.

M. Jean-Claude Lefort. C'est bien vrai !

M. le ministre délégué, chargé du budget. Ces deux éléments sont désormais derrière nous. L'impôt sur les sociétés devrait donc bientôt varier comme l'excédent d'exploitation des entreprises.

M. Jean-Claude Lefort. Qu'est-ce que cela veut dire ?

M. le ministre délégué, chargé du budget. Cet impôt est aussi très volatil : si la croissance ralentit, son rendement peut baisser fortement, notamment du fait de ses règles d'acomptes provisionnels.

Deux autres impôts, importants et « dynamiques », seront moins porteurs : la taxe intérieure sur les produits pétroliers, parce que le gazole, moins taxé, remplace très vite le super, ainsi que la T.V.A. (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

Voilà plusieurs années que la T.V.A. rapporte 2 p. 100 de plus par an, soit environ dix milliards, car la consommation se déplace vers les produits taxés au taux majoré. Or nous réduisons ce taux.

Voilà pourquoi, même sans ralentissement conjoncturel, la progression de nos recettes se ralentit et se rapproche du P.I.B.

Troisième contrainte des prochaines années : le poids des engagements pris, qui rigidifient le budget et réduisent nos marges.

S'agissant, d'abord, de nos engagements européens, l'harmonisation nous impose encore, d'ici à 1993, au moins 20 milliards de pertes de recettes fiscales. En outre, avec la reprise des dépenses agricoles communautaires, avec les nouvelles politiques et le soutien aux pays de l'Est, nous devons prévoir environ 10 p. 100 de plus, soit 6 milliards à prélever chaque année à partir de 1991 pour la Communauté européenne.

M. Jean-Pierre Brard. Voilà le coût de la réunification allemande !

M. le ministre délégué, chargé du budget. Vous ne voulez pas qu'on aide les pays de l'Est ?

M. Jean-Pierre Brard. C'est l'abandon national et la soumission aux casques à pointe !

M. le ministre délégué, chargé du budget. Viennent aussi les nombreuses et importantes décisions que nous avons prises depuis 1988 et qui pèseront pendant plusieurs années.

Il y a d'abord la politique salariale dans la fonction publique, dont le poids est énorme puisqu'elle concerne 40 p. 100 du budget. Le cumul des plans de revalorisation catégorielle et de l'accord sur la grille de la fonction publique, pour sortir d'un long immobilisme, aura un coût budgétaire très élevé puisque, avant toute mesure générale, les traitements des agents de l'Etat vont augmenter de plus de 3 p. 100 par an, soit 15 milliards de francs.

Ce sont 40 p. 100 du budget qui vont donc augmenter mécaniquement, en dehors de toute autre décision sur les salaires, à un rythme en volume proche du P.I.B. Tout le reste du budget va en supporter les conséquences si l'on veut qu'il augmente moins vite que le P.I.B.

D'autres engagements pèseront lourd : contrats de plan Etat-région, avec la progression très accélérée des routes, aide publique au développement complétée par l'aide aux pays de l'Est, prélèvements au profit des collectivités locales, avec cinq milliards de plus au moins chaque année.

N'oublions pas les conséquences qu'aurait le maintien d'une augmentation annuelle de 4 p. 100 en volume des crédits d'équipement militaires, malgré les bouleversements stratégiques dans le monde.

Ainsi, notez-le bien, tout ce que l'on érige parfois un peu vite en priorité nouvelle, ou en programme pluriannuel, réduit d'autant nos marges budgétaires.

Dernière contrainte, la plus lourde : la dérive des prélèvements sociaux, point que le ministre d'Etat a rapidement abordé tout à l'heure. Cette dérive réduit insidieusement les moyens de notre politique budgétaire.

Je vous l'ai dit : depuis 1981, la pression fiscale de l'Etat a diminué de 1,7 point, mais les prélèvements sociaux ont augmenté de 1,5 point.

Tenons bon dans la stabilisation des prélèvements obligatoires que le Président de la République a demandée à juste titre en 1984, car nous sommes toujours dans le peloton de tête des plus forts prélèvements : 44,4 p. 100 en 1989 contre 37,4 p. 100 en République fédérale d'Allemagne, la moyenne communautaire étant de 40,2 p. 100.

M. Philippe Vasseur. Eh oui !

M. le ministre délégué, chargé du budget. Leur croissance, notamment celle des cotisations sociales, annule d'une façon insupportable les gains de pouvoir d'achat des salariés.

M. Philippe Vasseur. Eh oui !

M. le ministre délégué, ministre chargé du budget. Quant aux charges des entreprises, elles ne peuvent pas être accrues à la veille de 1993.

M. Philippe Vasseur. Eh oui !

M. Jean-Claude Lefort. Pourquoi ?

M. le ministre délégué, chargé du budget. Enfin, une dérive non maîtrisée des cotisations sociales nous placera dans quinze ans dans une situation intenable lorsque arrivera le basculement démographique des régimes de retraite. (« Eh oui ! » sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)

Voilà, mesdames, messieurs les députés, l'enjeu essentiel de nos finances publiques d'ici à 2010, et je souhaite que ces « Eh oui ! » se poursuivent jusqu'au vote final de la loi de finances, le 20 décembre prochain ! (*Sourires.*) Je dis : « je souhaite », mais Pierre Bérégovoy le souhaite également et nous nous en réjouissons par avance. (*Nouveaux sourires.*)

Quels sont les grands axes de notre politique budgétaire des prochaines années ? J'en vois au moins quatre.

Il s'agit d'abord de poursuivre résolument la réduction du déficit. C'est nécessaire sur le plan budgétaire, pour réduire et stabiliser les dépenses de la dette. C'est le sens de l'objectif souvent évoqué d'un déficit de moins de 70 milliards ou de 70 milliards au plus. En outre, l'Etat doit cesser de prélever sur l'épargne dont l'investissement productif et donc l'emploi ont besoin.

M. Edmond Alphandéry. Comme les collectivités locales !

M. le ministre délégué, chargé du budget. Le retard de notre appareil productif n'est pas encore comblé et des investissements doivent être financés pour que nos capacités de production suivent la demande.

M. Philippe Vasseur. Eh oui !

M. le ministre délégué, chargé du budget. Mais, même redressé, le taux d'épargne des ménages - 13 p. 100 - est toujours trop faible. Il faut donc réduire le besoin de financement de l'Etat. Aussi allons-nous, Pierre Bérégovoy et moi-même, proposer au Premier ministre une nouvelle étape en 1991 en ramenant au minimum le déficit à 80 milliards de francs, soit à nouveau au moins 10 milliards de réduction, comme en 1990.

J'ai bien entendu ce que le ministre d'Etat a dit tout à l'heure, lui qui est mieux informé que moi sur vos intentions, monsieur le rapporteur général. (*Sourires.*)

M. Philippe Auberger. C'est sans doute un problème de « courant » !

M. le ministre délégué, chargé du budget. N'allez pas imaginer des relations coupables entre le ministre d'Etat et le rapporteur général ! (*Rires.*) Je ne connaissais pas l'intention du rapporteur général et je l'ai apprise avec la joie que vous imaginez en écoutant le ministre d'Etat.

Si l'on peut mieux faire, ô combien, monsieur le rapporteur général, vous en serons-nous reconnaissants ! Mais il faut quelquefois se méfier dans ce domaine des plaisirs solitaires ! (*Sourires.*)

J'en viens au second axe de notre politique : comment faire sans améliorer l'efficacité et l'équité de nos dépenses ?

Pour que leur progression reste inférieure à celle du P.I.B., plusieurs conditions s'imposent.

D'abord, une politique enfin dynamique des effectifs est nécessaire. A cet égard, je remercie le ministre d'Etat d'avoir bien voulu aborder ce point dans son exposé.

La gestion de la fonction publique, dans les prochaines années, doit prendre en compte les besoins en emplois supplémentaires de certains services publics, comme l'éducation nationale, organiser la revalorisation des tâches, améliorer les qualifications et répondre enfin à la concurrence du secteur privé ainsi qu'au phénomène un peu préoccupant de la fuite de certains de nos cadres supérieurs.

Pour cela, retenons un principe de bon sens : s'il veut mieux payer ses fonctionnaires - oui, monsieur le ministre d'Etat, vous aviez raison tout à l'heure - l'Etat doit mobiliser tous leurs gains de productivité. (« *Eh oui !* » sur plusieurs bancs du groupe de l'Union du centre.)

On ne le sait pas assez, les dépenses de la fonction publique représentent aujourd'hui 10,2 p. 100 du P.I.B., contre 8,7 en 1970, et les effectifs sont passés dans le même temps de 1,9 million à 2,5 millions - je parle bien sûr de la fonction publique de l'Etat.

M. Jean-Pierre Brard. Combien de suppressions d'emplois ?

M. le ministre délégué, chargé du budget. Monsieur Brard, 2,5 moins 1,9, cela fait 0,6, résultat positif ! Voilà une mathématique qui a cours dans tous les pays du monde, à l'Est comme à l'Ouest ! (*Sourires.*) Et je suis à votre disposition pour approfondir ce petit cours individuel de calcul élémentaire.

M. Jean-Pierre Brard. *Quid* de l'avenir ?

M. le ministre délégué, chargé du budget. On ne sait pas assez non plus que les suppressions d'emplois votées entre 1984 et 1988 n'ont concerné en pratique - j'appelle votre attention là-dessus - que des emplois vacants. Le nombre d'agents en place n'a donc pas été réduit !

M. Emmanuel Aubert. Cela se passe toujours ainsi !

M. le ministre délégué, chargé du budget. Enfin, il faut sûrement examiner, ici ou là, le rapport entre les horaires de travail effectivement pratiqués et les normes en vigueur, ou avec la pénibilité des tâches. (« *Très bien !* » sur les bancs du groupe socialiste.)

Même en maniant les enquêtes disponibles avec précaution, il est évident que le temps de travail n'est pas toujours et partout ce pour quoi le contribuable paie. (*Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Gilbert Gantier. C'est vrai !

M. le ministre délégué, chargé du budget. Tout cela veut dire que l'Etat ne sait toujours pas bien gérer ses effectifs, ni les adapter ici et là pour répondre aux besoins nouveaux.

Je viens donc d'écrire, en accord avec le ministre d'Etat, au Premier ministre pour lui suggérer de changer nos méthodes à partir de 1991...

M. Jean-Claude Lefort. C'est un ministre de la droite !

M. le ministre délégué, chargé du budget. ...en fonction de trois principes.

D'abord, la sélectivité : distinguer clairement les secteurs prioritaires des autres.

Ensuite, la pluriannualité : chaque ministère devra planifier sur trois ans la gestion de ses effectifs.

Enfin, la concertation : il s'agit de signer des contrats entre le budget et chaque ministère gestionnaire, pour qu'il soit bien clair que leurs gains de productivité leur serviront intégralement à améliorer les moyens de fonctionnement de leurs services.

C'est à ce prix, je le crois, que l'Etat saura enfin gérer efficacement ses effectifs.

En second lieu, il faut resserrer notre action au profit des vraies priorités. Méfions-nous, mesdames, messieurs, car leur multiplication est la pire démarche : c'est la garantie de ne rien faire. Ne cédon pas au rêve facile du « tout prioritaire ».

D'abord, aucun budget n'est tabou, comme l'a dit et écrit le Président de la République, et, lorsque des priorités apparaissent, d'autres doivent disparaître, ou reculer.

M. Jean-Claude Lefort. Exact !

M. le ministre délégué, chargé du budget. Le rôle du ministre du budget, celui du Gouvernement, le vôtre également, c'est de mettre, en face de toute proposition de dépense nouvelle, l'indication des réductions ou des suppressions. Nous savons tous, la Cour des comptes nous le dit assez et vous êtes assez nombreux à nous le rappeler régulièrement, au ministre d'Etat et à moi-même, combien le gisement des économies possibles est important !

M. Philippe Vasseur. Bravo !

M. le ministre délégué, chargé du budget. Ensuite, gardons-nous d'approches abusivement et volontairement réductrices. Ainsi, la priorité que vous conférez à juste titre - ce n'est pas le provincial que je suis qui va vous le reprocher - à l'aménagement du territoire, ne peut pas s'apprécier à la seule aune des crédits de la P.A.T. Elle se lit aussi clairement dans le budget des routes, dans celui des universités ou dans celui des investissements de la S.N.C.F., pour ne prendre que quelques exemples caractéristiques. Vous savez bien que l'on peut mettre tout la P.A.T. que l'on veut dans certaines régions mais, si celles-ci ne sont pas désenclavées, c'est comme si l'on ne faisait rien !

M. Alain Bonnet. C'est vrai !

M. le ministre délégué, chargé du budget. Il ne s'agit donc pas de ne considérer que le budget proprement dit de l'aménagement du territoire. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

Même chose pour la politique de l'environnement : ce n'est pas seulement la dotation de ce ministère qui est en cause, mais aussi largement le recours à la réglementation, sans oublier bien des moyens financiers de l'environnement, qui sont répartis entre de nombreux intervenants et au profit d'organismes de terrain, comme les agences de bassin. Et tout cela n'est pas dans le budget de l'environnement ! Il faut avoir un raisonnement global, en ne se contentant pas de « se caler » sur le cadre budgétaire proprement dit. Mais je sais que vous êtes nombreux à tenir un tel raisonnement. Vos rapporteurs spéciaux de la commission des finances, auxquels je voudrais rendre hommage, et vos rapporteurs pour avis des autres commissions n'hésitent jamais à indiquer dans leurs rapports les sources de financement non budgétaires pour vous permettre d'avoir une vue plus globale, ce qui contribue, et pas peu d'ailleurs, à ma propre information.

M. Jean-Pierre Brard. Quelle humilité !

M. Pierre Mauger. Votre modestie vous honore !

M. le ministre délégué, chargé du budget. Enfin, nous devons examiner nos dépenses et nos recettes à la lumière d'une question fondamentale : sont-elles ou non effectivement réductrices d'inégalités ?

M. Jean-Claude Lefort. Non !

M. le ministre délégué, chargé du budget. Là également, l'importance des masses à redéployer est gravement sous-estimée.

Telles sont les trois conditions pour financer nos vraies priorités en 1991. Elles se résument finalement à deux thèmes essentiels, dont le premier est l'insertion et la mobilité sociale, avant tout par la formation et la réinsertion des titulaires du R.M.I., des jeunes, des chômeurs de longue durée. L'objectif de 200 000 crédits-formation fixé par le Président de la République jouera en la matière un rôle primordial. Il faudra aussi consolider, pour les plus modestes, la spectaculaire augmentation des aides au logement social, notamment en poursuivant l'effort de réhabilitation des logements anciens par une meilleure sélectivité de l'A.P.L. (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

L'efficacité de la justice, aujourd'hui si injustement critiquée, doit être très vite améliorée, comme l'a demandé et décidé le Premier ministre.

Second thème : les dépenses d'investissement au sens large, qui constitueront l'autre grande priorité.

Pour faire face au défi de la progression du nombre d'élèves et d'étudiants, il nous faudra d'abord dégager de considérables moyens supplémentaires...

M. Jean-Claude Lefort. En effet !

M. Alain Bonnet. Très bien !

M. le ministre délégué, chargé du budget. ... mais sans négliger la nécessaire optimisation des moyens disponibles.

Le poids excessif des programmes scolaires, dénoncé par le Président de la République lui-même en conseil des ministres, la durée trop courte de l'année universitaire constituent des anachronismes pédagogiques qui stérilisent des moyens encore globalement insuffisants.

M. Gilbert Gantier. C'est vrai !

M. le ministre délégué, chargé du budget. En matière de recherche, continuons à pousser les entreprises à mieux prendre le relais de l'Etat : être en tête des pays développés pour le taux de dépenses publiques de recherche sera toujours insuffisant si notre industrie ne génère pas en elle-même sa propre recherche.

M. Gilbert Gantier. Bravo !

M. le ministre délégué, chargé du budget. De même, l'environnement doit conduire à l'action multiforme qu'exige son caractère prioritaire.

La maîtrise des dépenses sociales est la troisième orientation de notre politique financière. La contrainte de leur dérive actuelle est telle que nul ne peut se dérober à l'examen qui s'impose : notre système de protection sociale n'a-t-il pas un peu sa part dans la persistance des inégalités ? Pour avancer, là aussi, aucun sujet ne doit être tabou.

Premièrement, la croissance accélérée des dépenses de santé exige une action de fond : plus 9 p. 100 par an pour les honoraires médicaux, plus 12,8 p. 100 pour les prescriptions, plus 7,3 p. 100 pour l'hospitalisation. Voilà le bilan de 1988-1989 !

La santé des Français était-elle à ce point subitement dégradée et s'est-elle sensiblement améliorée ? J'en doute.

A vrai dire, nous n'avons pas encore trouvé le mode de gestion équilibré de la médecine de ville, conciliant maîtrise globale de la dépense, libre choix du médecin et liberté de prescription.

De même, le système hospitalier, qui est incapable de fermer des hôpitaux psychiatriques désertés, des maternités de campagne au plateau technique insuffisant, alors que tant d'autres services étouffent.

Notre système de santé requiert, si nous voulons éviter son implosion, une action structurelle de maîtrise de la dépense.

Le débat que vous aurez ici sur les retraites pendant cette session, sera par ailleurs l'occasion de faire progresser la réflexion, sur cette autre question essentielle.

Souhaitons qu'il permette d'aborder sereinement deux questions clés : après la progression du pouvoir d'achat des retraités depuis vingt ans, mise en valeur par une récente étude du C.E.R.C., comment se comparent à présent leur niveau de vie et celui des actifs ? Quelle doit être à l'avenir l'évolution relative de l'un et de l'autre ?

Préserver l'équité entre générations : la question des retraites se résume à cela. En la traitant dans cet esprit, nous pourrions dégager des solutions pour programmer les adaptations à prévoir dès maintenant.

Le Parlement, c'est évident devra y être associé, comme en matière de santé, de même qu'il devra être mieux associé au financement de la protection sociale, en votant les recettes de la future contribution sociale de solidarité.

C'est au prix de cet effort préalable de contrôle de la dépense que cette contribution ne sera pas l'alibi d'une nouvelle dérive des prélèvements obligatoires, que beaucoup d'entre vous craignent, mais la création d'une recette équitable, que beaucoup souhaitent, sans doute à juste titre, substituer à des cotisations sociales qui le sont beaucoup moins.

Enfin, la fiscalité. A cet égard, notre ligne de conduite est claire : mieux vaut adapter la fiscalité, parfois avec audace, plutôt qu'envisager quelque chose qui serait une sorte d'illusoire « grand soir fiscal ». (*Exclamations sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

Poursuivons donc ce qui a déjà été entrepris, mais ouvrons aussi de nouvelles pistes.

Poursuivre, c'est d'abord mener à son terme la baisse de la T.V.A., et avant tout de son taux majoré. Certains sur ces bancs, je le sais bien, souhaiteraient une baisse du taux de 18,6 p. 100. Je répète ce que j'ai déjà dit à ce sujet : c'est très cher et la diminution du taux normal de la T.V.A. ne peut donc pas être prioritaire pour l'instant dans la perspective de 1993. (*Exclamations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Poursuivre, c'est aussi, le ministre d'Etat l'a dit, mener à son terme la baisse de l'impôt sur les sociétés pour les bénéfices non distribués. C'est ainsi que nous accompagnerons le mieux le renforcement des fonds propres et des investissements des entreprises, tout particulièrement des P.M.E. (« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe Union pour la démocratie française.)

M. Gilbert Gantier. C'est bon !

M. le ministre délégué, chargé du budget. Nous verrons à l'automne s'il faut réouvrir le dossier des plus-values à long terme des entreprises. (*Protestations sur plusieurs bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

M. Bruno Durieux. Non !

M. Gilbert Gantier. Ah non, effectivement, là c'est très mauvais !

M. Bruno Durieux. Evidemment.

M. le ministre délégué, chargé du budget. Monsieur Durieux, nous sommes dans un débat d'orientation !

M. Bruno Durieux. Précisément, nous vous déconseillons certaines choses !

M. le ministre délégué, chargé du budget. On pose les questions ! On ne les résout pas toutes - hélas !

Ouvrons également de nouveaux dossiers. Outre la retenue à la source, je vois au moins trois nouvelles pistes.

La contribution sociale de solidarité d'abord.

C'est le moyen d'introduire plus de justice dans notre système de « prélèvement fiscal-social ». Nous avons trop souvent tendance, en effet, à oublier l'existence des prélèvements sociaux dans nos analyses du prélèvement direct sur les revenus. Or, que voit-on ? Que notre impôt sur le revenu, que certains jugent, à tort, trop progressif, coexiste avec des prélèvements sociaux qui sont au contraire régressifs.

Ainsi, au total, le « prélèvement fiscal-social » est finalement très faiblement progressif. Cela provient des modalités de calcul, c'est-à-dire du plafonnement de certaines cotisations, mais aussi de la déductibilité fiscale des cotisations.

La création de la contribution sociale de solidarité sera donc l'occasion d'une réflexion sur l'articulation du « prélèvement fiscal-social ».

M. Philippe Auberger. Plutôt socialo-fiscal !

M. le ministre délégué, chargé du budget. Vous n'en avez jamais créé, des contributions comme celles-là, qui vous soient propres !

M. Philippe Auberger. Nous nous en sommes bien gardés !

M. le ministre délégué, chargé du budget. Surtout vous les supprimez toujours la veille des élections !

La création de la contribution sociale de solidarité sera aussi l'occasion d'introduire plus d'équité dans notre système de prélèvements sociaux.

Bien entendu, cet objectif ne sera, à mes yeux, pleinement atteint que si la contribution sociale de solidarité se substitue, et non s'ajoute, à des cotisations existantes. (« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)

Second chantier, seconde piste : la fiscalité locale (« Ah ! » sur plusieurs bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)

Votre assemblée est d'accord depuis longtemps - je l'entends dire à longueur de séances en session budgétaire - pour que cette fiscalité soit rénovée dans le sens d'une plus grande justice.

M. Bruno Durieux. Tout à fait.

M. le ministre délégué, chargé du budget. Personne ne m'a jamais dit le contraire sur aucun de ces bancs.

M. Bruno Durioux. Exact.

M. Jean-Pierre Brard. Mais vous ne nous avez jamais applaudis !

M. le ministre délégué, chargé du budget. Rénover, cela signifie, au minimum, réviser des bases qui remontent à trente ans pour le non-bâti et à vingt ans pour le bâti.

Le vieillissement des bases et certaines anomalies des précédentes révisions, comme la surtaxation des H.L.M. ou l'imposition de certains terrains urbains, sont à l'origine du malaise que suscitent les impôts locaux. Mais la révision, oui c'est vrai, ne réglera pas tous les problèmes. (« Très juste ! » sur plusieurs bancs du groupe Union pour la démocratie française.)

La rénovation de la fiscalité locale ne peut donc pas se limiter à ce seul sujet, si important soit-il.

M. René Doellère. Très bien.

M. le ministre délégué, chargé du budget. Venons-en à la taxe d'habitation, qui fait couler depuis quelques jours beaucoup d'encre, sans doute un peu trop.

M. Michel Giraud. Ce n'est pas notre fait !

M. Philippe Auberger. A qui la faute ? C'est un débat socialo-socialiste ! (*Sourires.*)

M. le ministre délégué, chargé du budget. Soyons clairs.

Tout le monde admet aujourd'hui que cette taxe est la plus injuste et la plus critiquée des « quatre vieilles ». (*Protestations sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.*) Il est donc légitime de vouloir la réformer.

M. Edmond Alphandéry. La plus injuste ? On peut en discuter !

M. le ministre délégué, chargé du budget. Vous pensez qu'elle n'est pas injuste ? (*Protestations sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

M. Edmond Alphandéry. Mais si, elle l'est, mais « pas la plus » injuste !

M. le ministre délégué, chargé du budget. Très intéressant !

Certains ici n'admettent pas que la taxe d'habitation est injuste (*Même mouvement.*) La presse l'aura noté.

M. Michel Giraud. Personne n'a jamais dit cela !

M. Philippe Auberger. Pas la plus injuste !

M. le ministre délégué, chargé du budget. Alors, tout le monde admet que la taxe d'habitation est injuste ?

D'accord ? Unanimité ! (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Francis Geng. Comme la taxe professionnelle.

M. Jean-Pierre Brard. Qui a refusé le plafonnement ? Vous ne la rendez pas plus juste !

M. le ministre délégué, chargé du budget. Pour l'instant, je ne rends rien du tout, monsieur Brard !

M. Jean-Pierre Brard. Vous avez refusé nos propositions !

M. le ministre délégué, chargé du budget. Non, je n'ai rien refusé du tout, mais vous, vous avez refusé de voter les 2,3 milliards de francs d'allègement. C'est un autre problème !

M. Jean-Pierre Brard. Vous avez refusé le plafonnement à 2 p. 100 !

M. le ministre délégué, chargé du budget. Une simulation a été effectuée sur la base du dispositif adopté l'année dernière par l'Assemblée nationale sur la proposition...

M. Philippe Auberger. De la majorité !

M. le ministre délégué, chargé du budget. ... de sa majorité.

Mais si cela marche, monsieur Auberger, vous serez nombreux à vous rallier !

M. Philippe Auberger. Cela marche... pour l'instant.

M. le ministre délégué, chargé du budget. Cette simulation a montré non pas les difficultés de l'exercice mais plutôt celles du dispositif qui a été adopté, adopté sciemment puisque ses auteurs ont souhaité que nous simulions le dispositif intégral tel qu'il était présenté, sans prévoir de dérogation, d'exonération, pour ne pas compliquer les choses.

M. Philippe Auberger. Bref, le scénario de l'horreur !

M. le ministre délégué, chargé du budget. Pour autant, il ne faut pas jeter, au vu des résultats de cette seule simulation, l'anathème sur le principe même de cette réforme. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Monsieur Auberger, vous êtes si spécialisés sur vos bancs dans la réforme des impôts locaux - voyez la taxe professionnelle - que j'écoute toujours vos conseils avec grande attention !

M. Philippe Auberger. Merci, monsieur le ministre.

M. le ministre délégué, chargé du budget. Tout ce que je sais, c'est que la réforme qui m'est proposée ne coûtera pas 30 milliards de francs comme celle de la taxe professionnelle que vous connaissez bien !

Evitons, en outre, je ne sais quelle assimilation - monsieur le président de la commission des finances, nous avons employé ce mot ensemble l'autre jour - à la fois facile et même un peu pittoresque, avec la *poll-tax* qui, chez nos partenaires britanniques, procède d'une philosophie totalement différente - peut-être certains la préfèrent-ils, mais c'est un autre problème.

M. Edmond Alphandéry. Non. Procès d'intention ?

M. le ministre délégué, chargé du budget. Celle que certains ne préfèrent pas, alors !

Personne ne veut de la *poll-tax*. Tout le monde dit que la taxe d'habitation est injuste et personne ne veut de la *poll-tax*. Autre point d'unanimité. Merci, c'est clair !

N'engageons pas non plus un débat injuste sur la sincérité des simulations qui ont été effectuées dans les délais prescrits par le législateur...

M. Alain Bonnet. Tout à fait !

M. le ministre délégué, chargé du budget. ... par des fonctionnaires de qualité, dont l'honnêteté ne doit pas être mise en cause.

M. Jean-Pierre Brard. Par qui fut-elle mise en cause ?

M. le ministre délégué, chargé du budget. Recherchons plutôt les aménagements à apporter au dispositif de l'article 79 de la loi de finances pour 1990, afin que l'Assemblée obtienne exactement ce qu'elle recherche, c'est-à-dire une meilleure répartition d'une partie - 12 milliards sur 40 milliards - de la taxe d'habitation, la part départementale.

Le Gouvernement est et reste donc à la disposition du Parlement pour effectuer toutes les simulations complémentaires qui lui seront demandées et qui permettront à votre assemblée de se prononcer, contrairement à ce qui s'est passé en 1975 avec la taxe professionnelle, de se prononcer définitivement et en toute connaissance de cause. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

Enfin, la fiscalité du patrimoine. Il est légitime de s'interroger sur la pertinence de notre dispositif.

M. Edmond Alphandéry. Et la taxe professionnelle ?

M. le ministre délégué, chargé du budget. Je répondrais à vos questions sur la taxe professionnelle si j'avais le temps de m'éterniser, mais je ne veux pas prolonger cette discussion, quoiqu'il me soit très agréable d'être à la tribune...

M. Edmond Alphandéry. C'est une discussion socialo-socialiste ?

M. Jean-Pierre Brard. Il est insatiable !

M. le ministre délégué, chargé du budget. Monsieur Alphandéry, je sais que vous allez rompre le couple infernal tout à l'heure !

M. Edmond Alphandéry. Faites-moi confiance ! (*Sourires.*)

M. le ministre délégué, chargé du budget. Il est légitime de s'interroger sur la pertinence de notre dispositif actuel de fiscalité du patrimoine au regard de deux principes.

Tout d'abord la justice. Dans quelle mesure notre fiscalité du patrimoine contribue-t-elle à la réduction des inégalités ?

Ensuite l'efficacité économique : dans quelle mesure cette fiscalité peut-elle être aménagée dans un sens plus favorable à la mobilité de l'épargne ou qui ne soit défavorable ni à la mobilité, ni à l'épargne ?

Nos réflexions sur ce sujet n'auront de sens que si elles intègrent bien cette double préoccupation : justice d'un côté, efficacité de l'autre.

Elles n'auront également de sens qu'à la condition de bien prendre en compte ce que nous avons d'ores et déjà fait, qu'il s'agisse des droits de succession en 1984 ou de l'impôt sur la fortune. Nous sommes, en effet, l'un des pays où le poids et l'impact de ces deux impôts, qui sont les seuls impôts sur le patrimoine à vocation large et redistributive jouent probablement le rôle le plus significatif ; mais tout n'est pas possible et beaucoup a déjà fait dans ce domaine.

Comment les finances publiques peuvent-elles apporter leur concours et leur soutien à la réduction des inégalités. Telle est, je le crois, mesdames, messieurs les députés, la question à laquelle ce débat d'orientation budgétaire nous invite à répondre. Notre responsabilité à cet égard est double : poser les vraies questions et savoir assumer les réponses.

Pour conclure, considérons quelques exemples. La méthode la plus directe pour réduire les inégalités est d'agir sur les revenus primaires. L'Etat a consacré une partie de ses plus-values fiscales à améliorer le pouvoir d'achat des fonctionnaires, sans parler de ce qui a déjà été fait pour la remise à niveau des bas salaires de la fonction publique, notamment dans le cadre du récent accord sur la grille. Avec les progrès ainsi réalisés, leur situation peut sans doute se comparer favorablement avec celle qui prévaut dans le secteur privé.

L'autre méthode pour réduire les inégalités est la redistribution par le biais du budget de l'Etat ou du budget social.

Prenons conscience, là également, de quelques vérités simples. D'abord nous raisonnons sous contrainte : plus les dépenses budgétaires augmentent et plus l'enveloppe disponible pour les allègements fiscaux rétrécit, cela va de soi. Or autant il est aisé de contribuer à la réduction des inégalités lorsqu'on peut réduire globalement le poids de l'impôt, autant il devient plus difficile de pratiquer la fiscalité redistributive, quand il est nécessaire de prendre aux uns pour donner aux autres.

Pour ma part, j'y suis prêt, mais les débats de ces derniers jours autour de la taxe d'habitation illustrent bien les contraintes de l'exercice malgré, je dois le dire - le président de la commission l'a souligné - la modestie des sommes en jeu au niveau de beaucoup de contribuables dans cette affaire.

Nous avons devant nous un impôt ancien, injuste, rapiécé tant bien que mal, au fil du temps.

Ce que l'on recherche, c'est à asseoir équitablement la participation des habitants de la commune du département et de la région, aux services qu'ils leur offrent. C'est presque une redevance pour service rendu !

Ce constat peut parfaitement justifier que davantage de contribuables locaux participent financièrement à la vie locale, naturellement selon leur capacité contributive. Les réactions de l'opinion depuis deux semaines, autour de cette idée tournent donc manifestement le dos à la recherche de l'équité que les Français réclament tant par ailleurs.

Il nous revient d'apprécier tranquillement et sereinement les implications des décisions que le Parlement aura à prendre en la matière pour que chacun soit ensuite prêt à les assumer, à les expliquer, à les justifier et à les défendre.

L'autre vérité, trop souvent oubliée, est celle-ci : le budget de l'Etat représente 1 200 milliards de francs, en chiffres ronds, dont 40 p. 100 vont aux rémunérations et pensions.

Les régimes sociaux représentent, pour leur part, plus de 1 600 milliards de francs, dont moins de 5 p. 100 de dépenses de fonctionnement. S'interroge-t-on suffisamment sur la contribution à la réduction des inégalités de ce gigantesque système de redistribution ? Osons-nous nous demander s'il est normal que la grippe soit remboursée de la même manière au smicard et au P.D.G. ? Ou si l'absence de toute condition de ressources pour les allocations familiales est pleinement justifiée ?

Mesdames, messieurs les députés, la tâche qui nous attend, qui vous attend, est difficile : sachons discerner les vrais enjeux et apporter les vraies réponses.

C'est dire le prix que le Gouvernement attache à votre débat de cet après-midi et de ce soir. Je voudrais sincèrement remercier le président de l'Assemblée nationale, le président de votre commission des finances, son rapporteur général et aussi le président du groupe socialiste, qui ont insisté pour tenir ce débat au point d'effrayer un peu les tenants de la traditionnelle « litanie », « liturgie », « léthargie », dont le président Edgar Faure a parlé à propos du débat budgétaire habituel de l'automne, conscients qu'ils sont que le Parlement a d'abord été créé pour discuter et accepter librement les recettes et les dépenses que la nation décide pour le bien de tous. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jeanny Lorgeoux. Il n'y a jamais de léthargie avec M. le ministre Charasse !

Rappel au règlement

M. le président. La parole est à M. Philippe Vasseur, pour un rappel au règlement.

M. Philippe Vasseur. Mon rappel au règlement se fonde sur les articles 48 et 49.

Nous avons tous souhaité l'organisation d'un débat d'orientation budgétaire, et il est bien qu'il ait pu se tenir aujourd'hui. Mais voici une heure et demie que ce débat est engagé et nous avons entendu - je ne néglige d'ailleurs pas l'intérêt de leurs propos - M. le ministre d'Etat, Pierre Bérégovoy, et M. le ministre délégué chargé du budget, M. Michel Charasse.

Nous allons maintenant entendre M. le président de la commission des finances, puis M. le rapporteur général, à la suite de quoi nous en arriverons enfin au débat proprement dit.

Je me permets, au nom de nos collègues, monsieur le président, de vous exprimer le désagrément que nous éprouvons au vu de cette procédure. Nous n'apprécions guère de ne pouvoir prendre la parole les uns et les autres qu'après deux heures pendant lesquelles les orateurs d'« une tendance », si tant est que l'on puisse réunir les courants en une seule tendance (*Sourires.*) auront monopolisé la parole...

Je le regrette. Nous connaissons tous bien entendu les conditions dans lesquelles travaillent les médias, qui aujourd'hui, vont privilégier l'expression du Gouvernement et de sa majorité.

Cela ne me paraît pas être une bonne façon d'organiser nos débats, en tout cas ce type de débat, au sein de notre assemblée.

C'est pourquoi je vous prierai, monsieur le président, de bien vouloir transmettre mon rappel au règlement à la conférence des présidents afin que, à l'avenir, un tel débat fasse une plus large part à l'expression des parlementaires. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

M. Louis Mexandeau. La prochaine fois vous essaieriez d'avoir la majorité.

M. le président. Monsieur Vasseur, jusqu'à preuve du contraire, l'organisation de nos débats, bien connue de notre assemblée, est constante. S'expriment, dans l'ordre, les ministres, le président de la commission et, dans le cas de la commission des finances, le rapporteur général.

La seule remarque qui soit fondée, dans votre rappel au règlement, tient à ce que souvent les présidents de séance font des efforts pour rappeler aux parlementaires qu'ils doivent respecter leur temps de parole : malheureusement, ces mêmes présidents n'osent pas adresser les mêmes observations aux membres du Gouvernement. Effectivement, cet après-midi, le Gouvernement a excédé de trente-cinq minutes son temps de parole.

Pour le reste, l'organisation de nos débats ne peut pas changer, à moins que l'Assemblée ne le décide... Ce qui, vous en conviendrez, donne une dimension plus délicate au problème que vous soulevez.

Ouverture du débat

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Dominique Strauss-Kahn, président de la commission. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, en dépit du rappel au règlement de notre collègue, M. Vasseur, je voudrais dire combien, premier parlementaire à m'exprimer à cette tribune dans ce débat, je suis satisfait de ce que le Gouvernement ait accepté cette forme nouvelle de notre débat budgétaire, consistant à organiser entre nous dès le printemps une discussion sur les orientations du budget.

Certes, les modalités n'en sont peut-être pas encore fixées exactement comme il faudrait... Encore que le débat, monsieur Vasseur, vaut surtout par le discours de ceux qui vous sont opposés plutôt que par votre propre discours : c'est vrai pour moi comme pour vous, et j'aurai beaucoup de plaisir à vous écouter tout à l'heure.

M. Philippe Vasseur. Vous préjugez !

M. Dominique Strauss-Kahn, président de la commission. Alors, je ne prendrai pas de plaisir à vous écouter ! (*Sourires.*)

En tout état de cause, la discussion organisée à l'initiative du président de l'Assemblée et avec l'accord du Gouvernement, est une heureuse novation dans notre procédure. Il évitera aux parlementaires de se retrouver, lors du début de la session budgétaire, au mois d'octobre, devant un débat largement engagé dans le pays, notamment par le biais de la presse, sans qu'eux-mêmes aient pu en délibérer et discuter avec le Gouvernement.

Monsieur le ministre d'Etat, vous avez commencé votre intervention, et sans doute avez-vous eu raison, par le cadre général dans lequel va s'inscrire ce budget, notamment le cadre international. A cet égard, il faut souligner un premier paradoxe. L'environnement international est bon - depuis plusieurs années la croissance a repris, même si c'est à un rythme moins rapide que celui que nous avons connu dans le passé - mais en même temps il est plus incertain qu'il ne l'était préalablement, notamment en ce qui concerne notre principal ami, voisin et concurrent, la République fédérale d'Allemagne. Deux thèses contradictoires s'opposent qui doivent, je crois, nous rendre très prudents.

La première thèse est que la réunification allemande va coûter à l'Allemagne fédérale quelques points d'inflation. Si c'est le cas, cette situation devrait favoriser notre monnaie par rapport au deutschemark et nous permettre d'opérer une détente sur les taux.

La seconde thèse nous est moins favorable puisqu'elle prévoit que le financement de la reconstruction de l'Allemagne de l'Est, devenue partie de l'Allemagne tout court, nécessitera des ponctions importantes sur le marché international des capitaux, ce qui conduirait à l'inverse à une hausse des taux.

Pour ma part, bien que n'étant pas d'un naturel pessimiste, je penche plutôt pour cette seconde thèse et je crains qu'à échéance de douze à dix-huit mois, nous n'assistions de ce fait à une tension assez forte sur les taux longs. C'est pourquoi nous devons être encore plus prudents que votre propos et celui du ministre chargé du budget ne nous y invitaient déjà. En effet, la charge de la dette pourrait, à l'arrivée, se révéler un peu plus forte que nous ne le prévoyions...

M. Philippe Vasseur. C'est vrai !

M. Dominique Strauss-Kahn, président de la commission. puisque, si malheureusement mes craintes devaient se confirmer, l'ensemble des taux mondiaux se retrouveraient à terme à un niveau un peu plus élevé qu'ils ne sont aujourd'hui et, sans doute, qu'ils ne sont estimés dans nos projections.

M. Philippe Auberger. Il faut donc réduire davantage le déficit budgétaire !

M. Dominique Strauss-Kahn, président de la commission. Du côté français, je soulignerai un second paradoxe. Chacun s'accorde à le reconnaître, et un rapport récemment publié par une institution internationale l'a souligné, l'économie française va bien. Pourtant, il ne semble pas que les Français nous en soient directement reconnaissants. Et quand je dis

« nous », c'est à la majorité que je pense, au ministre des finances, au Premier ministre et au Président de la République.

M. Jacques Blanc. Ils ont bien compris, les Français, que c'est grâce à vos prédécesseurs !

M. Francis Geng. Eh oui !

M. Dominique Strauss-Kahn, président de la commission. Il faut donc s'interroger sur les raisons de ce décalage entre une économie qui fonctionne plutôt bien et une certaine insatisfaction parmi les Français. Quatre points me semblent expliquer cet écart et méritent donc qu'on s'y attache si l'on veut essayer de le réduire.

Le premier, monsieur le ministre d'Etat, c'est qu'en dépit d'une économie qui va bien et des créations d'emplois que vous avez rappelées, le chômage non seulement persiste, mais se maintient à des niveaux plus élevés que chez nos voisins. Malheureusement, dans de nombreux discours politiques que j'entends aujourd'hui - pas celui que vous venez de tenir mais d'autres, qui émanent de l'opposition et parfois aussi de nos bancs - le chômage n'apparaît plus désormais, semble-t-il, comme le fléau majeur à combattre. Et je crois que c'est un grand défaut.

Il faut que nous recentrions notre politique économique pour lutter contre le chômage. Certes, il y a parmi les chômeurs un noyau dit des « chômeurs de longue durée », pour lesquels le problème est plus compliqué encore que pour les autres. Certes, on ne peut pas attendre très rapidement une forte décade. Mais même si la décade doit être lente et faible, nous ne pouvons renoncer à la lutte contre le chômage. Je vois, dans cette situation, une des raisons de l'insatisfaction des Français. L'économie va bien, mais le chômage reste à des niveaux très élevés, plus élevés que chez nos voisins.

M. Philippe Auberger. Très juste !

M. Dominique Strauss-Kahn, président de la commission. L'effort de qualification nécessaire est très lourd et ses résultats seront longs à venir. Mais il faut l'engager dès maintenant et ne pas oublier que toute majorité - celle d'aujourd'hui, celle d'hier, celle de demain quelle qu'elle soit - est redevable devant les Français de l'emploi qu'elle est susceptible de leur donner ainsi qu'aux étrangers qui résident sur notre sol. Nous ne pouvons pas nous désintéresser de ce sujet.

Deuxième raison évidente de l'insatisfaction : les salaires. L'économie va bien, et pourtant le pouvoir d'achat ne progresse pas comme la plupart des salariés pourraient l'espérer. Alors se posent deux questions.

Celle du partage de la valeur ajoutée, d'abord : faut-il continuer à favoriser les profits au détriment des salaires ? Ma réponse personnelle est que nous sommes arrivés à un équilibre satisfaisant, que les marges des entreprises se sont bien reconstituées et qu'il faut, dans les années qui viennent, que ce partage reste *grosso modo* en l'état. Mais cela ne suffit pas, et il est clair que toute flambée trop rapide des salaires conduirait à de grandes difficultés et en matière d'inflation, et en matière de commerce extérieur.

M. Jean-Claude Lefort. Et la flambée des profits ?

M. Dominique Strauss-Kahn, président de la commission. Alors, y a-t-il une clé ? C'est sur cette seconde question que je voudrais m'arrêter une seconde.

Vous avez souligné tout à l'heure, monsieur le ministre d'Etat, que nous avions un déficit d'épargne, et cette analyse est commune à tous les bancs de notre assemblée. Je ne sais si la campagne que vous venez de lancer permettra de gonfler le taux d'épargne, mais l'intention y est et elle va dans le bon sens.

En réalité, ce déficit d'épargne est lié au problème des salaires. Sur quelle logique de développement sommes-nous aujourd'hui, mes chers collègues ? Le déficit d'épargne conduit à des taux d'intérêt trop forts, ce qui veut dire coût du capital trop élevé et, pour rester compétitif, coût du travail trop faible. Il s'agit, j'ai regret à le dire, d'une logique ou d'une stratégie de pays en voie de développement. Les pays développés réussissent à l'inverse à réduire le coût du capital et donc à mieux rémunérer le travail.

M. Edmond Alphandéry. C'est faux ! Pas avec l'ouverture des frontières !

M. Dominique Strauss-Kahn, président de la commission. Il nous faut donc impérativement, et je sais que c'est un des éléments de votre politique, faire baisser les taux d'intérêt. Comment y parvenir ? En alimentant mieux le marché de l'épargne. Or il existe une solution qui permettrait à la fois de satisfaire la revendication salariale et d'alimenter le marché de l'épargne, celle qui consiste à développer plus avant un système qui a déjà été expérimenté sans être vraiment appliqué dans notre pays, que d'autres pays connaissent avec succès et qui tourne autour de l'idée des fonds salariaux. Mettre en œuvre une meilleure rémunération du travail, mais affecter une partie de cette rémunération à des fonds d'épargne qui ne seraient libérés qu'avec le temps, est un dispositif qui certes ne résout pas l'ensemble des problèmes, mais qui permet à la fois de distribuer plus de pouvoir d'achat et de combler pour partie le déficit d'épargne.

M. Bruno Durlieux. Cela s'appelle l'intéressement !

M. Edmond Alphandéry. Les idées passent !

M. Dominique Strauss-Kahn, président de la commission. L'autre facteur du déficit d'épargne tient sans doute à ce que l'Etat ponctionne encore trop sur le marché financier. C'est le problème du déficit budgétaire, qu'il faut certes réduire. Je ne m'étends pas sur ce sujet. Le rapporteur général y reviendra plus longuement et il sait que, sur ce point, nous sommes sur la même longueur d'onde.

M. Philippe Auberger. Sur ce point seulement ? (*Sourires.*)

M. Dominique Strauss-Kahn, président de la commission. Sur ce point et sur d'autres : ce débat réunit certes quelques députés extérieurs à la commission des finances et je m'en réjouis, mais beaucoup de ses membres y assistent et ils ne seront pas surpris de la convergence de vues entre moi-même et le rapporteur général !

M. Philippe Auberger. Très bien !

M. Dominique Strauss-Kahn, président de la commission. Troisième élément qui explique l'écart entre l'état de l'économie et la perception qu'en ont les Français : les priorités budgétaires.

Il faut que les priorités que nous mettons en œuvre soient mieux ressenties par la population. Il y a, certes, les grandes priorités que le Président de la République a établies et que vous avez rappelées tout à l'heure, messieurs les ministres : l'école et le logement social. Mais il en est d'autres, plus modestes et qui touchent plus directement les Français, sur lesquelles je voudrais insister quelques instants.

La commission des finances a produit récemment, sous la plume de M. Barnier, un rapport sur l'environnement.

M. Jacques Blanc. Très bon rapport !

M. Dominique Strauss-Kahn, président de la commission. Sous réserve de ce qu'a dit M. Charasse tout à l'heure et qui est exact, à savoir que tous les financements ne sont pas budgétaires, ou du moins ne figurent pas tous au budget de l'environnement, il apparaît clairement dans ce rapport - et personne ici ne le conteste - que l'environnement est devenu une des grandes préoccupations des Français. Nous avons donc besoin, au contact direct de la population, de consentir un effort plus grand en matière d'environnement. Les sommes qui sont en cause ne sont pas immenses au regard du budget de l'Etat, même si ce n'est pas là un critère suffisant. Le budget du secrétariat d'Etat à l'environnement est aujourd'hui de 800 millions de francs, le doubler le porterait à 1,6 milliard. Je ne sais s'il faut exactement le doubler ; je sais simplement qu'un effort massif en ce domaine ne mettrait pas en jeu des sommes considérables, et je suis convaincu que nous ne pouvons pas laisser de côté cette préoccupation des Français.

Autre exemple : si l'effort du Gouvernement en matière culturelle est notable, reste qu'il est fortement concentré sur la région parisienne.

M. Philippe Auberger. Eh oui !

M. Dominique Strauss-Kahn, président de la commission. Tous les Français peuvent-ils accepter l'idée que les investissements du ministère de la culture délaissent largement la province pour se concentrer sur les travaux parisiens ?

(*Applaudissements sur de nombreux bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Si nous voulons que les Français ressentent l'effort déployé par le Gouvernement en matière culturelle, il faut qu'il s'applique aussi à la province. Et là non plus les sommes en cause ne sont pas énormes.

Si je n'ai cité que ces deux exemples, c'est parce que chacun risque, à ma suite, de dresser la longue liste des priorités qu'il faut ajouter les unes aux autres, en sorte que tout devient prioritaire. Ce n'est pas mon intention. Je veux simplement indiquer que sur de petits budgets, avec des crédits bien ciblés, on peut toucher au plus près les préoccupations de nos concitoyens et donc montrer que nos intentions budgétaires sont proches de ce que les gens attendent.

M. Francis Gang. Très bien !

M. Dominique Strauss-Kahn, président de la commission. Enfin, dernier élément de ce décalage entre l'état de l'économie et sa perception par l'opinion : la fiscalité. S'il est clair, en effet, le ministre délégué chargé du budget le rappelait à l'instant, que les inégalités doivent d'abord être combattues au niveau des revenus primaires, il reste que la fiscalité est, en France, un des grands moyens de lutte contre ces inégalités.

J'ai réclamé depuis longtemps un calendrier de la réforme fiscale et je crois que le budget pour 1991 sera l'un des derniers de cette législature où de vraies réformes fiscales pourront être engagées.

Quelles réformes fiscales ? Oh ! il ne s'agit certes pas de créer de nouveaux impôts.

M. le président. Il faut penser à conclure, monsieur le président Strauss-Kahn.

M. Dominique Strauss-Kahn, président de la commission. C'est justement sur la fiscalité que je conclurai.

Il s'agit de remplacer des impôts moins bons par des impôts meilleurs, si l'on ne veut pas que le parti du progrès, sur ces bancs, devienne à terme le parti du conservatisme.

M. Jean-Yves Chamard. C'est déjà fait !

M. Dominique Strauss-Kahn, président de la commission. Trois voies nous sont ouvertes, la première étant la fiscalité locale. A ce propos, je suis très heureux d'avoir entendu le ministre du budget dire à l'instant que, finalement, il y avait beaucoup moins de désaccords que je n'avais cru le comprendre - mais je suis très mal informé (*Sourires*) - entre le Gouvernement et le groupe majoritaire sur la réforme de la taxe d'habitation. Je crois que nous sommes en effet très largement d'accord. Les simulations montrent que l'objectif fixé peut être atteint, à savoir un impôt départemental beaucoup plus juste qu'il ne l'est aujourd'hui. Et je suis convaincu que nous aboutirons à une formulation qui fera que, *grosso modo*, 80 p. 100 des Français bénéficieront du changement d'impôt et qu'il n'y aura que très peu de nouveaux contribuables, peut-être pas du tout. Cette réforme est en bonne voie et je me félicite que le Gouvernement et la majorité soient aujourd'hui sur la même ligne en matière de fiscalité locale.

En matière de fiscalité sociale, l'effort est tout aussi nécessaire. Ne renonçons pas à la contribution généralisée. Elle doit venir se substituer à des cotisations sociales aujourd'hui dégressives.

M. Bruno Durlieux. Très bien !

M. Dominique Strauss-Kahn, président de la commission. Ce sera la deuxième réforme qui marquera la législature.

La troisième concernera certainement la fiscalité du patrimoine, notamment en matière de plus-values, car aucun des membres de cette assemblée ne peut être satisfait que les plus-values mobilières et parfois immobilières, qui peuvent donner lieu à un enrichissement aussi indu que celui que l'on a constaté à différentes reprises, ne soient pas taxées par la collectivité, sous réserve éventuellement de conditions de réemploi en matière de résidence principale.

M. Philippe Vasseur. Cela paraît évident.

M. Jean-Pierre Brard. Ce sont des propos révolutionnaires !

M. Jean-Yves Le Déaut. Non, de bon sens !

M. Dominique Strauss-Kahn, président de la commission. Fiscalité locale sur la taxe d'habitation, fiscalité sociale sur la contribution généralisée, fiscalité du patrimoine au moins sur les plus-values, tels sont les éléments de réforme que j'invite le Gouvernement à proposer à l'Assemblée et que j'inviterai alors l'Assemblée à soutenir.

Si le débat d'orientation doit avoir une signification, c'est bien pour nous celle qui consiste à suggérer au Gouvernement des mesures que nous voudrions voir figurer dans le projet de budget. Je m'y suis efforcé en peu de temps. Je suis sûr que ceux qui me suivront auront la même intention. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Alain Richard, rapporteur général.

M. Alain Richard, rapporteur général. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, ce débat est-il utile ? Dès son ouverture, après l'intervention des deux représentants du Gouvernement et du président de la commission, on a déjà le sentiment qu'il l'est. Hors de la contrainte, hors du compte à rebours que représente la discussion budgétaire une fois le projet de loi de finances bouclé, chacun, en effet, a une plus grande liberté de se projeter vers l'avenir, d'organiser sa réflexion dans une perspective pluriannuelle dépassant le cadre étroit de l'annualité budgétaire, et donc de clarifier les objectifs qu'il poursuit... abstraction faite, bien entendu, de celui qui consiste à caser son intervention avant le journal télévisé de vingt heures ! *(Sourires.)*

Ce débat, je crois, vient à la bonne date. Il fallait bien se demander quelle période de la session de printemps conviendrait le mieux. Et je dois reconnaître que j'ai changé d'avis au cours de la concertation avec le Gouvernement qui a suivi l'initiative de notre président. J'avais d'abord pensé qu'il serait plus opportun que l'Assemblée délibérât sur les axes fixés par le Gouvernement dans les traditionnelles lettres de cadrage. Mais il m'est apparu, à la réflexion, que nous aurions créé un sentiment d'inutilité ou de frustration si le Gouvernement avait pris ses premiers engagements avant de recueillir le sentiment des parlementaires.

Cela nous oblige donc à travailler tôt dans l'année. Certes, plus on est loin du 1^{er} janvier 1991, plus grande est la marge d'incertitude sur les hypothèses économiques et financières. Mais après tout, si nous voulons vraiment dialoguer avec le Gouvernement sur les objectifs que l'on peut se fixer et sur les contraintes auxquelles on doit obéir, il faut accepter d'être dans les mêmes limites que lui, c'est-à-dire de prendre des positions politiques à neuf ou dix mois du premier obstacle dans les mêmes conditions d'incertitude. Lorsque l'on a de vraies priorités, elle ne se « calent » pas à un demi milliard près de réglages conjoncturels fins. Ce sont d'abord des priorités politiques.

M. Alain Bonnat. Très bien !

M. Alain Richard, rapporteur général. De la situation économique qui préside à ce débat, je dirai simplement qu'elle est encourageante. En effet, les résultats de croissance, d'inflation, d'évolution des rémunérations et de l'emploi ne sont pas mauvais, mais nous continuons à traîner avec nous trois grands problèmes de développement économique non résolus :

La propension au chômage de l'économie française, qui est indiscutablement supérieure à celle des principales économies développées puisque, à croissance égale, nous résorbons moins le chômage que nos concurrents ;

Le fort endettement encore accumulé par les entreprises, qui limite notre capacité d'aller vite dans le renouvellement de l'appareil productif et dans les percées de recherche qui créent les produits et les marchés de demain ;

Enfin, un déficit dans les habitudes de mobilité et dans les niveaux de qualification qui s'étend pratiquement à l'ensemble des catégories professionnelles et qui ne peut être comblé que par des efforts de solidarité et d'encouragement à l'initiative, et non pas par des politiques d'austérité.

Sur tous ces points, le Gouvernement, sous l'impulsion du Président de la République, a suivi, depuis bientôt deux ans, une politique tenace, parfois critiquée, mais qui montre ses premiers résultats et qu'il faut donc poursuivre. Mais si le budget de 1991 doit s'inscrire dans la continuité de cette volonté politique, puisque nous sommes au milieu d'une législature et que rien ne nous convainc que les orientations

sur lesquelles nous avons été élus doivent être inversées, il doit aussi faire place à un effort de compréhension et de maîtrise de la gestion complexe qui est celle des finances de l'Etat.

Dans cette réflexion, je voudrais apporter quelques éléments concernant l'équilibre des finances publiques et donc la question du déficit. Après les propos aimables et divinatoires qu'ont tenus successivement mes trois prédécesseurs à cette tribune, j'aurais mauvaise grâce à ne pas en parler. *(Sourires.)*

Nous sommes passés de 115 à 100, puis à 90 milliards de déficit, et nous savons que le « point mort », pour parler le langage des industriels, à savoir le moment où le poids de la dette n'augmente plus par rapport à la richesse nationale et où le service de la dette, c'est-à-dire les intérêts, ne s'accroît presque plus dans les dépenses de l'Etat, se situe à 70 milliards. Puisqu'il paraît hors de portée d'atteindre ce point mort dès le budget de 1991, la démarche qui s'impose est de descendre en deux étapes, d'abord à 80 milliards puis à 70. C'est déjà là, je crois, une bonne base de travail.

Mais je suggère qu'on ne s'endorme pas, car atteindre le point mort, cela signifie simplement qu'en 1991 l'endettement de l'Etat aura atteint la barre des 1 500 milliards de francs et que les paiements d'intérêts qui s'imposent dans le budget annuel auront progressé à la même échelle.

Ajoutons au passage que certaines opérations d'assainissement financier, que nous croyons légitimes et génératrices de dynamisme pour l'économie française, comme la résorption des arriérés de la Coface ou la reprise d'une partie de la dette structurelle de la S.N.C.F., se traduisent concrètement par un alourdissement supplémentaire du service de la dette de l'Etat.

Les intérêts continuent donc de progresser et jouent le rôle, mes chers collègues, d'une priorité budgétaire parasite : 17 milliards de plus entre les budgets de 1989 et de 1990, c'est-à-dire autant que la première priorité du budget de l'Etat, montant auquel il faudra ajouter, au collectif qui viendra en discussion, à peu près quatre milliards, simplement pour tenir compte du fait que le service de la dette s'était alourdi en 1989 à un moment où le budget pour 1990 était déjà élaboré.

N'oublions pas non plus l'évolution des taux d'intérêt. Pour donner une idée, la loi de finances pour 1990 tablait sur des taux de 8 p. 100 à court terme et de 8,5 p. 100 à long terme. Nous avons discuté ces hypothèses lors du débat budgétaire de l'automne dernier et personne ne les a contestées. Or, au premier trimestre de 1990, du fait d'un emballement, que j'espère temporaire, des marchés, nous voici à des taux de 11 p. 100 pour le court terme et de 10 p. 100 pour le long terme, les premiers ayant paradoxalement dépassé les seconds.

Nous sommes, je l'espère, dans une fin de cycle. Le ministre d'Etat fait en tout cas tout son possible, notamment dans les rencontres internationales, pour qu'on parvienne à renverser cette évolution des taux. Mais imaginons un instant que nous gardions les mêmes taux pendant toute l'année 1990. Il faudrait probablement rajouter - je m'exprime avec beaucoup de mesure parce que ces chiffres ne peuvent être qu'estimatifs - quatre milliards de francs aux dépenses de 1990 pour honorer le service d'une dette inchangée.

Si nous parvenons à mieux maîtriser notre dette, c'est-à-dire à juguler plus rapidement le déficit, nous serons plus libres face à cette menace permanente et nous pourrons enfin éviter que nos autres priorités ne soient fragilisées par des évolutions qui sont hors de notre maîtrise des taux d'intérêt.

M. Jean-Yves Chamard. Quelle condamnation de la politique suivie en 1982 et 1983 !

M. Alain Richard, rapporteur général. Vous commettez une erreur de raisonnement, mon cher collègue. En effet il est parfaitement logique - cela a été le cas dans la plupart des pays qui ont connu des inversions de conjoncture - d'avoir un déficit qui se creuse dans une période de faible croissance et de consentir, au contraire, un effort de limitation de ce déficit dans une période où la croissance a repris. Cela me paraît en tout cas beaucoup plus judicieux que de faire le contraire comme on l'a vu à d'autres époques !

M. Jean-Yves Chamard. Vous alliez à rebours de tous les autres pays !

M. Alain Richard, rapporteur général. Je suggère donc que les 10 milliards de francs qui paraissent aujourd'hui l'hypothèse de travail soient considérés comme un minimum et que l'on examine l'hypothèse dans laquelle la réduction du déficit en 1991 serait un peu plus rapide - de 13 à 15 milliards de francs - ce qui ne serait que rendre plus confortables, plus efficaces les choix de priorités budgétaires actives des années 1992 et 1993, lesquels ne sont pas sans intérêt pour la construction de l'avenir.

La deuxième donnée de notre gestion de l'Etat est que nous vivrons l'année 1991 avec l'épanouissement des priorités budgétaires déjà retenues dans nos votes de 1988 et 1989. Je rappelle, en particulier, où nous en sommes pour la plus importante et la plus mobilisatrice de ces priorités, l'éducation nationale. Je ne veux pas abuser des chiffres et je vais concentrer mon propos sur les dépenses de rémunération des personnels enseignants qui sont le cœur...

M. le ministre délégué, chargé du budget. L'essentiel !

M. Alain Richard, rapporteur général. ... du financement de notre effort éducatif.

L'ensemble des crédits de rémunération des enseignants du primaire et du secondaire est passé de 79,5 milliards de francs en 1987 à 101,5 milliards de francs en 1990. Les croissances ont été de 23 p. 100 pour l'ensemble du primaire et des collèges - la partie enseignement obligatoire - et de 39 p. 100 pour les lycées. Curieusement la croissance a été plutôt moins rapide pour l'enseignement universitaire jusqu'en 1990, mais nous savons qu'elle va s'accélérer substantiellement.

Je pense que ces 101 milliards de francs vont devenir 110 milliards en 1991 et 120 milliards en 1992, compte tenu des engagements déjà pris - notamment sur le plan de la revalorisation et sur les évolutions de carrières - et de la nécessité d'accompagner la montée des effectifs dans les lycées et les lycées professionnels.

Avec les cotisations sociales et les dépenses de fonctionnement pour le matériel, avec l'effort décisif - véritable priorité dans la priorité - que va représenter l'enseignement supérieur, l'investissement éducatif continuera de croître en 1991 et sans doute, en 1992, à un rythme voisin de 17 à 20 milliards de francs annuels, soit, à l'évidence, une bonne part de la marge de dépenses supplémentaires. Ce sont des priorités déjà acquises.

En complément de ce premier effort - qui est sans précédent - une seconde priorité s'est, en fait, instaurée dans notre évolution budgétaire : la fonction publique. La masse des salaires et pensions versés par l'Etat connaît désormais une hausse en croisière qui est d'environ 3,5 p. 100 supérieure à l'inflation courante. La globalisation des problèmes d'évolution de carrière qui a été réalisée par l'Etat dans l'accord récemment signé va concourir à la poursuite de cette hausse.

Le total des rémunérations payées par l'Etat, y compris les pensions, progressera certainement en 1991 de plus de 30 milliards de francs - nous serons probablement même plus près de 35 que de 30 - ce qui entraînera concrètement un accroissement des dépenses de rémunérations plus rapide que celui de toutes les autres dépenses de l'Etat, notamment l'action sociale, les concours aux collectivités locales et les investissements.

Au vu de ces chiffres, je constate que nos grandes priorités sont là et qu'elles sont déjà sur les rails. Elles font l'objet d'une continuité et elles ne sauraient être renversées en milieu de législature. Elles absorbent une forte proportion des marges disponibles. C'est la définition même des priorités. Faut-il les regretter ? Le débat le dira, mais il s'agit de sujet maintes fois abordés dans notre hémicycle. Pour y avoir, aussi souvent que je le pouvais, prêté attention, je sais que, sur tous les bancs, on réclame en général plutôt des efforts supplémentaires, qu'il s'agisse du niveau des rémunérations ou des effectifs.

Ces priorités déjà inscrites sont donc des engagements constructifs, fructueux qui améliorent le service rendu au public. Assumons-les ensemble et tirons-en le meilleur parti puisqu'il me semble que ces objectifs nous sont communs.

Il n'en demeure pas moins que la mobilisation des ressources constitue un domaine permanent de réflexions et de projets pour l'Etat. La gestion des hommes, dans ces services, n'a pas encore évolué en même temps que les ressources que nous y mettons. Les politiques budgétaires restrictives ont plutôt paralysé l'innovation. Quand on considère les dix ou

quinze dernières années, il est frappant de voir comment la gestion des capacités humaines s'est ankylosée dans l'Etat alors qu'elle tendait, fût-ce à travers des conflits, à se moderniser et à se rénover dans l'entreprise. Je suggère donc que l'on accélère le mouvement dans le sens d'une décentralisation des responsabilités d'employer au sein de l'Etat.

Il est indispensable que la fonction d'employeur retrouve un visage pour les fonctionnaires de ce pays. La quasi-impossibilité de localiser l'interlocuteur pour les questions de promotion, de formation, d'affectation à des tâches, d'appréciation des résultats de chacun constitue une démotivation permanente. Il faut respecter les spécificités et les impératifs propres du service public. Il convient cependant, pour lui donner toute son efficacité, que ceux qui l'animent, ceux qui assument les responsabilités sur le terrain, acquièrent sans tarder de vrais pouvoirs de décision sur l'évolution professionnelle des collaborateurs du service public.

Il est bien d'avoir développé des centres de responsabilités dont les dirigeants, bénéficiaires d'une réelle délégation, peuvent déjà gérer en toute autonomie l'ensemble des moyens de fonctionnement matériel, sous réserve d'en rendre compte. Toutefois ce n'est, à mes yeux, qu'une étape. Dans un prochain temps - cela devrait être, si vous m'en croyez, messieurs les ministres, une des évolutions de l'année 1991 - les responsables de terrain, préfets, inspecteurs d'académie, recteurs, dirigeants de grands services de l'Etat, devraient se voir déléguer un crédit global pour les personnels - traitements, indemnités, heures supplémentaires et vacations - dont ils assureraient la répartition, dans le respect des statuts et conformément aux objectifs de service public qui leur ont été assignés. S'ils gagnaient, sur certains effectifs, ils pourraient en renforcer d'autres, voire, à la marge, améliorer certaines indemnités.

Afin que ce système soit cohérent et responsabilisateur au service du public, il devrait même être pluriannuel, chaque chef de service connaissant l'évolution minimale de son crédit de personnel pour les deux années suivantes. A ce propos je rejoins la réflexion formulée par M. le ministre délégué.

Les directions centrales de personnel pourraient ainsi se concentrer sur leurs missions d'organiser de long terme, de faciliter la mobilité entre les services, de prévoir des formations. Les échelons de terrain auraient les moyens concrets d'exercer leur responsabilité d'une gestion efficace du service public que l'on réclame d'eux. Surtout, les agents publics auraient enfin, en face d'eux, des interlocuteurs avec lesquels ils pourraient parler de conditions de travail, d'évolution des tâches, de mouvements d'effectifs, de carrières, de situations concrètes plutôt que de moyennes.

Cette idée n'est pas nouvelle. Elle n'est pas révolutionnaire. Nous l'appliquons expérimentalement dans des collectivités locales. Cependant je suis persuadé que c'est avec une réforme de ce genre, prudente mais déterminée, que l'Etat trouvera sa pleine légitimité vis-à-vis des contribuables qui, périodiquement, lui demanderont ce que sont devenues nos priorités, leurs priorités.

Pour compléter cette évolution, pour poursuivre la gestion de l'Etat, nous souhaitons, très majoritairement me semble-t-il une évolution vers une plus grande solidarité. Je n'en donnerai que quelques illustrations relatives à la répartition des charges fiscales, puis à l'affectation des dépenses.

En ce qui concerne les charges fiscales, je rappelle que les véritables efforts de solidarité sont ceux qui se développent entre particuliers, entre titulaires de revenus et non pas à l'encontre des entreprises.

En matière de recettes, nous savons que nous continuerons à faire baisser le poids des impôts indirects, sauf, probablement, les taxes spécifiques au tabac et à l'alcool ; cela va dans le sens d'une plus grande solidarité puisque l'impôt sur la dépense, indiscriminé, n'a jamais été un support efficace de la redistribution sociale.

Sur les autres impôts, quelles sont les évolutions à programmer ? Je me bornerai à rappeler les têtes de chapitre, puisque le débat sera nourri sur ce sujet. Toutefois peut-on échapper à une redéploiement dans un sens plus conforme à l'échelle des revenus de l'impôt direct local ? Peut-on échapper à un rééquilibrage des impôts sur le patrimoine qui libère les patrimoines moyens - les plus nombreux - et qui, en revanche, réclame un effort contributif accru aux patrimoines les plus importants ? Peut-on échapper à un meilleur partage de la charge des cotisations sociales en les étalant sur

l'ensemble des revenus, puisque les prestations maladie, vieillesse et famille tendent de plus en plus à bénéficier à chacun ?

Si nous pouvions répercuter ce nouveau partage des cotisations sociales à la fois sur les cotisations salariales plafonnées qui devraient baisser et sur un effort accru d'incitation à l'emploi, notamment pour les salariés du bas de l'échelle, nous aurions réussi une transformation du système fiscal dans le sens de la solidarité, ce qui donnerait une place particulière à cette législature.

Agissons sans trop d'esprit systématique mais, compte tenu des dates qui approchent, sans trop d'hésitations et de reports. Le moment est venu de vérifier et la prochaine loi de finances permettra d'apprécier si la solidarité dans les principes généraux est en mesure, à un moment décisif, de se traduire clairement dans les choix législatifs et fiscaux.

En matière de dépenses aussi, l'impératif de solidarité peut trouver à s'exorimer. Je ne le mentionnerai que sur une nouvelle catégorie de dépenses, puisque - je l'ai rappelé - les gros efforts - éducation nationale et fonction publique - jouent déjà un rôle de soutien social, de compensation des inégalités, qui sera très important pour l'avenir.

M. Guy Malandain. C'est vrai !

M. Alain Richard, rapporteur général. Il est cependant une dimension supplémentaire dans laquelle, me semble-t-il, la solidarité peut jouer. Permettez à un député d'Ile-de-France, dont la zone de représentation n'est pas particulièrement menacée, de se rappeler, de temps en temps, que, quand nous sommes ici, nous représentons l'ensemble du pays, et donc de parler des déséquilibres territoriaux qui affectent encore la France.

M. Alain Bonnet. Très bien !

M. Alain Richard, rapporteur général. A mes yeux, deux nouvelles inquiétudes sont justifiées.

La première tient à la persistance, dans des régions minoritaires et peu bruyantes de notre territoire, de zones de dépression qui continuent à s'approfondir. Je veux parler d'une partie du territoire rural, mais pas de toute la France rurale : il serait en effet déraisonnable de prétendre que toute la France rurale est aujourd'hui en crise. Mais il y a des zones rurales en désertification qui connaissent un réel approfondissement de leurs difficultés.

M. René Dosières. C'est vrai !

M. Philippe Vasseur. Absolument !

M. Alain Richard, rapporteur général. De même des zones industrielles en déclin - mais pas toutes, car certaines ont déjà retrouvé une courbe ascendante - sont également des zones de dépression profonde.

La seconde inquiétude que je veux évoquer à partir d'une conviction européenne que rien ne remettra en cause est que l'intensification des échanges et des mouvements économiques liée à l'ouverture de grand marché mettra l'accent de façon de plus en plus criante sur le déséquilibre entre l'Est et l'Ouest de la France. En effet, l'intensité des échanges économiques donnera à toute la partie Est et Nord-Est de notre pays des chances de développement, des occasions de progrès économique et d'innovation que n'aura pas nécessairement la moitié Ouest de la France. Il en découle une responsabilité de rééquilibrage qui pèse sur nous dès maintenant pour une longue période.

L'aménagement du territoire auquel M. le ministre délégué a fait allusion est, comme la solidarité en général, présent dans tous les budgets. Au lieu d'avancer un chiffre fétiche, celui du budget de l'aménagement du territoire, voire celui d'un seul de ses instruments qui est peut-être le plus passif et qui se borne à donner de l'argent aux entreprises pour s'installer dans certains endroits plutôt que dans d'autres, en essayant de compenser les différences de chances sur lesquelles on n'aurait pas agi, il vaut mieux travailler sur les vrais facteurs du développement régional.

Personnellement je n'en connais plus que trois et j'attends que les experts en géographie m'en démontrent d'autres. Je considère qu'il n'existe plus que trois éléments de logique d'implantation dans l'économie moderne : le potentiel de formation, l'image de qualité de vie et la capacité de connexion avec une plate-forme internationale. Les régions ou les pays

français sont dans des situations de grande inégalité au regard de ces trois critères et la politique d'aménagement du territoire vise à compenser ces inégalités.

Nous avons donc une lourde responsabilité en ce qui concerne la gestion, l'orientation des crédits consacrés aux moyens de communication. Il est vrai que les efforts en faveur des réseaux routiers et ferroviaires peuvent en partie être supportés par des ressources extra-budgétaires. Heureusement que des lignes de T.G.V. sont rentables ! Heureusement que des autoroutes sont rentables ! Toutefois la politique d'aménagement du territoire ne consiste-t-elle pas d'abord à donner, aux régions qui ne les ont pas, les moyens d'améliorer en quelques années leurs capacités d'accessibilité par les grands flux économiques au lieu d'attendre qu'elles se les paient elles-mêmes ?

M. Alain Bonnet. Très bien !

M. Alain Richard, rapporteur général. Je pense aussi que le développement local relève de responsabilités et de financements locaux. Il est passéiste de penser que le budget de l'aménagement du territoire peut soutenir des initiatives locales d'aménagement. Il est donc indispensable que les budgets qui touchent aux collectivités locales soient de véritables moyens de redistribution et de péréquation. De ce point de vue, force est de regretter que, dans une erreur qui nous est commune - j'y ai moi-même ma part de responsabilité -, l'impossibilité de péréquer la part de régularisation de la D.G.F. de l'année 1990 nous ait fait manquer une marche dans les efforts de redistribution entre collectivités. Il faut nécessairement faire admettre un ralentissement de la croissance de leurs ressources aux collectivités les plus avantagées au profit des autres. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

L'environnement et la culture sont également des outils d'aménagement du territoire. Souhaitons que le budget de l'environnement connaisse, à partir de son modeste niveau actuel, une bonne croissance. Si nous pouvions accorder 100 millions de francs de plus à la recherche en environnement et 300 ou 400 millions supplémentaires aux moyens concrets de l'environnement sur le terrain, nous aurions franchi une étape qui permettrait à l'ensemble des régions françaises d'être à égalité, en ce qui concerne aussi bien la qualité des milieux de vie que la mise en valeur des ressources rares.

De même, dans le domaine culturel, je rejoins le président de la commission pour souligner que tout ce que nous pourrions faire en faveur d'un rééquilibrage entre Paris et la province, en n'oubliant peut-être pas tout à fait la banlieue au passage, contribuera à rétablir l'égalité des chances non seulement en matière de qualité de vie, mais aussi pour le potentiel d'emplois.

En conclusion, je voudrais exprimer le souhait que notre débat soit houleux, qu'il soit contrasté, qu'il soit engagé. (*Rires et exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Jean-Claude Lefort. Ce n'est pas possible, vous êtes tous d'accord !

M. Jean-Yves Chemard. C'est de la provocation !

M. Philippe Auberger. Vous voulez dire « entre socialistes » !

M. Philippe Vasseur. On compte sur eux !

M. Alain Richard, rapporteur général. Je serais en particulier heureux que ce débat soit traversé par notre action internationale, car on ne parlera pas utilement de solidarité si l'on ne réfléchit pas au prolongement indispensable de notre action en faveur de la coopération et de la francophonie.

J'écouterai avec une particulière attention, compte tenu des fonctions qui me sont assignées ici, vos prises de position à tous. Il m'appartiendra de tirer profit de ce débat, pour rapporter les points de vue de l'Assemblée au regard du projet de Gouvernement en octobre prochain, dans une fonction de synthèse de vos réflexions, de vos propositions et de vos projets de quelque groupe qu'ils émanent.

Il est peut-être aventureux de vous demander d'en rajouter dans la diversité, mais si ce débat est animé, il fera apparaître des contradictions entre trop de demandes de crédits, trop de projets d'innovation fiscale, trop de propositions de

réforme dans la gestion de l'Etat. Si les propositions abondent, nous sortirons de ce débat avec un sentiment de surcharge, de confrontation, peut-être de désordre.

La synthèse alors sera-t-elle possible ? (*Rires et exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Jean-Yves Chemard. Trois jours après !

M. Alain Richard, rapporteur général. Nous avons pu vérifier, les uns et les autres, n'est-ce pas chers collègues du R.P.R., que la synthèse est toujours un art difficile !

M. Philippe Auberger. A Rennes !

M. Philippe Vasseur. Vous en savez quelque chose !

M. Alain Richard, rapporteur général. Elle est au moins l'expression d'une vitalité démocratique que d'autres groupes pourraient sans doute nous envier.

Lorsque l'on sollicite l'honneur de présenter, en votre nom, les réflexions budgétaires et financières de l'Assemblée, sous toutes les législatures, c'est que l'on aspire à autre chose qu'à la quiétude. Par conséquent, dans l'inconfort psychologique qu'a traversé la vie publique de ce pays au cours des dernières semaines, je serais grandement satisfait que ce débat soit riche.

Au fond, mes chers collègues, si vous voulez à la fois renouveler l'atmosphère politique un peu lourde de ces dernières semaines et inaugurer fructueusement cette procédure nouvelle de dialogue entre l'exécutif et le législatif, je ne sollicite de vous qu'une modeste faveur. Ne m'imposez pas de faire l'exercice le plus difficile : celui de la synthèse du vide. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Mes chers collègues, nous avons pris trois quarts d'heure de retard.

M. Philippe Vasseur. Ce n'est pas de notre faute !

M. le président. Je vous propose néanmoins d'entendre les cinq porte-parole des groupes avant de lever la séance, même si je reconnais que cela n'est pas commode. Je recommande donc aux cinq intéressés de respecter scrupuleusement le temps de parole qui leur est imparti.

Rappel au règlement

M. le président. La parole est à M. Philippe Auberger, pour un rappel au règlement.

M. Philippe Auberger. Je serai très bref monsieur le président.

Je souhaiterais, puisque depuis maintenant deux heures vingt nous entendons le point de vue du Gouvernement et celui de sa majorité, c'est-à-dire pratiquement le même à epsilon près, que le débat commence enfin et que l'on puisse entendre au moins un porte-parole de chaque groupe avant d'interrompre le débat. C'est une question d'équité et de morale parlementaire et j'insiste pour que nous y parvenions.

M. le président. Je comprends votre demande, monsieur Auberger, d'autant plus que vous êtes le cinquième sur la liste.

Ne perdons pas plus de temps !

Reprise du débat

M. le président. La parole est à M. Edmond Alphandéry.

M. Edmond Alphandéry. Vous avez dit, monsieur le ministre délégué, à moins que ce ne soit vous, monsieur le ministre d'Etat : « Grande première ».

De fait, nous ouvrons pour la première fois un débat sur les orientations budgétaires. J'approuve pleinement cette initiative, mais j'ai l'impression, partagée par beaucoup de mes collègues de l'opposition, que jusqu'à maintenant ce débat est un dialogue socialo-socialiste entre le Gouvernement et le groupe qui est censé le soutenir, à moins que le Gouvernement ne saisisse la perche qui lui est tendue pour dispenser un cours à ses chers élèves députés socialistes qui sont parfois tentés - nous l'avons vu récemment dans les journaux - par des surenchères démagogiques.

Monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre délégué, vous avez exprimé l'un et l'autre dans vos discours beaucoup de bonnes intentions que, je crois pouvoir le dire, nous

sommes très nombreux à partager sur tous ces bancs. Pour autant, il ne faut pas que ces bonnes intentions restent au stade des vœux pieux. Souhaitons donc que vous ayez la capacité politique de les mettre en œuvre.

M. Alain Bonnot. Il faudra voter le budget !

M. Edmond Alphandéry. Il me revient donc, mes chers collègues, de rompre le dialogue de ce « couple infernal » - je crois que c'est vous, monsieur le ministre délégué, qui avez tout à l'heure utilisé cette formule.

M. le ministre délégué, chargé du budget. C'est vous, monsieur le député !

M. Edmond Alphandéry. Non, c'est vous, et je vous en laisse la responsabilité !

Je vais donc vous livrer le message du groupe centriste. Je l'ai déjà dispensé en commission des finances et je suis heureux de voir que son président, M. Dominique Strauss-Kahn, l'a pleinement entendu.

Ce message est simple. Les statistiques disponibles, tout comme d'ailleurs les études prévisionnelles de l'O.C.D.E., du B.I.P.E., de l'O.F.C.E. et autres organismes, font incontestablement apparaître un redressement de notre économie. Sur le front de la croissance et de l'inflation notamment, notre économie se porte mieux. Dont acte.

Cependant, il y a toujours quelque deux millions et demi de demandeurs d'emploi dans notre pays et, en dépit d'un redressement économique incontestable, je le répète, notre chômage devrait, selon pratiquement tous les instituts de prévision, se maintenir aux alentours de 10 p. 100 - un peu moins.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. 9 p. 100 !

M. Edmond Alphandéry. Entre 9 et 10 p. 100 ! Mais même 9 p. 100, monsieur le ministre d'Etat, c'est 50 p. 100 de plus que la Grande-Bretagne ou la République fédérale d'Allemagne.

La réalité française se résume donc dans une formule qui peut apparaître paradoxale : nous sommes actuellement dans une situation de chômage de plein emploi. Plein emploi, parce que la plupart de nos entreprises fonctionnent à pleine capacité de production. Chômage, parce que, malheureusement, nous n'obtenons pas, vous n'obtenez pas, le pays n'obtient pas suffisamment de résultats dans ce domaine.

Comment mettre le redressement économique au service du social ? Cette question, vous vous la posez, monsieur le ministre d'Etat. Vous l'avez évoquée récemment devant la commission des finances du Sénat. Vous avez rappelé que « les créations d'emplois de ces deux dernières années ne se sont pas traduites par une diminution significative du chômage ». Je vous en donne acte. C'est la vérité.

Notre priorité à tous est évidemment la lutte contre le chômage. Nous, centristes, considérons que le redressement de la situation économique est loin d'être incompatible avec la lutte pour l'emploi. Au contraire, nous estimons que certains inflexions de votre politique économique sont indispensables pour améliorer les résultats sur le front de l'emploi.

Un franc fort, d'une part, la lutte contre l'inflation, d'autre part, sont deux piliers de votre politique économique. Nous sommes bien conscients qu'aucun gouvernement, quel qu'il soit, ne pourrait procéder autrement.

Pour autant, faut-il se voiler la face ? Si vous réussissez à contenir les prix comme vous le faites, n'est-ce pas d'abord parce que les revendications salariales sont d'autant moins vives que les risques de chômage sont élevés ? Triste constat : le chômage n'est-il pas votre meilleur allié dans la lutte contre le dérapage des prix, tout comme, d'ailleurs, la politique du franc fort qui modère les prix des biens importés et soutient ainsi le pouvoir d'achat des salariés ?

La question centrale, question très difficile qui se pose à vous, à nous, au pays et qu'il faudra bien résoudre, est la suivante : comment résorber cette insupportable poche de chômage sans mettre en péril nos grands équilibres économiques, c'est-à-dire en poursuivant cette politique du franc fort et de désinflation qui est indispensable à notre économie ?

On peut poser d'ailleurs la question d'une autre façon qui contribue à l'éclairer : comment permettre - c'est, au fond, la question qu'a posée M. Strauss-Kahn - une revalorisation du

pouvoir d'achat des salaires des Français sans remettre en cause la politique de désinflation et tout en résorbant le chômage ?

Pour y arriver, il faut impérativement augmenter la productivité du travail et alléger son coût pour les entreprises.

M. Philippe Vasseur. Très bien !

M. Edmond Alphandéry. C'est ainsi que l'on marquera des points décisifs dans le combat contre le chômage.

Vous voyez tout de suite, mes chers collègues, les deux directions dans lesquelles il faudrait infléchir la politique gouvernementale : la formation professionnelle, d'une part, l'allègement des charges sociales, d'autre part.

La formation professionnelle d'abord.

Le taux de chômage des jeunes, que l'on se doit d'observer attentivement, atteint encore près de 18 p. 100, c'est-à-dire le double du taux moyen de chômage en France. Il traduit naturellement un déséquilibre sur le marché de l'emploi entre les besoins des entreprises et les formations disponibles.

Nous devons donc adopter une ambitieuse politique de formation professionnelle et vous ne devez pas craindre, messieurs les ministres, de mettre en place un véritable apprentissage industriel au sein des entreprises. Vous devez convaincre certains de vos collègues et d'autres ici qui sont encore réticents, pour des raisons purement idéologiques, d'associer pleinement les entreprises à la formation des jeunes, et cela dans un système dual. *(Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

Car nos entreprises doivent largement participer à une formation par alternance dans des établissements fonctionnant en parallèle avec ceux de l'éducation nationale. A partir de seize ans, beaucoup de jeunes qui ne s'épanouissent pas dans notre système d'éducation nationale doivent pouvoir recevoir une qualification dans des établissements professionnels cogérés par les collectivités publiques et par les entreprises.

M. Léonce Deprez. Très bien !

M. Edmond Alphandéry. Cette orientation suppose évidemment des réformes structurelles qui ne produiront pas, j'en suis bien conscient, des résultats immédiats spectaculaires, mais qui constituent un préalable indispensable à une amélioration significative du fonctionnement du marché du travail.

Premier axe, donc, tout le monde doit en être convaincu : une ambitieuse politique de formation professionnelle, en concertation étroite avec les entreprises.

Deuxième axe de cette politique anti-chômage, l'allègement des charges sociales qui grèvent le coût du travail.

Faut-il rappeler qu'un salarié qui touche le S.M.I.C. gagne, brut : 5 116 francs, net : 4 228 francs...

M. Jean-Pierre Brard. Qu'est-ce que vous faites pour que ça change ?

M. Bernard Pons. Et vous, qu'avez-vous fait quand vous étiez au Gouvernement ?

M. Edmond Alphandéry. ...ce qui, nous en convenons tous, est bien modeste pour vivre aujourd'hui.

Mais son travail, monsieur Brard, coûte à l'entreprise un peu plus de 8 000 francs par mois, soit environ 100 000 francs par an, c'est-à-dire près du double de son salaire net.

Dans une économie où les gisements d'emplois résident d'abord dans les P.M.E., la priorité ne consiste-t-elle pas à alléger d'abord les charges sociales ? N'est-ce pas là aussi le moyen de permettre à des entreprises d'accroître, dans la mesure du possible, la rémunération directe versée à leurs salariés ?

Depuis de très nombreuses années - je crois même avoir commencé avant 1981 - je milite à cette tribune en faveur de la budgétisation progressive de la politique familiale.

M. Bernard Pons. Très bien !

M. Edmond Alphandéry. Que de fois l'ai-je plaidée devant vous avant 1986 !

Je le redis, sans doute aujourd'hui avec plus de force que dans le passé : il est indispensable de décharger progressivement nos entreprises du fardeau de la politique familiale. *(Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)*

Je sais que vous n'êtes pas insensible, monsieur le ministre d'Etat, à ce raisonnement. D'ailleurs, vous avez déjà allégé les cotisations d'allocations familiales. Seulement, vous avez financé l'essentiel de cet allègement par un déplafonnement des cotisations. Vous avez en réalité transféré le problème des bas salaires vers les hauts salaires. Ce n'est pas ainsi que vous réglerez le problème du chômage. Vous devriez, au contraire, réintroduire progressivement - mon idée n'est pas de vous demander de le faire en deux, trois ou quatre ans - les 150 milliards de francs que coûte la politique familiale dans le budget de l'Etat. S'il faut dix ans pour le faire, donnons-nous dix ans, mais il est essentiel d'enclencher au plus vite une mise à parité dans ce domaine avec nos partenaires de la Communauté économique européenne.

Formation professionnelle, allègement des cotisations sociales, voilà, je crois, les deux instruments qui devraient nous permettre d'engranger sur le plan social les résultats de la situation économique.

Ces réflexions préalables vont me permettre d'indiquer clairement au Gouvernement les orientations budgétaires du groupe de l'Union du centre pour 1991.

Au plan fiscal, d'abord, il convient évidemment de continuer à réduire les charges fiscales et sociales, non seulement pour financer ce mouvement d'allègement des charges supportées par les entreprises, mais aussi pour préparer la France au marché unique de 1993, dont je n'ai pas suffisamment entendu parler par les orateurs socialistes.

Dans ce dossier, nous n'avons malheureusement pris que trop de retard.

Il convient d'abaisser sensiblement la T.V.A., ce qui, soit dit en passant, permet de faire coup double, puisque l'on améliore par là même le pouvoir d'achat des salariés sans affecter nos grands équilibres. Vous devez donc, messieurs les ministres, continuer, bien sûr, à réduire le taux majoré de T.V.A., mais n'hésitez plus à vous attaquer au taux moyen de 18,6 p. 100, comme nous l'avons maintes fois recommandé. Faire valoir, comme M. Charasse, que ce serait trop coûteux n'est pas une excuse suffisante.

M. le président. Mon cher collègue, permettez-vous à M. le ministre d'Etat de vous interrompre ?

M. Edmond Alphandéry. Avec plaisir !

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, avec la permission de l'orateur.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Monsieur Alphandéry, je vous écoute toujours avec la plus extrême attention. Je pense que vous allez, dans le prolongement de votre discours, répondre à la question que je vais vous poser.

J'ai noté que vous aviez demandé la budgétisation des allocations familiales.

M. Edmond Alphandéry. De la politique familiale.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Vous avez parlé de le faire en dix ans. Comme il s'agit de 150 milliards de francs, cela représenterait chaque année une charge supplémentaire de 15 milliards pour le budget de l'Etat. Je ne dis pas que c'est bien ou que c'est mal, je constate simplement que cela représente 15 milliards par an.

Vous avez ensuite déclaré qu'il fallait continuer à abaisser le taux majoré de T.V.A. et s'attaquer au taux normal. Pour être significative, une telle baisse coûtera à l'Etat de 20 à 25 milliards au moins, ce qui, avec les 15 milliards de la politique familiale, nous amène à 40 milliards. Comment entendez-vous compenser ces 40 milliards, ainsi que quelques autres, d'ailleurs ?

M. Gilbert Gentier. Il faut privatiser !

M. Edmond Alphandéry. Vous me posez une excellente question, monsieur le ministre d'Etat. J'y répondrais simplement.

Je crois qu'il faudrait arriver à une trentaine de milliards d'allègement fiscaux par an - je ne vais pas jusqu'à quarante : un tiers par la rebudgétisation de la politique familiale, un tiers avec la baisse de la T.V.A., répartie entre le taux normal de 18,6 p. 100 et le taux majoré, et un tiers par diverses dispositions que je proposerai dans un instant en faveur des entreprises, notamment en ce qui concerne l'impôt sur les sociétés.

Comment faire, demandez-vous. En agissant de deux façons.

D'abord, il faut continuer de freiner la dépense publique. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du rassemblements pour la République.*) Certains gouvernements s'y sont employés et vous-même, monsieur le ministre d'Etat, l'avez fait en 1984 et en 1985. C'est possible. Il suffit d'en avoir la volonté politique.

M. le ministre délégué, chargé du budget. Quelles dépenses faut-il réduire ?

M. Edmond Alphandéry. Ensuite, pourquoi vous priver de la recette des privatisations ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. François Hollande. Chaque année ?

M. Jean-Jacques Jégou. Il y a le « Ni, ni » !

M. Edmond Alphandéry. Vous venez, monsieur le ministre d'Etat - et cela me permettra de gagner du temps sur mon discours - d'autoriser Volvo à prendre 25 p. 100 du capital de Renault, c'est-à-dire que vous avez permis à une entreprise suédoise de faire ce que vous ne permettez pas aux capitaux français de réaliser. Avouez que c'est surprenant ! (*Mêmes mouvements.*)

Si la même opération était permise à des Français, vous en retirerez des ressources que je ne vous demande pas d'utiliser pour financer les allègements d'impôts que je propose, mais pour alléger la charge de la dette publique. M. Balladur n'a pas procédé autrement. Cela réduirait d'autant les dépenses et accroîtrait vos marges de manœuvre. J'affirme donc qu'alléger de 30 milliards les charges fiscales et sociales selon les trois tiers que j'ai proposés et les financer par un freinage de la dépense publique et les privatisations est une politique parfaitement possible. Elle a d'ailleurs largement réussi dans le passé. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. le ministre délégué, chargé du budget. Quelles dépenses réduit-on ?

M. Edmond Alphandéry. J'espère, monsieur le président, que vous n'allez pas compter cette digression dans mon temps de parole.

M. le président. J'ai cru comprendre, monsieur Alphandéry, que cela vous avait permis d'avancer dans votre discours.

M. Edmond Alphandéry. Certes, mais convenez que M. le ministre d'Etat m'a posé une question et que j'ai dû y répondre.

M. le président. Vous auriez sûrement traité ce sujet-là.

M. Edmond Alphandéry. Première orientation, donc : réduire les charges fiscales et sociales. Je vous ai proposé un plan, monsieur le ministre d'Etat, à vous de l'appliquer. Si vous l'appliquez, je vous l'assure, mon groupe le votera.

M. Jean-Marie Dallat. Très bien !

M. Edmond Alphandéry. Deuxième orientation : il faut aller plus loin dans l'incitation à l'investissement productif et à l'épargne.

Il faut naturellement, pour lutter efficacement contre le chômage, mieux répartir le revenu national entre la consommation et l'investissement. A vous entendre, monsieur le ministre d'Etat, je suis certain que vous en êtes pleinement convaincu. Vous laissez des slogans un peu simplistes, du genre « mettre de l'argent à gauche, c'est être adroit ».

M. Alain Bonnet. C'est drôle !

M. Edmond Alphandéry. Si l'on veut !

Mais il faut mettre en place une véritable politique de l'épargne, et vous pourriez utilement vous inspirer du rapport Jolivet, qui a été soumis au Conseil national du crédit.

Quant à l'investissement productif, il faut éviter de tomber dans l'autosatisfaction, même si les résultats sont nettement plus satisfaisants. De toute évidence, pour faire face aux efforts considérables réalisés par leurs concurrentes étrangères, nos entreprises ont besoin d'un cadre fiscal plus favorable.

Vous envisagez de réduire à nouveau l'impôt sur les sociétés ; nous ne pouvons que vous y encourager - je ne sais pas si nos collègues socialistes vous y encouragent, mais nous, oui !

Dans le même ordre d'idées, j'avais proposé lors de la discussion de la dernière loi de finances la suppression progressive de la règle du décalage d'un mois de la T.V.A. C'est très coûteux, mais là encore, il faut procéder par étapes. Pourquoi, dans un deuxième temps, ne pas mettre en chantier cette réforme ?

M. le ministre délégué, chargé du budget. Dans quels tiers faites-vous entrer cette mesure ?

M. Edmond Alphandéry. Un mot maintenant sur la fiscalité locale (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), une fiscalité qu'il convient d'alléger, de moderniser et de rendre plus équitable, surtout pour la taxe professionnelle. Or vous n'osez pas aborder ce dossier. Ni vous, monsieur le ministre d'Etat, ni M. Charasse, n'en avez parlé. Je le regrette.

Monsieur Charasse, vous êtes maire, comme moi, et vous savez bien que l'on peut parfaitement moderniser et alléger la taxe professionnelle sans qu'il en coûte rien.

M. René Dosière. Oh !

M. Edmond Alphandéry. Mais oui ! Je ne veux pas aujourd'hui trop prendre sur mon temps de parole pour développer le sujet mais, à l'occasion de la discussion budgétaire, je compléterai les propositions que j'ai faites l'année dernière.

M. le ministre délégué, chargé du budget. N'attendez pas trop longtemps !

M. Edmond Alphandéry. Par ailleurs, il faut cesser, monsieur le ministre, de nous proposer des dispositions qui déresponsabilisent les élus locaux. Attention, par exemple, aux effets pervers des mesures incluses dans la dernière loi de finances à propos de la taxe d'habitation. Le plafonnement de 1 350 francs incite certaines collectivités locales à accroître leurs dépenses et à augmenter leur impôts, puisque la majorité des contribuables ne font pas les frais de cette politique locale !

Une véritable réforme de la fiscalité locale passe par la taxe professionnelle. Sa répartition entre les collectivités locales est foncièrement inéquitable et le système actuel ne fait qu'aggraver les inégalités, les communes riches deviennent toujours plus riches et les communes pauvres toujours plus pauvres.

M. le ministre délégué, chargé du budget. Il y a donc des communes riches ?

M. Edmond Alphandéry. Tous ceux de nos collègues qui sont maires - et ils sont nombreux - voient de quoi je veux parler.

J'ai proposé, lors de la dernière discussion budgétaire, une simulation sur une ample péréquation de la taxe professionnelle au niveau national. Il faut s'engager résolument dans cette voie, qui est la seule susceptible de concilier solidarité et responsabilité.

M. Raymond Douyère. Cela vient !

M. Edmond Alphandéry. Au plan fiscal, monsieur le ministre, le Gouvernement auquel vous appartenez se doit donc de moderniser et d'alléger l'ensemble de notre fiscalité. Nous attendons que les charges fiscales et sociales supportées par les entreprises et les Français soient sensiblement réduites, car tel est notre principal handicap dans la construction économique européenne.

Naturellement, il vous faudra continuer à diminuer la charge de la dette publique, donc à réduire le déficit budgétaire.

C'est la raison pour laquelle, mes chers collègues, les marges de manœuvre pour l'an prochain seront limitées.

A l'évidence - je l'ai dit tout à l'heure - vous allez devoir freiner la dépense publique.

Il n'y a pas d'autre possibilité, à moins que vous ne vous engagiez, comme nous vous le proposons, dans une politique de privatisation.

Pour conclure, mes chers collègues, j'ai esquissé la politique budgétaire que le groupe de l'Union du centre appelle de ses vœux. Cette politique entend préparer l'économie fran-

çaise à entrer sans complexes dans le marché de 1993. Elle se donne comme priorité absolue la résorption du chômage. Son instrument, c'est l'investissement sous toutes ses formes - investissement productif des entreprises, investissement dans la formation des hommes, qui est aussi la voie royale, je le signale, pour lutter contre les inégalités.

Monsieur le ministre d'Etat, nous verrons à l'automne si notre budget est conforme à ces orientations, dont j'ai retrouvé certaines dans vos propos et dans ceux de M. Charasse - je le dis très clairement. Nous verrons si vous aurez la capacité politique de faire passer un tel budget devant le groupe socialiste.

M. Jean-Claude Lefort. Il n'y aura pas de problème !

M. Edmond Alphandéry. C'est en vertu des critères que j'ai développés que nous jugerons l'année prochaine votre politique budgétaire. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Gayssot, pour vingt minutes.

M. Jean-Claude Gayssot. Monsieur le président, messieurs les ministres, mesdames, messieurs, depuis longtemps les députés communistes réclament la discussion au printemps des principales orientations budgétaires pour permettre à la représentation nationale de fixer les choix de la prochaine loi de finances.

Le débat d'aujourd'hui pourrait constituer une étape en ce sens s'il était suivi d'un vote sur les orientations. L'élaboration du budget est en effet un acte essentiel exprimant la politique gouvernementale.

Evidemment, la première question qui doit être posée est la suivante : faut-il poursuivre les orientations précédentes ou faut-il en changer ? Nous répondons catégoriquement : il faut en changer ! Non parce que nous serions, par principe, contre tout, mais simplement parce que la politique menée n'est pas bonne. Elle est contraire à l'intérêt des travailleurs et du pays. Habillée par quelque argument que ce soit, l'austérité, même baptisée rigueur ou désinflation, est contraire à l'intérêt général. Et, franchement, les discours que vous avez tenus, messieurs les ministres, ressemblent comme des frères jumeaux aux discours qui étaient tenus dans les années précédentes.

Cette politique ne résout pas les problèmes de la France. Elle l'enfoncé au contraire dans la crise de notre société et dans la régression sociale et nationale.

Oh ! j'ai bien entendu les propos des uns et des autres : à vous écouter, on a l'impression que tout va bien. Mais dans quelle France vivez-vous ?

Alors que le rythme de la croissance dépasse les 3 p. 100, le pouvoir d'achat de ceux qui créent les richesses - les salariés de toutes catégories, du secteur privé comme du secteur public, les exploitants familiaux aussi - comme celui des retraités, ne cesse de se dégrader : un salarié sur deux gagne moins de 6 500 francs et deux salariés sur trois moins de 8 260 francs par mois, et une étude du ministère du travail révèle que dans de nombreuses professions, les salariés minimaux sont inférieurs au S.M.I.C., situation qui concernerait plus de six millions de salariés.

Le chômage a, en 1989, touché 4,6 millions de personnes et l'on sait que la durée du chômage s'allonge et que la précarité étend ses ravages : trois millions d'emplois sont des emplois précaires sans droits. Les contrats à durée déterminée deviennent la règle lors des embauches.

Les services publics sont mis en péril par les réductions d'emploi et par des projets tendant à les soumettre au capital privé et à sa logique inégalitaire, remettant en cause également les garanties statutaires.

Des décisions telles que l'engagement de la privatisation de Renault, l'accord avec Volvo, que la droite soutient avec beaucoup d'enthousiasme et qui prévoit la réduction de 25 p. 100 des capacités de Renault, ou encore la fermeture de Billancourt, mais aussi la décision de transférer à Hambourg le montage du futur avion A 321, portent des coups sans précédent à l'emploi et au secteur public.

La France est minée par le déficit commercial, qui oscille - vous l'avez dit, messieurs - entre 45 et 50 milliards en 1989, malgré la baisse du prix du pétrole. Ce déficit aggrave notre dépendance et représente un formidable manque à gagner en emplois et en production française.

Ce qui est vrai, c'est que les conséquences de cette politique ne sont pas les mêmes pour tout le monde. Les privilégiés en tirent des avantages considérables. Elle est faite pour eux et les révélations sur les gains des P.-D.G. viennent de le confirmer - citons seulement celui de la banque Lazard qui gagne chaque mois 6 000 fois le S.M.I.C.

Les profits des 1 000 premières entreprises françaises ont, quant à eux, été multipliés - c'est un journal patronal qui l'a révélé - par six en trois ans. Et après avoir été multipliée par cinq depuis 1981, la Bourse a poursuivi sa flambée - on parle d'une progression de 39 p. 100 pour 1989. Mais ce n'est pas fini : « Nouveau record historique », titrait ce matin le journal *Les Echos*, après une progression de 8 p. 100 depuis le 3 avril.

Et tout cela alimente sans cesse les fortunes des plus riches. Selon le C.E.R.C., qui a été abondamment cité, 10 p. 100 des ménages se partagent 54 p. 100 des patrimoines dans notre pays.

Plus personne sauf peut-être vous, monsieur le ministre, ne peut nier l'aggravation des inégalités dans la dernière période. Un gigantesque transfert du travail vers le capital s'opère chaque année. C'est vrai que François Mitterrand, le Président de la République, en a parlé lors d'une récente émission de télévision. Et il n'hésitait pas, récemment, à rendre publiquement le système capitaliste responsable de ces grandes inégalités. C'est vrai que le système capitaliste, la course au profit et à la rentabilité financière sont à l'origine des injustices, de l'exploitation des hommes et du déclin. Mais c'est une raison de plus pour ne pas satisfaire une à une à toutes les exigences, comme c'est le cas actuellement. D'ailleurs, vous voyez que plus vous satisfaites ces exigences, plus ils en redemandent. C'est bien normal !

Avant hier, Roland Dumas, à cette tribune, expliquait aux députés qu'il était plus facile de dire non que de dire oui. Il ajoutait : « C'est dans la nature des choses. » A l'évidence, ce qui est dans la nature des choses du gouvernement socialo-centriste aujourd'hui (*Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)...

M. Bernard Pons. Soutenu par les communistes !

M. Jean-Claude Gayssot. Non, non ! Ce gouvernement « socialo-centriste »...

M. Philippe Vasseur. Mais non !

M. Jean-Claude Gayssot. ...auquel participent des ministres qui étaient ministres de Giscard d'Estaing, que nous avons contribué à battre en 1981 !

A l'évidence, ce qui est dans la nature des choses du gouvernement socialo-centriste aujourd'hui, c'est de dire systématiquement oui aux demandes du capital et de dire systématiquement non aux revendications des travailleurs, y compris celles des travailleurs du secteur et de la fonction publics. Il est possible de faire autrement. Louis Mermaz - vous voyez que je ne me réfère pas seulement à nos journaux ou à nos déclarations -, président du groupe socialiste, qui vient d'ailleurs de partir, a déclaré tout récemment qu'il fallait s'occuper de toute urgence des bas salaires. Puisque députés socialistes et députés communistes sont les plus nombreux dans cette assemblée, je renouvelle la proposition du groupe communiste d'adopter une loi portant le S.M.I.C. à 6 500 francs par mois.

M. Jean-Claude Lefort. Très bien !

M. Jean-Claude Gayssot. Le quart des profits réalisés l'an dernier suffirait pour satisfaire cette revendication. Je sais bien qu'on me dira : « Et les P.M.E. ? » Mais les P.M.E. sont souvent plus asphyxiées par les banques et les intérêts que celles-ci leur font payer que par le pouvoir d'achat des salariés ! Quand le pouvoir d'achat augmente, cela facilite l'activité, on le sait très bien. A chaque fois, on nous « sert » l'argument de la compétitivité. Mais chacun sait que c'est dans les entreprises où il y a les ouvriers les mieux payés, où il y a le plus de qualification que nous sommes le plus compétitifs et que nous exportons le plus. Donc, cet argument ne tient pas non plus.

Seulement, on ne peut pas vivre avec moins de 6 500 francs par mois - même si cela, messieurs, fait rire certains d'entre vous. Aujourd'hui, pour s'attaquer aux inégalités, il faut augmenter le S.M.I.C. Et c'est possible ! Ce serait bénéfique pour le pays. Une France forte, ce n'est pas

une France de bas salaires, c'est une France de bons salaires ! La C.G.T. se prononce depuis longtemps pour cette revendication, mais d'autres syndicats insistent également pour l'augmentation du S.M.I.C. Tout récemment, le secrétaire général de Force ouvrière, Marc Blondel, a demandé au Président de la République que le S.M.I.C. fasse très vite l'objet d'un réajustement exceptionnel. Au nom de la C.F.D.T., Jean Kaspar a, de son côté, adjuré le Gouvernement, dimanche dernier, de « revaloriser substantiellement le S.M.I.C. ». Alors, faisons-le !

Malheureusement, dans tout ce que j'ai entendu et dans tout ce qu'on lit, on voit bien que les intentions affichées par le Gouvernement sont loin de ces changements nécessaires. Pas un seul domaine n'échappe au recul social. C'est d'ailleurs pourquoi nous appelons, nous, communistes et élus communistes, à l'action et au rassemblement.

Nous sommes avec tous ceux qui souffrent des conséquences de vos choix pour les aider à se défendre et à arracher des résultats.

Nous sommes avec les salariés, les cheminots. Tous les syndicats sont contre le contrat de plan. Et vous, vous dites : « Cela ne fait rien ! On réalise quand même ! »

Nous sommes avec les postiers, qui s'opposent au projet Quilès, lequel n'a reçu le soutien d'aucun syndicat.

Nous sommes avec les fonctionnaires, qui, avec tous leurs syndicats, rejettent les propositions salariales de Michel Durafour, résultat direct du budget 1990 auquel nous nous étions opposés, nous.

Nous sommes avec les enseignants, les parents, les étudiants, qui exigent des moyens pour l'école et l'université. Et l'on sait que la rentrée va être catastrophique.

Nous sommes avec les assurés sociaux, actifs ou retraités, qui défendent la sécurité sociale et la retraite complète à soixante ans.

M. François d'Aubert. Avec qui n'êtes-vous pas ?

M. Bernard Pons. Censurez le Gouvernement !

M. Jean-Claude Gayssot. Ah ou ! je sais bien ! Mais c'est contre vous aussi que je dis cela, monsieur Pons !

M. Bernard Pons. Nous, nous sommes dans l'opposition !

Mme Muguette Jacquaint. Vous n'êtes pas avec les salariés !

M. Jean-Claude Gayssot. Vous êtes dans l'opposition, messieurs, mais vous êtes d'accord avec Quilès pour le projet des postes ! (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Bernard Pons. Vous avez été au Gouvernement avec les socialistes !

M. le président. Monsieur Gayssot, ne vous laissez pas interrompre !

M. Jean-Claude Gayssot. Dans toutes ces actions, nous tendons la main à tout le monde (*Rires sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre*) -, mais pas de manière politicienne (*Ah ! sur les mêmes bancs.*), et aux électeurs socialistes en particulier.

M. Alain Richard, rapporteur général. Et aux députés de droite !

M. Jean-Claude Gayssot. Pas aux députés de droite...

M. Franck Borotra. Jusqu'à présent, les communistes avaient pour habitude de tendre le poing.

Mme Muguette Jacquaint. Vous, vous ne leur tendez pas la main ; vous leur donnez les coffres-forts !

M. Jean-Claude Gayssot. Pas aux députés de droite, je vous l'ai dit ! Et pas de manière politicienne ! Aux électeurs et aux travailleurs ! Aux électeurs socialistes en particulier, qui sont des millions à refuser qu'un pouvoir qu'ils ont contribué à mettre en place tourne le dos à leurs attentes, à leurs espoirs. D'ailleurs, les sondages qui viennent de tomber montrent qu'il y a de moins en moins de gens qui croient en « Dieu » - chacun comprendra que je mets « Dieu » entre guillemets.

M. Franck Borotra. Ils ne vous sont pas très favorables non plus !

M. Jean-Claude Gayssot. Comment ne seraient-ils pas inquiets et déçus quand tous les actes, tous les projets, toutes les déclarations que nous entendons vont dans le sens de la poursuite et même de l'aggravation ? Comment ne seraient-ils pas inquiets, moroses et déçus quand vous préparez un budget s'inscrivant totalement dans la mise en place du marché unique des capitaux à l'échelle européenne ?

Ces choix d'abandon et de soumission nationale sont ceux du X^e Plan contre lesquels nous nous étions élevés - vous vous en souvenez. Mais je rappelle cette déclaration d'un P.-D.G. d'une entreprise nationale - la S.N.I.A.S. -, qui exprimait récemment de manière cynique cette orientation. « Il vaut mieux, a-t-il déclaré, faire partie de la valise financière de la R.F.A., quitte à lui abandonner des productions et des technologies. » Si l'on en est là, c'est grave pour la France.

La fuite en avant dans l'intégration européenne ne peut qu'aggraver les déséquilibres au profit de la R.F.A., comme l'a montré encore avant-hier André Lajoine ici à cette tribune. Seule l'Allemagne y gagnerait.

Les premières informations sur la préparation du budget 1991 montrent que vous envisagez pourtant de nouvelles décisions destinées à satisfaire les multinationales et les puissances financières.

On parle d'un nouvel allègement de 5 milliards de l'impôt sur les bénéfices des sociétés, qui passerait de 37 p. 100 à 33 p. 100 - un cadeau de plus - pour répondre aux exigences que vient de formuler le C.N.P.F.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Mais non !

M. le ministre délégué, chargé du budget. Où avez-vous vu cela, monsieur Gayssot ?

M. Jean-Claude Gayssot. On parle de la réduction du prélèvement libérateur sur les obligations. L'avoir fiscal serait porté à 100 p. 100. Vous direz si ce n'est pas vrai !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Permettez...

M. Jean-Claude Gayssot. Je permets !

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, avec la permission du M. Gayssot.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. M. Gayssot dit : « On parle d'un allègement de l'impôt sur les sociétés de 37 à 33, de l'avoir fiscal à 100 p. 100 ». On en « parle ». Peut-être ! Mais pas le Gouvernement. Donc, il ne faut pas nous attribuer par anticipation des décisions qui ne sont pas prises et que nous n'avons pas avancées.

M. Philippe Vasseur. Hélas !

M. Jean-Claude Gayssot. J'en prends acte.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Permettez-moi simplement de vous dire ceci, monsieur Gayssot, à ce point de notre entretien. Je ne souhaite absolument pas polémiquer. J'ai vu que vous étiez avec tous ceux, en effet, qui sont d'après vous les « victimes » de notre politique. Je suis surpris du caractère « affirmatif » de votre exposé. Compte tenu de ce qui se passe ailleurs, y compris en Europe, je serais un peu plus prudent dans mes affirmations. Car l'unification de l'Allemagne est aujourd'hui en voie d'être faite. C'était sans doute son destin. Mais elle s'est faite - ou elle se fera - dans des conditions qui correspondent en R.D.A. à la victoire de forces conservatrices.

M. Franck Borotra et M. Bernard Pons. Des forces de la liberté !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Je crois que la leçon de l'Histoire mérite d'être méditée par vous. Et moi qui ne souhaite pas que la droite succède à la gauche au gouvernement de la France, je mène une politique qui doit permettre de l'éviter. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mme Muguette Jacquaint. Ce n'est pas la politique que nous menez !

M. Philippe Vasseur. Vous échouerez !

M. Jean-Claude Gayssot. Mais, monsieur le ministre, pour que la droite ne succède pas à la gauche, il ne faut pas mener une politique qui doit tout à la droite et rien à la gauche !

M. François d'Aubert. Monsieur le ministre, comment les supportez-vous à la municipalité de Nevers ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Mal ! (*Rires.*)

M. le président. Monsieur Gayssot, poursuivez votre discours, s'il vous plaît ! Nous sommes déjà en retard.

M. Jean-Claude Gayssot. J'ai été interrompu !

M. Bernard Pons. C'est normal : c'est un débat !

M. le président. Monsieur Gayssot, ne vous laissez pas interrompre par vos collègues !

M. Jean-Claude Gayssot. C'est le ministre qui m'a interrompu !

Je répète - parce que la question est importante - que ce n'est pas en menant une politique qui doit tout à la droite et rien à la gauche qu'on mène le combat contre la droite. Au contraire !

M. Léonce Daprez. C'est au centre qu'on gouverne !

M. Jean-Claude Gayssot. Et ce n'est pas en faisant alliance avec des ministres de droite qu'on mène une politique de gauche.

M. Franck Borotra et M. Bernard Pons. Mais, on obtient le soutien du parti communiste !

M. Jean-Claude Gayssot. On parle de nouvel allègement. Vous me dites qu'il n'en n'est pas question. Je prends acte que le Gouvernement n'entend pas alléger de 5 milliards l'impôt sur les bénéfices des sociétés.

Mme Muguette Jacquaint. Nous enregistrons. C'est tout !

M. Jean-Claude Gayssot. Au total, la contribution généralisée pour la sécurité sociale, l'élargissement de l'impôt sur le revenu, les réformes sur la taxe d'habitation se traduiraient par un alourdissement de 60 milliards de francs des impôts qui pèsent sur les familles populaires.

Je veux réaffirmer à cette occasion notre opposition au projet instituant une sorte de *poll tax* à la française qui frapperait des millions de personnes supplémentaires. Des personnes qui ne paient pas l'impôt seraient amenées à le payer - et souvent celles qui gagnent le moins. La majorité des foyers subiraient des augmentations sensibles.

Nous demandons que soient inscrites dans le prochain budget l'exonération de la taxe pour les deux millions de foyers qui ne paient pas d'impôt sur le revenu. Une réforme prenant en compte les revenus dans le calcul de la taxe doit se traduire par son allègement pour l'immense majorité des familles.

M. le ministre délégué, chargé du budget. Vous n'avez pas voté les 2,3 milliards l'an dernier !

M. Jean-Claude Gayssot. Par ailleurs, notre groupe reviendra sur la nécessité que l'Etat dégage des moyens financiers nouveaux pour que les communes puissent répondre aux besoins de la population.

Nous sommes également opposés à la retenue directe sur les salaires, qui obligerait les seuls salariés à payer l'impôt au comptant, en favorisant encore au passage les entreprises.

Parallèlement, une nouvelle réduction des dépenses civiles au détriment des dépenses sociales et des services publics est envisagée.

Si le budget 1991 devait traduire la poursuite de cette politique, nous nous y opposerions.

Nous proposons au contraire de revenir à gauche en menant une politique de progrès social et national, de coopération internationale. Cela implique donc de changer et d'inverser les choix actuels. L'argent va du travail au capital. Il doit aller à ceux qui travaillent, à ceux qui produisent les richesses et à ceux qui souffrent. Ce n'est pas le cas aujourd'hui, où le travail est taxé par l'impôt trois fois plus que le capital.

Nous proposons de porter le revenu minimum d'insertion à 3 000 francs par mois, d'en étendre le bénéfice aux jeunes à la recherche d'un emploi, et de favoriser une véritable insertion. Le financement peut être dégagé en augmentant l'impôt sur les grandes fortunes de sorte qu'il rapporte 20 milliards de francs par an. Cela est possible puisque, comme vous le savez, 200 000 familles se partagent 2 000 milliards de francs de patrimoine dans notre pays. Si on augmente l'I.G.F., il leur restera suffisamment d'argent pour ne pas être réduits à aller dans les restaurants du cœur ! (*Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Nous proposons une réforme démocratique de la fiscalité. Un bon budget, c'est un budget qui allège le budget des familles au lieu de l'alourdir. Il faut exonérer de l'impôt les revenus inférieurs à 6 500 francs, alléger l'imposition des couples salariés, réduire le taux de T.V.A. grévant les produits de première nécessité et l'augmenter pour les consommations de luxe. Vous voyez que l'on ne tire pas dans les mêmes angles !

En matière d'héritage, nous proposons le relèvement à 350 000 ou 400 000 francs du seuil d'exonération des droits de mutation et de taxer plus fortement les plus gros héritages.

Nous proposons de lutter efficacement contre la fraude fiscale, qui représente environ 150 milliards de francs, en créant 5 000 emplois dans ce but, comme le réclamaient les salariés des impôts lors du dernier conflit. Cette mesure rapporterait dix fois la dépense.

Nous proposons de favoriser l'activité utile et de dissuader la spéculation en taxant les sorties de capitaux, en relevant l'impôt sur les bénéfices et en le modulant afin de favoriser la création de richesses et l'emploi et afin de pénaliser les placements financiers.

Nous proposons de réduire la charge de la dette publique, en instituant un emprunt obligatoire assis sur les grandes fortunes.

De la même manière, les dépenses, tant civiles que militaires, doivent marquer un changement de politique.

La dégradation des conditions de vie appelle un effort considérable pour assurer l'égalité devant les droits à la santé, à la formation, au logement, à la culture.

Les députés communistes proposent, dès maintenant, un collectif budgétaire en faveur de l'école, lequel devrait être prolongé par le budget grâce à la mobilisation de moyens nouveaux destinés à lutter contre l'échec scolaire.

Je note, par ailleurs, que ni M. Bérégovoy ni M. Charasse n'ont fait référence aux dépenses militaires.

M. Jean-Jacques Jégou. Ne dites pas cela !

M. Jean-Claude Gayssot. La loi de finances doit rompre, selon nous, avec le surarmement et la militarisation de l'économie. Une somme de 40 milliards c'est-à-dire environ 15 p. 100 du budget actuel de la défense, devrait, selon nous, être soustraite immédiatement aux dépenses de surarmement nucléaire pour être affectée à l'école, à la formation, à l'université et à la recherche. Cette proposition rencontre un large écho dans l'opinion. Des sondages l'ont confirmé : 71 p. 100 des personnes interrogées se déclarent favorables à une forte réduction des crédits militaires.

M. Alain Richard, rapporteur général. A-t-on consulté les travailleurs des arsenaux ?

M. Jean-Claude Gayssot. Nous proposons de réduire le surarmement nucléaire. Nous proposons que l'on ne fasse pas des fusées Hadès destinées à tomber sur les peuples polonais, hongrois ou sur les Allemands de l'Est. Chaque fois que l'on fabrique une fusée Hadès, cela fait des universités et des écoles en moins !

Ne cherchez pas, monsieur le rapporteur général, à me mettre en opposition avec les travailleurs des arsenaux, car, en fait, c'est vous qui êtes en train de brader les arsenaux en vous alignant sur une défense supranationale et atlantique ! Si vous voulez engager la polémique sur ce sujet, on peut le faire.

Le secteur et les services publics doivent bénéficier des moyens nécessaires pour leur mission. Ils ont un rôle décisif à jouer pour la maîtrise des progrès techniques et leur utilisation au service de tous, ainsi que pour le développement de coopérations internationales dégagées de toute domination.

Le logement social doit faire partie des priorités budgétaires. Nous faisons des propositions pour que l'on attaque au problème du logement des plus démunis et que l'on stoppe la flambée des loyers.

L'aide de l'Etat au logement de luxe doit être supprimée et celle destinée à la construction sociale relevée. Il faudrait également augmenter l'allocation logement et l'A.P.L. de 15 p. 100.

Nous avons calculé que la seule réduction de 1 p. 100 de l'intérêt des emprunts permettrait de diminuer les loyers de 10 p. 100.

Les offices d'H.L.M. doivent être exonérés de T.V.A. et de la taxe sur les salaires et doivent continuer à recevoir les sommes correspondant à l'A.P.L. en cas de loyers impayés pour les cas sociaux.

Nous nous prononçons également pour le rétablissement du 1 p. 100 patronal.

J'ajoute que l'effort en faveur du logement social, avec la lutte contre les ghettos, la rénovation des cités populaires et leur équipement, contribuerait au combat contre les causes de la propagation du racisme.

En matière de protection sociale, une réforme démocratique du financement de la sécurité sociale doit exclure toute cotisation sociale généralisée qui réduirait encore le pouvoir d'achat des familles. On peut donner les moyens dont la sécurité sociale et la santé ont besoin en faisant payer les revenus financiers au même taux que les salariés, c'est-à-dire 13,5 p. 100. Cela permettrait des rentrées importantes dans les caisses de la sécurité sociale.

Le budget se doit impérativement de défendre la retraite à soixante ans en assurant le financement des retraites complémentaires et des allocations de garanties de ressources, pour respecter les engagements pris par l'Etat.

A l'heure où les émeutes de la faim secouent l'Afrique, victime du pillage néo-colonial organisé par des multinationales et des banques françaises, la lutte pour un nouvel ordre économique mondial est une question vitale pour l'avenir de l'humanité. La France doit soutenir l'action des pays du tiers monde pour leur développement en annulant la dette et ses propres créances sur les pays les plus pauvres.

Je terminerai en insistant sur la nécessité de la démocratie en matière de choix budgétaires comme dans tous les domaines. Cela implique d'associer les salariés et leurs organisations, ainsi que la population et les élus, aux décisions.

Telles sont les propositions du groupe communiste. Leur mise en œuvre permettrait de répondre aux aspirations à de meilleures conditions de vie et de travail, contribuerait au rayonnement de notre pays et le ferait sortir de la morosité. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. Je vous remercie, monsieur Gaysot, vous avez pratiquement respecté votre temps de parole.

La parole est à M. Raymond Douyère.

M. Raymond Douyère. Monsieur le président, messieurs les ministres, permettez-moi, tout en soulignant l'intérêt de ce débat, de présenter une suggestion à l'Assemblée nationale qui est de nature à répondre en partie aux objections qui ont été formulées par les membres de l'opposition.

Il conviendrait que, pour un tel type de débat, qui constitue une première, le Gouvernement expose d'abord la situation internationale et les conditions dans lesquelles la politique française va se développer, puis qu'ensuite les parlementaires émettent des propositions et énoncent quelles sont leurs priorités et que, enfin, le Gouvernement leur réponde en apportant, ainsi que vous l'avez fait excellemment tout à l'heure, monsieur le ministre, des éclaircissements susceptibles de montrer, le cas échéant, l'absurdité de telle ou telle proposition. Une telle méthode permettrait de cadrer le débat. J'ajoute qu'un vote indicatif pourrait peut-être intervenir à la fin de celui-ci, on peut en discuter.

Les efforts budgétaires qui ont été accomplis en 1988 et en 1989 ont été considérables et ont permis de mettre en œuvre la politique voulue par le Président de la République. Ils se sont traduits par des choix budgétaires et des augmentations de dépenses répondant strictement aux préoccupations des Français.

Il est vrai qu'il existe encore, dans tel ou tel domaine, un certain nombre d'insatisfactions. Pour autant, pouvons-nous porter remède à toutes et dans un seul budget ?

Le groupe socialiste est attaché à ce que la politique suivie au travers des différents budgets soit le reflet d'un aménagement pluriannuel des dispositions qu'il souhaite voir prendre et des priorités qu'il met en avant. Nous voulons que celles-ci se retrouvent dans les différents budgets qui se succèdent d'année en année, et ce jusqu'à la fin de la législature.

A cet égard, nous avons défini un certain nombre de priorités que nous entendons voir prises en compte par le budget qui nous sera soumis à la session d'automne.

Dans le cadre de la nouvelle étape sociale, il nous semble que les efforts qui ont déjà été engagés doivent être encore renforcés dans les domaines de l'éducation, du logement et de la formation professionnelle.

Chacun dans cette Assemblée sait bien que si nous voulons à terme gagner la compétition internationale dans laquelle notre pays est engagé, l'effort devra porter sur la formation professionnelle et sur l'éducation. Quelle que soit la bonne santé de l'économie, nous savons que, pour gagner, les entreprises ont besoin d'avoir des jeunes Français parfaitement formés.

M. Jean-Claude Gaysot. Et bien payés !

M. Raymond Douyère. Par conséquent, l'éducation est prioritaire, comme le montre le fait d'avoir décidé, pour les années à venir, que 80 p. 100 des jeunes Français d'une même classe d'âge devront accéder au baccalauréat. Cet objectif sous-entend d'accomplir un effort extraordinaire au niveau du budget de l'éducation nationale. Cet effort, qui est déjà largement commencé, doit être poursuivi.

Sur le plan universitaire, il faut faire plus et mettre rapidement en œuvre l'effort qui s'impose. Le groupe socialiste n'a pas d'*a priori* sur les modalités qui seront choisies pour mener à bien cette action, mais il souhaite tout de même que, dans le cadre de ce débat sur les orientations budgétaires, le Gouvernement lui indique celles qu'il compte mettre en œuvre.

S'agira-t-il de crédits supplémentaires à partir du budget de l'Etat ou de redéploiements de crédits ?

S'agira-t-il de contributions d'autres ministères, après réexamen ? Nous n'y sommes d'ailleurs pas opposés puisque nous avons proposé à la commission des finances d'organiser, pour un certain nombre de ministères, un réexamen de telle ou telle dépense de façon à voir si des crédits votés et reconduits chaque année à 90 p. 100 ont encore leur totale utilité.

S'agira-t-il d'un appel aux collectivités locales ? S'agira-t-il d'une augmentation des droits d'inscription, ce qui ne me semble tout de même pas constituer une bonne solution ? S'agira-t-il, éventuellement, d'un emprunt national ?

Nous entendons que, sur ce point, le Gouvernement nous précise ses intentions.

Le deuxième grand sujet concerne la formation professionnelle.

Chacun ici s'est plu à souligner que de nombreux jeunes ne trouvent pas d'emploi, alors même que nous sommes en pleine capacité d'emploi et que nous en avons créé plus de 500 000 en deux ans. Ils n'en trouvent pas, vraisemblablement par manque de formation. Il convient donc d'accompagner de façon encore plus importante les efforts qui ont été réalisés ces dernières années en faveur de la formation professionnelle en engageant des moyens supplémentaires, pour assurer une mise en œuvre efficace des contrats emploi-solidarité dans les collectivités territoriales et des contrats de retour à l'emploi dans les entreprises, lesquels ont été créés par le second plan emploi du Gouvernement.

Il faut assurer un suivi individuel des bénéficiaires de ces formules afin qu'il y ait une bonne adaptation entre la formation qui leur est donnée et les nécessités de l'entreprise.

Il convient d'organiser l'accompagnement des jeunes en crédit-formation au-delà même du financement des stages et de la rémunération de ces jeunes.

Nous devons dégager des moyens pour assurer le contrôle du respect du droit du travail en ce qui concerne le travail précaire, le travail clandestin et les règles de sécurité. Nous sommes tous frappés, et plus particulièrement le groupe socialiste, de voir l'augmentation considérable du nombre des accidents de travail dans les entreprises, notamment dans les entreprises de deuxième œuvre. En ce domaine, il convient donc de maintenir une forte pression afin que les règles de sécurité soient respectées.

La troisième priorité est celle du logement.

L'effort gouvernemental de ces dernières années en faveur du logement social nous semble avoir été bon et il convient de le poursuivre par l'amplification du programme actuel de logements P.L.A. Je sais, monsieur le ministre, que vous êtes particulièrement attentif à la nécessité de continuer à financer ces logements P.L.A. et de réhabiliter l'ensemble des logements H.L.M. sur une dizaine d'années. Cela impose vraisemblablement des moyens en épargne supplémentaires. Nous avons donc noté avec satisfaction les mesures que vous venez d'annoncer aujourd'hui même en faveur du livret A. Elles vont dans le bon sens.

Un effort supplémentaire doit être entrepris en faveur de la recherche, notamment dans les P.M.E. En effet, nous savons que c'est à ce niveau que se créent le maximum d'emplois. Par conséquent, les différentes mesures budgétaires qui ont été prises en faveur de la recherche dans les P.M.E. doivent être développées dans les années qui viennent, notamment dans la perspective d'une ouverture à nos P.M.E. de marchés potentiels : à cet égard, je pense en particulier à la potentialité que représentera demain l'Allemagne de l'Est.

Donc, nous devons faire un effort pour la recherche, l'emploi, la formation, le logement, c'est-à-dire pour tout ce qui contribue à réduire les inégalités. Bien évidemment, ces inégalités ne peuvent pas être réduites sans qu'en même temps, un effort substantiel soit fait en matière de justice fiscale.

Mme Muguette Jacquaint. Il ne faut pas seulement le dire, il faut le faire !

M. Raymond Douyère. D'autres orateurs vont intervenir, au nom du parti socialiste, sur les différentes mesures que nous souhaitons voir prises tant dans le domaine de la fiscalité locale que dans ceux de la fiscalité du patrimoine ou de la fiscalité des plus-values.

Permettez-moi, monsieur le ministre, de vous dire que la réduction des inégalités de revenus en France nous paraît constituer, encore à l'heure actuelle, une priorité. Certains ici, s'exprimant avant moi et se prétendant les meilleurs défenseurs des travailleurs, ont souligné la nécessité d'une augmentation des bas salaires. Or vous l'avez dit vous-même, monsieur le ministre, mais ils ne vous ont certainement pas entendu. Cela dit, il convient de résoudre dans les plus brefs délais ce problème qui se pose à nous tous.

Mme Muguette Jacquaint et M. Jean-Claude Gaysot. Faisons-le ensemble !

M. Raymond Douyère. Il est évident que le montant actuel du S.M.I.C. est trop faible. Même le patronat le reconnaît. Mais jusqu'à présent, il n'a fourni aucun élément d'une réponse qui, pourtant, est aussi entre ses mains.

Quelles solutions peut-on envisager ? Certains ont suggéré, sur les bancs de l'opposition - et vous avez fait remarquer le coût social que cela représentait pour le budget de la nation -...

M. Jean-Claude Gaysot. On parle toujours de coût social dès qu'il est question des salariés !

M. Raymond Douyère. ... de budgétiser l'ensemble des cotisations d'allocations familiales. C'est certainement une solution. Mais elle est coûteuse, lourde et n'a aucune contrepartie de la part des entreprises.

Peut-être peut-on envisager une diminution programmée des cotisations d'allocations familiales retenues sur les bas salaires perçues par les jeunes. Et vous faisiez allusion précédemment, monsieur le ministre, à la nécessité d'intégrer les jeunes puisque 18 p. 100 d'entre eux sont encore hors du marché du travail. Ils constituent le plus grand volant de chômage de ce pays. Voilà peut-être une solution, certes minimale, mais qui répondrait de façon précise à une préoccupation qui nous concerne tous.

S'agissant de la fiscalité de l'épargne, nous avons beaucoup fait au cours des derniers mois au travers des budgets. Il me paraît difficile de faire encore beaucoup plus. Cela dit, la campagne actuelle destinée à augmenter le montant de l'épargne globale va dans le sens souhaité par le président de la commission des finances : en effet, plus nous aurons une épargne longue et abondante, et mieux nous serons à même de pouvoir financer les investissements productifs dans ce pays.

Faut-il, pour favoriser les investissements productifs, diminuer encore l'impôt sur les sociétés, alors que les profits des entreprises ont considérablement augmenté ces dernières années ?

Mme Muguette Jacquaint. Enfin, on entend parler des profits !

M. Jean-Claude Gaysot. On est d'accord !

M. le ministre délégué, chargé du budget. Il s'agit de l'impôt sur les bénéfices non distribués !

M. Raymond Douyère. Vous y avez fait allusion. Le groupe socialiste, quant à lui, n'est pas opposé à une diminution de l'impôt sur les bénéfices des sociétés non distribués, à condition qu'elle s'accompagne dans le même laps de temps d'une augmentation de la taxation des plus-values. Nous devons à ce sujet parvenir à un consensus avec l'ensemble des entreprises et du patronat français, tout en leur expliquant qu'on ne peut pas à la fois obtenir et ne rien donner.

S'il y a une diminution de l'impôt sur les bénéfices réinvestis, l'augmentation de la taxation des plus-values à long terme nous paraît constituer l'une des solutions pour que le budget de l'État s'y « retrouve ». D'ailleurs, le patronat verra bien qu'à terme il y a intérêt. En effet, si l'on parvient dans un laps de temps indéterminé à établir une sorte de neutralité entre l'impôt sur les sociétés et l'impôt sur les plus-values, ce sera un gage de compétitivité pour l'ensemble des entreprises.

Faut-il, dans le cadre des aménagements auxquels vous serez conduits et des dispositions que vous prendrez, diminuer le déficit budgétaire ? Chacun ici s'est plu à reconnaître qu'il fallait effectivement parvenir à une diminution de ce déficit, afin que la charge de la dette ne soit pas trop lourde pour le budget de l'État.

Faut-il procéder par étapes ? Nous pouvons débattre du montant, de la responsabilité du Gouvernement et du choix du « curseur ». En tant que groupe politique, nous indiquons au Gouvernement que nous sommes d'accord sur la proposition et sur l'orientation. A lui de voir, en fonction de l'équilibre qu'il veut donner au budget, ce qu'il convient de faire. Mais, je le répète, nous sommes d'accord sur l'objectif, qui est de parvenir à un déficit budgétaire se situant aux alentours de 70 milliards de francs dans les trois années qui viennent.

Reste l'autre débat qui permet ou non de pratiquer la politique de dépenses prioritaires que j'ai énoncée et de procéder à des allègements fiscaux, je veux parler des recettes, et en particulier de la T.V.A.

Faut-il diminuer le taux majoré ou le taux moyen ? L'étude qui vient d'être transmise au Sénat montre bien les distorsions du système français par rapport à ceux de nos partenaires européens. Le problème est celui de la fourchette du taux majoré, et non celui du taux moyen, qui est tout à fait acceptable. C'est donc là que nous devons faire porter l'effort en faisant rentrer le plus vite possible notre taux majoré dans la moyenne du taux moyen. Si nous y parvenons dans un laps de temps correct, je veux dire dans les deux ou trois prochaines années, nous aurons fait œuvre utile ; nos entreprises et l'ensemble des Français y seront gagnants.

Telles sont les observations du groupe socialiste relatives aux orientations budgétaires. D'autres orateurs de notre groupe traiteront plus en détail certains sujets qui auront également une répercussion budgétaire. Notre volonté - je pense que le Gouvernement la partage et il aura notre soutien -...

M. Philippe Vasseur. Bonne nouvelle ! On a eu peur !

Mme Muguette Jacquaint. Pour le S.M.I.C. à 6 500 francs ?

M. Raymond Douyère. ... est de réduire les inégalités de revenus et de tout ce qui constitue la vie des Français : le logement, qui est une priorité, l'éducation, la formation professionnelle, l'emploi.

Si nous parvenons à élaborer un budget dynamique traduisant ces priorités tout en tenant compte des contraintes de l'économie française, nous aurons une excellente discussion budgétaire qui permettra également au Gouvernement de prouver qu'il est capable de mener une politique compétitive qui soit en même temps une politique de justice sociale. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Philippe Vasseur.

M. Philippe Vasseur. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre délégué, mesdames, messieurs, il y a au moins un objectif qui nous rassemble ce soir : nous voulons tous une économie plus efficace au service d'une société plus juste. Mais, si nous sommes d'accord sur la fin, nous divergeons sur les moyens d'y parvenir, et les divergences sont parfois inattendues : le clivage le plus surprenant aujourd'hui n'est pas celui qui sépare les différents groupes au sein de cet hémicycle - nous y sommes habitués -, mais celui qui existe au sein même de la gauche, voire du groupe majoritaire, en dépit de certaines réconciliations de façade.

M. Alain Richard, rapporteur général. Difficiles !

M. Philippe Vasseur. Nous n'entendons évidemment pas arbitrer vos conflits, d'autant que si ceux que nous estimons être les plus responsables d'entre vous appliquent une politique qui nous paraît moins pire que si elle était plus mauvaise, nous y trouvons cependant beaucoup à redire et nous ne gouvernerions pas comme cela, même si, à vous écouter, monsieur le ministre d'Etat, nous pouvons penser que, sur beaucoup de points, nous avons fait école.

La priorité affichée cette année, c'est la réduction des inégalités. Il est vrai que depuis que M. François Mitterrand est président de la République, les inégalités se sont singulièrement accrues dans notre pays.

Mme Muguette Jacquaint. Ça, c'est vrai !

M. Philippe Vasseur. Comment réduire les inégalités ? Chacun a son avis sur la question, à commencer par nous, bien entendu, mais permettez que nous parlions d'abord de vous.

Il y a en premier lieu les solutions de vos amis communistes. Je dis « vos amis » parce que vous êtes toujours liés, quoi qu'en dise M. Gaysot, par un pacte majoritaire. Vous l'êtes dans toutes les collectivités locales que vous administrez ensemble, à Nevers, par exemple !

M. le ministre délégué, chargé du budget. Entre eux et le Front national, c'est eux que nous avons préférés !

M. Philippe Vasseur. Il y a quand même quelques vérités d'évidence qu'il faut rappeler, parce qu'on ne peut pas avoir un certain comportement à Paris et faire exactement l'inverse dans les collectivités locales !

Parmi les solutions de vos amis communistes, la proposition la plus spectaculaire est la fixation du S.M.I.C. à 6 500 francs par mois. Je ne suis pas contre.

Mme Muguette Jacquaint et M. Jean-Claude Gaysot. Ah !

M. Philippe Vasseur. Enfin, je ne suis pas contre le principe, car il faut regarder les choses dans le détail.

M. Alain Richard, rapporteur général. Ah !

M. Philippe Vasseur. Quand on procède à des comparaisons entre la France et l'Allemagne, on s'aperçoit que si, tout compris, les coûts salariaux sont assez voisins, les salariés allemands perçoivent directement plus que les salariés français car l'ensemble des charges diverses liées à la rémunération des salariés est beaucoup plus important en France qu'en Allemagne.

Je souhaite que les entreprises françaises augmentent la part du salaire direct, en contrepartie d'un allègement des charges correspondantes. C'est une première réponse à la proposition communiste et une première orientation pour la politique économique.

Mais permettez que je m'interroge. Le S.M.I.C. à 6 500 francs par mois : mais pourquoi seulement 6 500 francs par mois ?

M. Alain Bonnet. Bravo !

Mme Muguette Jacquaint. On a déjà entendu ça !

M. Philippe Vasseur. Pourquoi pas 7 500 ? Pourquoi pas 8 000 ? Pourquoi pas 10 000 francs par mois ?

M. Jean-Claude Gaysot. C'est du mépris à l'égard des travailleurs !

M. Philippe Vasseur. Pas du tout ! Pourquoi ?

Peut-être les communistes vont-ils nous répondre.

M. Jean-Claude Gaysot. Vous méprisez les gens qui gagnent 4 000 francs par mois !

M. Philippe Vasseur. Sincèrement, on peut se poser la question que j'ai formulée !

M. Alain Richard, rapporteur général. Ça va être dur de rédiger la motion de censure !

M. Philippe Vasseur. Je le répète : pourquoi 6 500 ? Pourquoi pas 7 000 ou 8 000 ? Quand on fixe un chiffre, on le fait en fonction de certaines considérations.

Vous me répondrez peut-être : « Parce que les entreprises françaises et l'économie française ne le supporteraient pas ». C'est en tout cas la seule explication logique que je trouve à la faiblesse de votre revendication, faiblesse relative, bien entendu !

Mme Muguette Jacquaint. C'est le minimum pour vivre, c'est tout !

M. Philippe Vasseur. Entendons-nous bien : je trouve que les salaires français sont encore trop bas. Je crois, comme vous, comme nous tous, qu'il faut mieux payer les gens. Mais il faut le faire en fonction des possibilités de nos entreprises et des performances de notre économie, en fonction également du degré de qualification de notre main-d'œuvre. Si celle-ci augmente, cela doit se traduire par une hausse des rémunérations.

M. Alain Bonnet. Que ne l'avez-vous fait il y a quatre ans !

M. Jean-Claude Gaysot. Cent treize milliards de profit !

M. Philippe Vasseur. Le problème est là : on ne peut pas décider de la création et de la répartition de la richesse par une loi. Si c'était aussi simple, monsieur Gaysot, nous n'aurions pas assisté à la faillite économique et politique des régimes que vous, les communistes, vous avez pris pour modèle, à la faillite de ces pays qui n'ont d'autre issue pour sortir de la ruine que d'appliquer les solutions que vous persistez à combattre avec acharnement.

M. Jean-Claude Gaysot. Ce n'est pas vrai !

M. Philippe Vasseur. Je crois que votre méthode n'est pas la bonne pour réduire les inégalités.

M. Jean-Claude Gaysot. Le général de Gaulle a été obligé d'augmenter le S.M.I.C. de 35 p. 100 en 1968 !

M. Philippe Vasseur. Le raisonnement, du côté des socialistes, est quelque peu différent.

De tous vos débats - et Dieu sait s'ils sont nombreux ! - je retiens que certains d'entre vous se disent : « Puisqu'il est difficile de rendre tout de suite les pauvres plus riches, il n'y a qu'à rendre immédiatement les riches plus pauvres ». Pratiquer le nivellement par le bas, c'est effectivement une façon de réduire les écarts !

M. Alain Richard, rapporteur général. Mais il est carrément spirituel !

M. Philippe Vasseur. Je caricature, bien sûr, et je donne volontiers acte au Gouvernement et à toute cette assemblée des efforts accomplis pour venir en aide aux personnes les plus défavorisées, notamment avec la création du revenu minimum d'insertion, que nous avons voté à la quasi-unanimité. Le R.M.I. est loin d'être parfait et nous en découvrons chaque jour les effets pervers mais il fallait faire quelque chose pour ceux qui n'ont rien. Tous les gouvernements, depuis des décennies, ont sacrifié à ce devoir de solidarité, qu'il faut poursuivre ; et nous serons toujours là lorsqu'il s'agira de venir au secours des plus démunis.

Mais ne nous y trompons pas. Aujourd'hui, il ne s'agit pas de cela. De quoi est-il question ? Si j'ai bien compris, le but est de modifier la fiscalité pour la rendre plus distributive. Mais nous devons nous plier aux exigences de l'harmonisation européenne, qui nous ont déjà conduits à réduire la fiscalité de l'épargne, les niveaux de T.V.A. et les taux de l'impôt sur les bénéfices des sociétés, et il nous faut persévérer dans cette voie.

M. Jean-Claude Gaysot. Et voilà !

M. Philippe Vasseur. Le problème n'est pas de savoir s'il faut ou non alléger la T.V.A. et l'impôt sur les sociétés, puisque c'est un fait acquis, mais de savoir comment nous allons procéder. Pour la T.V.A., on peut abaisser encore le taux majoré, ce qui est bon pour l'automobile, ou diminuer le taux majoré, ce qui est plus intéressant pour l'ensemble des consommateurs.

Il semble, monsieur le ministre chargé du budget, que vous ayez opté pour la première solution. Ce n'est peut-être pas la plus équitable mais c'est la moins onéreuse pour l'Etat puisqu'une réduction de deux points du taux majoré correspond à une perte budgétaire de l'ordre de 4 milliards de francs, alors que la baisse d'un point du taux normal pour le ramener au niveau où nous vous l'avions laissé coûterait 24 milliards de francs.

Pour l'impôt sur les sociétés, nous souhaitons parvenir à un taux unique de 33 p. 100 en 1992-1993 aussi bien pour les bénéficiaires distribués que pour les bénéficiaires non distribués, l'écart que vous avez instauré ne devant à notre avis ni s'accroître ni se perpétuer. Mais, bien évidemment, si ces baisses d'impôt sont indispensables, elles ne correspondent pas au désir exprimé par certains socialistes de faire jouer à la fiscalité un rôle plus important dans la réduction des inégalités.

Quels sont les impôts qui font l'objet de ces convoitises ? Ils appartiennent à trois catégories : l'impôt sur le patrimoine, l'impôt sur le revenu et l'impôt local.

L'imposition du patrimoine pourrait être modifiée dans trois domaines.

Premier domaine : les droits de mutation à titre gratuit. Je constate d'abord qu'en matière de droits de succession l'abattement en ligne directe n'a pas été relevé depuis longtemps ; il est actuellement de 275 000 francs. La simple justice devrait conduire à le revaloriser pour le remettre à peu près au niveau auquel il devrait se trouver s'il avait suivi l'évolution des prix. En revanche, l'accroissement de la taxation des successions les plus importantes, auquel certains d'entre vous pensent, ne me paraît pas opportun. Il ne rapporterait pas grand-chose, convenez-en, aux finances de l'Etat, et l'effet psychologique pourrait être très différent de celui que vous attendez, avec en outre le risque d'accroître les difficultés déjà énormes qui se posent pour les transmissions d'entreprises. Je ne crois pas qu'il soit bon de toucher à l'héritage dans notre pays et vous savez que cela ne correspond pas au vœu d'une majorité de Français.

Deuxième domaine de la fiscalité du patrimoine : l'impôt sur la fortune. Vous avez beau répéter qu'il ne frappe pas et qu'il ne frappera pas l'outil de travail, il n'en reste pas moins que la tentation existe chez certains d'entre vous, et qu'elle s'exprime, d'inclure les biens professionnels dans l'assiette de l'I.S.F., ce qui constituerait un handicap supplémentaire considérable pour les entreprises et donc pour l'économie française.

Troisième domaine de la fiscalité du patrimoine : les plus-values. Il est effectivement possible d'alourdir la taxation des plus-values mobilières, les plus-values mobilières étant, par définition, mobiles. Il y a un certain risque d'évasion des capitaux hors de France - il faut le savoir et le mesurer - mais ce risque d'évasion ne concerne à l'évidence pas les biens immobiliers.

J'indique tout de suite à M. le président de la commission des finances, et vous le lui répétez puisqu'il n'est pas là, que nous sommes farouchement hostiles à toute idée d'imposition des plus-values réalisées sur les ventes de résidences principales, même en contrepartie d'une diminution des droits sur les transactions immobilières. Farouchement hostiles !

M. Alain Richard, rapporteur général. Voilà déjà trois propositions auxquelles vous êtes opposés ! Peut-être y en aura-t-il une qui aura l'heur de vous plaire ?

M. Philippe Vasseur. En définitive, il ne nous paraît pas souhaitable de modifier maintenant la fiscalité du patrimoine dans les directions que j'ai indiquées. J'ajoute que l'imposition du patrimoine n'est pas négligeable en France ; mais elle est fractionnée, complexe et cumulative.

A titre personnel - je n'engage pas mon groupe - je pense que nous devons réfléchir à la création d'un impôt sur l'ensemble du capital, pas pour alourdir la fiscalité, pas pour rendre les charges plus pesantes, mais au contraire pour simplifier et clarifier un système qui ne donne satisfaction à per-

sonne, pas plus à vous qu'à nous. Voilà le véritable chantier de la fiscalité du patrimoine auquel nous devons consacrer nos efforts.

M. Alain Richard, rapporteur général. Biens professionnels compris !

M. Philippe Vasseur. J'ai parlé d'imposition sur l'ensemble du capital...

M. Alain Richard, rapporteur général. Biens professionnels compris !

M. Philippe Vasseur. ... à condition, bien entendu, que cela ne se traduise pas par un alourdissement global de la fiscalité. Je suis prêt à en discuter et, si vous le souhaitez, à faire des propositions en ce sens.

La deuxième catégorie d'impôt dont il est question est l'impôt sur le revenu. L'innovation consisterait à instaurer le prélèvement à la source, proposé par M. Henri Emmanuelli et approuvé par M. Michel Rocard.

M. Alain Bonnet. Vous voyez que tout va bien !

M. Philippe Vasseur. Je vois bien ce qu'une telle mesure apporterait à l'Etat : des rentrées fiscales plus régulières pour les finances et des prélèvements moins sensibles sur les contribuables. Je vois mal en revanche les avantages que pourraient en tirer les Français, qui ont montré leur réticence sur ce point puisqu'une nette majorité d'entre eux n'a pas retenu ce prélèvement à la source volontaire que constitue la possibilité d'acquitter mensuellement l'I.R.P.P.

M. Alain Richard, rapporteur général. Ce n'est pas pareil !

M. Philippe Vasseur. Pourquoi passer du choix qui existe aujourd'hui à la contrainte ? Pourquoi vouloir imposer aux Français une mesure à laquelle ils ne paraissent pas globalement favorables ? Veut-on rendre l'impôt sur le revenu indolore et en profiter au passage pour taxer les foyers qui en sont actuellement exonérés, c'est-à-dire plus de la moitié des contribuables potentiels ?

M. Philippe Auberger. C'est clair !

M. Alain Richard, rapporteur général. Non !

M. Philippe Vasseur. Avouez que ce serait quand même le comble de l'hypocrisie !

M. Philippe Auberger. Ils n'en sont pas à une près !

M. Philippe Vasseur. Si l'on estime, comme M. Lionel Stoléro - et il est dommage qu'il soit parti - que « les gouvernements successifs ont agi avec une certaine démagogie en exonérant de plus en plus de gens de cet impôt », si l'on se propose par conséquent de taxer un plus grand nombre de ménages, il faut avoir le courage et l'honnêteté de parler et d'agir clairement et franchement.

M. Philippe Auberger. Absolument !

M. Philippe Vasseur. En outre, l'impôt indolore présente l'inconvénient d'éloigner le contribuable de la notion de dépense publique. Or il est sain que les Français comprennent mieux que, lorsque l'Etat dépense de l'argent, c'est le leur. Les citoyens n'ont la mesure de l'équilibre des comptes de la nation que s'ils ont pleinement conscience de la contribution qu'ils y apportent.

Enfin, l'effet d'une telle mesure pourrait être, là encore, ravageur pour les entreprises. D'une part, celles-ci se trouveraient transformées en collecteur d'impôt auprès de leur personnel, ce qui n'est pas leur rôle et ce qui alourdirait leurs frais de gestion ; d'autre part, les salaires nets, ceux que voient les personnes qui les reçoivent, apparaîtraient par un effet d'optique en diminution, ce qui pourrait faire porter sur les entreprises le poids de bien des revendications supplémentaires en ne mettant plus le fisc en première ligne à cet égard.

J'ajoute que se poserait, comme cela a été souligné, le problème des revenus non salariaux et celui du système fiscal actuel, qui prévoit une longue série de déductions en fonction de nombreux paramètres, si bien que, comme le reconnaît M. Lionel Stoléro - c'est sa fête aujourd'hui ! - « la retenue à la source est effectivement impossible compte tenu de la complexité de notre fiscalité ». Autrement dit, avant d'envisager sérieusement le prélèvement à la source, il faut revoir complètement l'impôt sur le revenu.

La troisième catégorie dont nous devons parler maintenant est celle des impôts locaux.

Nous attendons toujours la réforme de la taxe professionnelle, impôt que chacun d'entre nous dénonce et dont le Président de la République nous avait promis la modification il y a sept ans. Je n'ai malheureusement pas le sentiment que vous êtes en mesure de tenir cet engagement cette année, mais il est au moins indispensable de limiter davantage le poids de la taxe professionnelle par rapport à la valeur ajoutée des entreprises.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Puis-je vous interrompre, monsieur Vasseur ?

M. Philippe Vasseur. Je veux bien, monsieur le ministre d'Etat, mais à condition que M. le président défalque le temps de votre interruption de mon temps de parole.

M. le président. Je vous prie d'être très bref, monsieur le ministre d'Etat, car M. Auberger doit intervenir avant vingt heures.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Je ne voudrais pas gêner M. Vasseur dans ses effets de tribune, bien que j'aie beaucoup de choses à dire, mais j'y reviendrai ce soir.

Monsieur Vasseur, en ce qui concerne la taxe professionnelle, vous reprochez au Président de la République que son Gouvernement n'ait pas encore corrigé les erreurs du passé. Nous avons cependant allégé la charge à hauteur de 30 milliards de francs. Quoi qu'il en soit, ayez au moins la gentillesse, et peut-être la sincérité, de vous en prendre aux auteurs de ces erreurs, ce qui vous réconciliera avec vos amis car vous pourrez mettre dans le même panier, si j'ose dire, M. Chirac et M. Fourcade.

Je veux bien admettre que nous n'ayons pas encore réparé totalement les erreurs du passé, mais vous devriez d'abord vous en prendre à ceux qui les ont commises...

M. le ministre délégué, chargé du budget. Les pères !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. ... ce qui serait de bonne justice !

M. Franck Borotra. La promesse de M. Mitterrand date de 1983 !

M. Philippe Vasseur. Monsieur le ministre d'Etat, toujours hors mon temps de parole, je vous donne acte que cet impôt a été institué en 1975 et qu'à l'époque vous n'étiez pas au pouvoir. Je remarque simplement que le Président de la République nous a dit, en 1983, que cet impôt était un impôt imbécile, qu'il fallait le changer, et qu'il ne l'a pas fait. Voilà tout !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Comme quoi il vaut mieux que vous ne reveniez pas au pouvoir ! (*Sourires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Philippe Vasseur. Permettez-moi de vous dire, monsieur le ministre d'Etat, que lorsque l'on a commis des erreurs, on est quelquefois capable de ne pas les répéter, et vous nous en avez donné quelques exemples. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Et l'impôt sur la fortune ?

M. Philippe Vasseur. Quant à la taxe d'habitation, je constate avec un amusement navré qu'elle vous a donné l'occasion d'inventer une nouvelle danse, la samba valsée : un pas en avant, un pas en arrière en faisant en même temps un tour sur soi-même. Il y a de quoi donner le tournis !

La loi de finances avait prévu la prise en compte des revenus pour le calcul de la part départementale de la taxe d'habitation. Or les simulations que vous avez faites indiquent qu'une telle réforme soumettrait à la taxe d'habitation près de cinq millions de personnes qui en sont actuellement exonérées. Mais il paraît que vous n'êtes pas d'accord entre vous sur la manière dont les simulations ont été conduites.

M. Franck Borotra. Pourtant, en matière de simulations, ils en connaissent un bout !

M. Philippe Vasseur. Alors, de grâce, clarifiez le débat mieux que vous ne venez de le faire ! En tout cas, notre position est claire : nous ne vous suivrons pas dans cette voie !

M. Alain Richard, rapporteur général. Et les valeurs locatives ? C'est sans doute l'idéal !

M. Philippe Vasseur. Je ne peux pas terminer ce tour d'horizon fiscal sans évoquer le projet de contribution sociale généralisée. Je n'entrerai pas dans le détail de cette mesure - je n'en ai pas le temps -, comme je n'entrerai pas dans le débat sur la protection sociale. Mais je voudrais faire remarquer que la perspective de cette contribution, ajoutée aux autres, rend peu crédible - même si l'on suppose que les nouvelles charges seront compensées par des allègements intervenant ailleurs - la réduction des prélèvements obligatoires. Et c'est là que se situe le problème de fond de notre discussion d'aujourd'hui.

Je tiens à dire solennellement, à propos des prélèvements obligatoires, qu'il « arrive un moment où c'est insupportable. Ce moment, je pense qu'il est arrivé... C'est trop ! C'est trop ! » Nous devons « revenir à des chiffres plus raisonnables. Je dis qu'il faut qu'au moment où nous préparerons le budget... cela ait baissé d'au moins un point, qu'on amorce la décrue ! Qu'on renverse la vapeur ! » Vous n'êtes pas d'accord, monsieur Charasse ?

M. le ministre délégué, chargé du budget. Oh si !

M. Philippe Vasseur. J'espère bien.

M. le ministre délégué, chargé du budget. Quand on voit ce qui a été fait entre 1986 et 1988, il y a de quoi s'inquiéter !

M. Philippe Vasseur. Mes chers collègues, je viens de reprendre mot pour mot les propos que M. François Mitterrand, Président de la République, a prononcés à la télévision le 15 septembre 1983. Or les prélèvements obligatoires sont aujourd'hui encore au même niveau qu'il y a sept ans. Et nous restons avec ce handicap énorme par rapport aux autres grands pays industriels : six points de plus qu'en Allemagne, huit de plus qu'en Grande-Bretagne, douze de plus qu'aux Etats-Unis, quinze de plus qu'au Japon !

Voilà une inégalité inacceptable contre laquelle nous devons lutter.

M. Alain Richard, rapporteur général. Supprimez les retraites !

M. Philippe Vasseur. Qu'avez-vous fait ? Ou vous prenez des engagements que vous n'avez pas l'intention de respecter, ou vous êtes capables de les tenir ! Vous n'avez même pas l'excuse d'une situation économique difficile puisque, depuis 1987, sous notre majorité, sous notre gouvernement, la croissance est repartie. Je conviens monsieur Bérégovoy, que nous avons bénéficié, comme vous actuellement, d'une conjoncture internationale favorable. Mais cette croissance a permis de faire entrer des dizaines de milliards dans les caisses de l'Etat.

A quoi a servi cet argent ? A réduire plus rapidement le déficit budgétaire ? Non ! Ainsi que le déplore M. le rapporteur général, on en est resté à une réduction à petite vitesse, alors qu'on pouvait aller plus vite.

A-t-on utilisé le supplément de recettes pour alléger le poids des prélèvements obligatoires ? Pas davantage ! Au contraire, les prélèvements obligatoires se sont encore un peu alourdis l'année dernière.

Non, cet argent a servi, pour une bonne part, à l'augmentation des dépenses publiques, et c'est là que le bât blesse. Je reconnais que les dépenses publiques ajoutées à celles qui étaient prévues n'étaient pas inutiles et je vous donne acte que réduire les dépenses publiques est plus facile à dire qu'à faire. Mais il est précisément de la responsabilité d'un gouvernement de maîtriser l'évolution des dépenses publiques et de choisir les priorités qui permettent, d'un côté, de les augmenter et, de l'autre, d'en réduire globalement la proportion dans la production nationale.

Par exemple, il est un élément de la dépense publique sur lequel il est possible d'agir de façon significative et immédiate, et il s'agit d'un élément très important puisqu'il en représente 11 p. 100, la charge de la dette, que vous avez augmentée alors qu'il fallait, au contraire, la réduire, et c'était possible.

M. Alain Richard, rapporteur général. On ne rembourse plus !

M. Philippe Vasseur. Or la croissance risque de ne pas se poursuivre au même rythme au cours des prochaines années, ce qui pourrait réduire vos marges de manœuvre. J'ajoute que la charge de la dette publique menace de ne pas s'atténuer, surtout si les taux d'intérêt restent orientés à la hausse.

Il faut en sortir. Pour ce faire, il existe un moyen, qu'a évoqué M. Alphandéry.

M. Alain Bonnet. Les privatisations !

M. Philippe Vasseur. Oui : reprenez la politique de privatisations que nous avons conduite entre 1986 et 1988, en affectant le produit des opérations à l'allègement de la dette publique ! Ne nous répondez pas que cela est contraire au sacro-saint principe du « ni-ni » - ni privatisation, ni nationalisation -, défini par le Président de la République car ce principe ne cesse d'être bafoué. D'ailleurs, ne vous apprêtez-vous à le violer ici même une nouvelle fois en transformant la régie Renault en une société anonyme dans laquelle des capitalistes étrangers pourront posséder 25 p. 100 du capital, alors que vous refusez aux petits épargnants français et aux salariés de l'entreprise de devenir actionnaires, comme nous le souhaitons et comme nous l'avons proposé ?

Tout cela me paraît manquer un peu de cohérence. Or nous avons besoin de cohérence et de cohésion pour lutter contre l'inégalité la plus injuste, la plus dramatique de notre pays que constitue le chômage.

M. Alain Bonnet. Quelles sont vos propositions ?

M. Philippe Vasseur. « La première inégalité est celle devant l'emploi » a déclaré M. Michel Rocard. Voilà encore un constat sur lequel nous sommes d'accord.

En dépit d'une conjoncture économique favorable et en dépit, c'est vrai, de la création de plusieurs centaines de milliers d'emplois, vous avez jusqu'à présent échoué dans la lutte contre le chômage.

Certes, officiellement, le nombre des demandeurs d'emplois a légèrement fléchi. Mais ce n'est rien en comparaison de la baisse beaucoup plus significative constatée à l'étranger. Et surtout - il ne faut pas raconter d'histoires - la durée moyenne du chômage ne cesse de s'allonger, de même que le nombre de demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an ne cesse d'augmenter. Ils sont aujourd'hui plus de 800 000 ! C'est dramatique !

Si nous voulons vraiment lutter contre les inégalités, c'est par celle-là qu'il faut commencer ! C'est sur celle-là qu'il faut faire porter tous nos efforts ! Le résultat ne s'obtiendra pas en un jour, et certainement pas en mettant en œuvre des « mesures fiscales alibis », dont nous avons entendu trop parler ! S'agissant de la lutte contre le chômage, j'approuve totalement ce qu'a dit mon collègue Edmond Alphandéry.

Monsieur le ministre d'Etat, si vous devez retenir un encouragement de l'analyse de l'économie française faite par l'O.C.D.E., ce doit être celui-ci : il faut aller plus loin dans la voie d'un libéralisme responsable, pondéré et solidaire. Autrement dit, il faut appliquer notre programme de gouvernement, adopter nos orientations économiques et financières. Ce serait certainement une bonne chose pour le pays, mais je ne sais ce qu'en penseraient vos amis et vos alliés.

M. Franck Borotra. Il n'y aurait qu'à ne pas le leur dire !

M. Philippe Vasseur. Vous avez parfois de la peine à les convaincre qu'on ne peut pas faire n'importe quoi et à ne pas vous laisser déborder par les amateurs de symboles et les marchands d'illusions. C'est votre affaire. Mais permettez que je m'interroge, pour finir, sur l'existence d'une majorité pour voter votre budget. Où allez-vous la trouver ?

M. Jean-Claude Gayssot. Si c'est un budget de gauche, nous le voterons !

M. Philippe Vasseur. Ne comptez en tout cas pas sur nous pour jouer les suppléants d'une majorité qui vous ferait défaut. Il vous reste, c'est vrai, la possibilité de recourir, une fois de plus, à l'article 49-3. Ce serait regrettable, monsieur le ministre d'Etat, et ce serait aussi à vos risques et périls ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Philippe Auberger.

M. Philippe Auberger. Merci, monsieur le président, de me donner à cette heure la parole. Ainsi, tous les groupes auront pu s'exprimer au moins une fois avant que la présente séance ne soit levée.

En décidant, sans doute pour répondre aux supplications de votre majorité d'ouvrir un débat à notre session de printemps sur les orientations budgétaires à retenir pour l'année prochaine, vous avez eu, monsieur le ministre d'Etat, une bonne idée : mettre enfin un peu d'ordre dans la discussion budgétaire. C'était nécessaire.

Faire à mi-parcours l'examen des conditions d'exécution de la loi de finances, étudier la situation de la conjoncture et les infléchissements qu'elle appelle, discuter les orientations qui peuvent être retenues comme hypothèses de travail pour la prochaine loi de finances n'est assurément pas inutile.

Il y avait d'ailleurs dans le passé un débat de ce type lorsque le Parlement était saisi d'un collectif budgétaire.

M. Alain Bonnet. Ce n'est pas la même chose !

M. Philippe Auberger. Bien d'autres parlements, en particulier le parlement anglais, qui a une longue tradition, ont des débats analogues.

Enfin, depuis la loi de décentralisation, les départements et les régions organisent de tels débats et il est même envisagé, semble-t-il, de l'imposer aux communes d'une certaine taille. Alors, pourquoi pas au niveau de l'Etat ? D'autant plus que le débat budgétaire que nous avons eu à l'automne, qui fut pourtant long et nourri, ne fut pas exempt d'impréparation, d'improvisation, voire de précipitation. Mais que l'on en juge par ces trois exemples :

Le cas le plus patent d'improvisation pour des textes qui ont été soumis à notre examen fut celui qui concerna les SICAV, les fonds communs de placement dits de moins-values.

Le Gouvernement s'est aperçu que la disposition qui permettait d'exonérer les primes de remboursement des obligations était de fait détournée de son objet et il décida d'y mettre fin, ce qui était parfaitement normal. Ce qui le fut moins, ce fut de nous proposer nuitamment un texte sur une pelure, distribué à la va-vite, quelques instants avant la discussion et sans examen préalable par la commission des finances. Nous fûmes ainsi conduits à nous prononcer sur une disposition dont les conséquences n'avaient pas été clairement envisagées. Lorsque, lors d'une nouvelle lecture, nous voulûmes l'amender, on nous opposa une fin de non-recevoir catégorique. Puis nous apprîmes par la presse, quelques jours plus tard, que la disposition que nous voulions mettre en place par voie d'amendement avait été accordée par simple lettre du ministre d'Etat à la demande de l'Association française des banques.

M. Alain Bonnet. C'est intelligent, ça !

M. Philippe Auberger. Où est, dans cette affaire, le respect dû aux prérogatives du Parlement, prérogatives pourtant rappelées, il y a peu, par le Président de la République lui-même ?

M. Bruno Bourg-Broc. Ils s'en foutent !

M. Philippe Auberger. Tout au long de la discussion budgétaire, nous avons été nombreux à insister sur l'insuffisance manifeste des crédits d'équipement des universités et nous étions là pour témoigner, en tant qu'élus locaux, des conditions déplorables dans lesquelles s'était passée la rentrée universitaire.

Monsieur le ministre d'Etat, vous êtes élu, comme moi, de l'académie de Dijon. La rentrée universitaire de 1989, dans cette académie, a été l'une des plus catastrophiques de France !

M. Michel Giraud. Vous n'avez rien vu !

M. Alain Bonnet. Plaignez-vous à Jospin !

M. Philippe Auberger. On ne nous a pas écoutés. Mais, quelques semaines après le vote du budget, on s'avisait, à la hâte, qu'il ne pouvait être question d'assurer dans les mêmes conditions et dans les mêmes locaux la rentrée universitaire de 1990.

Aussi le Gouvernement a-t-il décidé un plan d'urgence de constructions nouvelles, pour 500 millions de francs, ce qui est naturellement loin d'être suffisant. Personne ne sait exac-

tement comment cela sera financé, ni si ces crédits pourront effectivement être consommés à temps pour préparer la rentrée 1990.

La représentation nationale mériterait d'avoir davantage d'explications sur ce sujet que les propos vagues et embarrassés du ministre du budget sur les économies possibles à réaliser sur le budget des universités.

M. le ministre délégué, chargé du budget. Il faut lire le *Journal officiel*, monsieur Aubergier !

M. Philippe Aubergier. Enfin, la majorité de cette assemblée a voté, à l'automne dernier, dans la plus grande improvisation, une disposition nouvelle remplaçant, en ce qui concerne la part départementale de la taxe d'habitation, l'imposition de la valeur locative de l'habitation par une imposition sur le revenu.

Personne n'était, à l'époque, en mesure de déterminer les effets exacts d'une telle réforme. Des travaux de simulation viennent d'être effectués. Les résultats sont étonnants : 5 millions de personnes non assujetties à l'actuelle taxe d'habitation seraient désormais imposables, en particulier des jeunes et des personnes âgées. Le nouveau mode de calcul de la taxe entraînerait un déplacement important de la charge fiscale, notamment sur les habitants des communes rurales et sur les familles.

Les conclusions de cette étude sont nettes et sans appel : les incidences de cette réforme pour les contribuables sont, à bien des égards, profondément contradictoires et les effets de ce dispositif conduisent à estimer qu'il ne peut être retenu en l'état et appliqué en 1991.

Dans ces conditions, n'aurait-il pas été plus prudent de se contenter de demander au Gouvernement cette simulation sans vanter des dispositions qui se révèlent d'ores et déjà inapplicables ?

Les services des impôts ne vont-ils pas utiliser cette occasion pour éviter ou retarder une nouvelle fois la révision des taxes d'évaluation des propriétés, révision qui est pourtant promise depuis bien longtemps et qui est la base d'une fiscalité locale plus juste, celle que nous appelons tous de nos vœux ?

Au total, pour que ce débat sur les orientations budgétaires ait un véritable sens, il aurait fallu qu'il ait lieu plus tard dans la session - quelle curieuse idée, en effet, de choisir un jeudi avant Pâques pour le mener -, à un moment où l'on aurait pu disposer d'un véritable rapport sur l'exécution de la loi de finances en cours et sur la base d'un document gouvernemental indiquant précisément les orientations sur lesquelles le Gouvernement entend s'engager. Nous ne disposons de rien de tel et c'est pourquoi il s'agit en réalité d'un « vrai faux » débat...

M. Alain Bonnet. Là, il faut être prudent !

M. Philippe Aubergier. ...d'un faux débat sur un vrai sujet.

Il nous apparaît que le Gouvernement a cherché davantage à donner satisfaction à sa majorité en ouvrant ce débat, mais qu'en fait il n'est pas animé d'un réel désir d'ouvrir un débat sincère en exposant toutes les données disponibles devant la représentation nationale.

M. Alain Bonnet. Quelles sont vos propositions, monsieur Aubergier ?

M. Philippe Aubergier. Il s'agit plus d'un simulacre de débat ou d'un débat en trompe-l'œil.

M. Alain Richard, rapporteur général. Oh !

M. Alain Bonnet. Mais faites donc des propositions !

M. Philippe Aubergier. Assurément, il reste beaucoup à faire si nous voulons que le Parlement soit plus largement associé aux choix budgétaires du Gouvernement.

Néanmoins, nous entendons mettre à profit ce débat pour rappeler les points de la conjoncture qui demanderaient une plus grande attention de la part du Gouvernement et les orientations qui devraient présider à l'élaboration du budget de 1991.

Grâce aux efforts qui ont été faits par tous, et en premier lieu par les Français depuis quatre ans, la conjoncture économique, portée par un environnement extérieur favorable, est globalement assez convenable. Mais, dans cet ensemble, il

subsiste, nombre d'orateurs l'ont dit avant moi, deux points particulièrement sombres : le niveau élevé du chômage et le déficit de nos échanges extérieurs.

M. Jean-Pierre Brard. Et les inégalités !

M. Philippe Aubergier. Les progrès de la croissance économique en 1988 et en 1989 n'ont pas entraîné une diminution significative du chômage, ainsi que le relève la dernière note de conjoncture de l'I.N.S.E.E. Nous restons l'un des grands pays occidentaux à avoir le plus fort taux de chômage - 9,4 p. 100 -, taux supérieur de près de 50 p. 100 à celui de nos voisins, l'Allemagne fédérale et la Grande-Bretagne, et très supérieur également à celui des Etats-Unis et du Japon.

Par ailleurs, le dispositif en faveur de l'emploi, s'il a été périodiquement remanié, donne désormais l'impression de piétiner et son efficacité semble s'être éteinte. Au contraire, on assiste à une situation où, du fait du décalage entre l'offre et la demande, de plus en plus d'entreprises sont freinées dans leur expansion faute de trouver la main-d'œuvre nécessaire. Il y a là des anomalies particulièrement choquantes, sources de grandes inégalités et tout laisse à penser qu'on s'est en fait installé dans cette situation comme dans une sorte de fatalité impossible à conjurer.

Il y a assurément beaucoup à faire pour redonner à notre économie dynamisme et souplesse. C'est d'ailleurs ce que vient de souligner le rapport de l'O.C.D.E. dont il a été déjà fait état. Et ce ne sont pas les explications qui nous ont été données hier par le secrétaire d'Etat chargé de la formation professionnelle sur le crédit-formation qui nous feront changer d'avis. En fait, ce crédit-formation n'a pas du tout les échos qu'on serait en droit d'en attendre.

L'autre élément négatif de la situation conjoncturelle est le déficit chronique de nos échanges commerciaux aussi bien que de la balance des paiements courants. Certes, il semble que nos parts de marchés se soient désormais stabilisées et qu'une partie du déficit des échanges soit imputable au fort courant d'investissements. Il n'en reste pas moins qu'il est difficile d'accepter un déficit prolongé de la balance des paiements courants à un moment où l'on appelle de nouveau à un resserrement de la solidarité économique et monétaire, en particulier avec notre voisin allemand.

Vous avez annoncé il y a peu, monsieur le ministre d'Etat, que le déficit pourrait être résorbé, mais sans nous indiquer comment vous comptiez y parvenir. Peut-être pourriez-vous nous en dire plus ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Peut-être pourriez-vous me donner d'utiles conseils sur ce sujet, monsieur Aubergier.

M. Philippe Aubergier. Il y en a des tas !

M. Bruno Bourg-Broc. Chaque chose en son temps !

M. Philippe Aubergier. C'est vous qui avez les responsabilités, ce n'est pas moi !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Vous parlez des prérogatives du Parlement. Alors, donnez-moi des conseils !

M. Philippe Aubergier. Quels sont les grands principes qui doivent, à notre sens, guider la définition des orientations pour le prochain budget ? Ce sont assurément les mêmes que ceux qui auraient dû présider à la préparation des budgets de 1989 et de 1990, tant il est vrai qu'une politique budgétaire de redressement, qu'il s'agisse de la diminution du déficit budgétaire, des allègements d'impôts, de la maîtrise des dépenses publiques, doit s'inscrire dans le moyen terme.

Il est symptomatique de voir le peu de cas fait par le Gouvernement socialiste de la planification, en particulier de la planification financière, dans ses budgets. Le secrétaire d'Etat chargé du Plan, qui a quitté l'hémicycle, aurait peut-être pu nous donner quelques précisions là-dessus.

On nous objecte parfois qu'on ne comprend pas notre critique sur les objectifs budgétaires du gouvernement socialiste, car les objectifs assignés à ces budgets s'inscrivent dans la suite de ceux qui ont été exprimés dans la programmation financière préparée par M. Balladur en son temps - ils figuraient dans l'exposé des motifs de la loi de finances pour 1988.

Mais ces objectifs avaient été préparés pour une croissance de 2 p. 100. Or la croissance de ces deux dernières années a été de 3,7 p. 100, ce qui permet de faire davantage. Nous ne l'avons pas fait jusqu'à présent : autant d'occasions manquées.

Le budget de l'an prochain doit être, par conséquent, l'occasion de procéder à une nouvelle réduction significative du déficit budgétaire ! Du reste, j'observe que c'est l'avis exprimé avec beaucoup de force et de vigueur par notre rapporteur général qui rejoint ainsi les conclusions du gouverneur de la Banque de France dans son récent rapport au Président de la République : il a demandé une diminution substantielle de ce déficit.

Car si des efforts ont été faits en 1989 et 1990 - 15 milliards, puis 10 milliards - ils furent insuffisants eu égard à la charge de la dette et surtout à sa progression constante.

D'ores et déjà, il paraît possible de prévoir - et cela nous a été confirmé par le rapporteur général - que le crédit de la dette prévu pour 1990 serait insuffisant, compte tenu notamment de la hausse des taux d'intérêt. Si on veut avoir un financement sain du déficit budgétaire, il est donc indispensable de diminuer encore ce déficit et de prévoir, sans doute, d'aller au-delà de l'objectif qui consistait à le réduire à 70 milliards de francs dans les deux ans. Car, avec 70 milliards, nous n'arriverons pas, en l'état actuel des taux d'intérêt, à stabiliser la charge !

Sinon, il y a fort à craindre que le financement des investissements des entreprises soit perturbé, voire freiné, par l'excès de l'appel du secteur public au marché.

Une fraction importante de la marge de manœuvre qui sera dégagée pour 1991 doit être consacrée aux allègements fiscaux.

On nous avait promis d'ailleurs pour 1989 une baisse de ces prélèvements fiscaux et sociaux, dits « prélèvements obligatoires ». Or l'I.N.S.E.E., dans sa dernière note de la conjoncture - cela a été rappelé par notre collègue Vasseur - vient au contraire de montrer que les prélèvements ont repris leur marche ascendante, de 0,2 p. 100 du P.I.B. exactement, je le précise à l'intention du ministre chargé du budget qui est amateur de chiffres, et cela contrairement aux engagements pris par le président de la République dans sa *Lettre à tous les Français*.

Compte tenu de notre situation « en flèche » dans ce domaine et de la date prochaine de l'ouverture du marché unique, il y a un effort indispensable à mettre en œuvre.

Si on veut continuer à développer l'offre compétitive et soutenir l'effort d'investissement, il faut alléger les charges fiscales des entreprises et, en premier lieu, le taux de l'impôt sur les sociétés. (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*) Le processus enclenché il y plusieurs années n'est pas encore arrivé à son terme.

M. Jean-Claude Gaysot. Voilà ! Insatiables !

M. Philippe Auberger. Il faut le poursuivre car nombre de pays, l'Allemagne, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis notamment, ont des taux d'imposition des sociétés inférieurs aux nôtres. C'est indiscutable !

M. Jean-Claude Gaysot. Eh oui ! Ils ont aussi la *poll tax* !

M. Philippe Auberger. Mais cette baisse ne justifie pas que l'on maintienne une discrimination entre les bénéficiaires distribués et les bénéficiaires réinvestis : à tout le moins que ne soit pas aggravée la discrimination !

Comment d'ailleurs peut-on, monsieur le ministre d'Etat, écouter vos exhortations, dans votre campagne en faveur de l'épargne, si vous maintenez une discrimination entre l'épargne et la rémunération de l'épargne des entreprises ! C'est absolument contradictoire !

M. Jean-Claude Lefort. Et les salaires ?

M. Philippe Auberger. Cela est même « débile », comme l'a dit l'un de vos collègues, messieurs les socialistes !

M. Jean-Claude Gaysot. Le capital français est usurier !

M. Philippe Auberger. Le second objectif de la politique d'allègements fiscaux doit être de nous rapprocher de la situation moyenne des autres pays en matière de T.V.A.

S'il est, en effet, d'ores et déjà acquis qu'il n'y aura pas de suppression totale des barrières fiscales dès 1993, il paraît néanmoins indispensable de nous rapprocher plus rapidement de la situation des autres pays européens...

M. Jean-Claude Lefort. Sur les salaires ?

M. Philippe Auberger. ... afin de supprimer les distorsions qui existent actuellement.

L'effort devrait porter en priorité sur le taux majoré, qui est encore à 25 p. 100, alors qu'il devrait disparaître, et sur les rémanences fiscales qui existent en matière de T.V.A., et qui sont très lourdes pour les entreprises qui les supportent.

Un troisième effort devrait être poursuivi car il va dans le sens d'une meilleure compétitivité des entreprises et d'une meilleure prise en compte de l'effort de solidarité nationale : c'est la prise en charge par le budget de l'Etat du régime de la protection familiale. Certes deux points de cotisation, comme l'a rappelé notre collègue Alphandéry, ont été pris en charge par l'Etat, mais compte tenu de la décision prise par ailleurs de déplaçonner les cotisations...

M. Jean-Claude Lefort. Insatiable !

M. Alain Richard, rapporteur général. Il va être très dur de rédiger la motion de censure ! (*Sourires.*)

M. Philippe Auberger. ... l'effet pour les entreprises a été très limité.

Il s'agit donc d'aller nettement plus loin. Il est certain que l'effort en faveur des familles est un effort de solidarité nationale, non un effort qui doit reposer principalement, et encore moins exclusivement, sur les entreprises.

Que faut-il penser alors des autres projets de réforme fiscale qui circulent ici ou là concernant la fiscalité locale, la cotisation généralisée sur les revenus, le prélèvement à la source, et la fiscalité du patrimoine notamment ?

S'agissant de la fiscalité locale, la priorité est de mieux asséoir cette fiscalité et donc d'engager sans délai, monsieur le ministre délégué, la révision des bases et de procéder ensuite, par étapes, à l'utilisation de ces nouvelles bases. Le processus engagé semble atteint de lenteur, voire de langueur et personne - pas même vous, monsieur le ministre - ne peut dire exactement quand ces bases entreront effectivement dans l'application !

M. le ministre délégué, chargé du budget. Un mot, monsieur Auberger...

M. Philippe Auberger. Pour l'instant vous avez engagé le processus de révision mais vous êtes hors d'état de dire à quelle date il sera complètement appliqué.

M. Jean-Claude Lefort. Si, il peut le dire !

M. le ministre délégué, chargé du budget. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Auberger ?

M. Philippe Auberger. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre délégué, chargé du budget. Le projet relatif à la révision est actuellement au Conseil d'Etat. Il devrait être soumis d'ici à la fin du mois au conseil des ministres. Le parlement en sera saisi immédiatement après. Si, comme je l'espère, il est voté au cours de cette session, les opérations pourront commencer dès le début du mois de juillet et nous pourrions mettre en vigueur les nouvelles bases, je pense, en 1993.

M. Philippe Auberger. Monsieur le ministre, ma question ne portait pas sur la date à laquelle commenceraient les opérations, mais sur le calcul effectif des impôts locaux avec les nouvelles bases réévaluées. Pour l'instant, vous n'avez donné aucune date, je le constate.

M. le ministre délégué, chargé du budget. En principe, ce sera le 1^{er} janvier 1993, si nous ne perdons plus de temps d'ici à la fin de la session.

M. Philippe Auberger. Les choses durent depuis si longtemps que notre patience est à bout ! La patience à la raison fait place... (*Sourires.*)

M. Raymond Douyère. Vous auriez dû commencer en 1986 !

M. le ministre délégué, chargé du budget. J'aurai été plus rapide que M. Juppé en tout cas !

M. Philippe Auberger. S'agissant de la cotisation généralisée sur le revenu, on nous annonce sans cesse de nouveaux projets du Gouvernement, lesquels sont ensuite reportés. N'est-ce pas le signe le plus évident de l'embarras, voire de l'impéritie gouvernementale ?

S'il s'agit de trouver de nouvelles recettes et donc d'accroître encore les prélèvements, nous ne pouvons l'accepter. S'il s'agit seulement de modifier l'assiette des prélèvements à ressource constante, tout dépendra des modalités pratiques de ce nouveau prélèvement.

Quant à l'institution d'un prélèvement à la source, au titre de l'impôt sur le revenu, il s'agit d'un projet qui dépasse de loin son caractère technique : demander aux employeurs de se faire les auxiliaires d'une administration pour le recouvrement des impôts, appliquer des taux de prélèvement qui devront forcément varier selon la composition de la famille, introduire des discriminations entre les revenus salariaux et non salariaux : ces quelques questions montrent qu'une telle réforme ne peut réellement se concevoir que si le Gouvernement envisage de supprimer certaines exonérations à l'impôt sur le revenu ou veut alourdir de façon générale le poids de celui-ci.

Dans ces conditions, il serait plus honnête d'afficher clairement les objectifs !

La fiscalité sur le patrimoine a fait d'ores et déjà parler beaucoup d'elle, alors que la mission de notre commission des finances est loin d'avoir terminé ses auditions, donc de pouvoir proposer certaines mesures.

Puis-je simplement rappeler qu'à la suite d'un rapport du conseil des impôts de 1986 sur le sujet, une commission dite Aicardi s'était réunie en 1987 et avait fait de nombreuses propositions allant dans le sens de la simplification et de l'allègement - tant nous sommes ici devant un maquis inextricable ?

La majorité socialiste semble à juste titre troublée par le rapport du C.E.R.C. qui montre, de façon indiscutable, que les inégalités de revenus comme de patrimoines se sont sérieusement aggravées en France au cours des années 80. Plutôt que de vouloir y remédier tardivement en essayant de manipuler telle ou telle disposition fiscale - la plupart des victimes de ces inégalités, les jeunes et les chômeurs, notamment, ne paient pas d'impôt - il serait plus justifié de mieux orienter la dépense publique dans le sens de l'atténuation des inégalités.

Cela signifie par exemple, un meilleur accès à l'enseignement universitaire - nous revenons à la question qui a été soulevée tout à l'heure - à la formation professionnelle également, à une formation professionnelle mieux adaptée aux besoins réels des entreprises. Dans le domaine du logement, il faudrait un effort spécifique pour les titulaires du revenu minimum d'insertion...

Mme Muguette Jacquaint. Il faut augmenter le revenu minimum d'insertion et le porter à 3 000 francs !

M. Philippe Auberger. ... et pour les plus démunis qui ne peuvent pas effectivement accéder même aux logements sociaux, type H.L.M. En matière de santé et d'accès à la justice, un effort s'impose - les hôpitaux publics sont dans une situation parfois extrêmement grave.

Voilà quelques-unes des priorités budgétaires qui pourraient être retenues en 1991.

M. Bruno Bourg-Broc. Très bien !

M. Philippe Auberger. Actuellement, le Gouvernement bénéficie d'une situation doublement favorable. Poussée par l'évolution extérieure, la conjoncture économique est assez satisfaisante et donne des marges de manœuvre nouvelles intéressantes.

En outre, aucune échéance politique majeure n'est proche, ce qui laisse au Gouvernement un vaste champ d'initiatives.

En dépit de cette conjoncture favorable, la politique budgétaire et fiscale semble marquer le pas. On parle beaucoup de réformes, en particulier de réformes fiscales - taxe d'habitation, contribution généralisée sur les revenus, prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu, modification de la fiscalité du patrimoine - mais, en fait, aucun projet ne semble devoir être réellement mené à son terme à bref délai.

On est en fait dans une phase d'expectative, pour ne pas dire d'atermoiements. On attendait beaucoup du congrès de Rennes. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement de la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Philippe Vasseur. Pas nous !

M. Philippe Auberger. Disons qu'on nous en avait promis beaucoup. (*Rires.*)

M. Alain Bonnet. Et nous ? Nous avons eu Pasqua ?

M. Alain Richard, rapporteur général. Vous êtes nouveau dans l'exercice, monsieur Auberger ?

M. Philippe Auberger. Ce congrès devait préciser la ligne politique de la majorité. En réalité, le congrès de Rennes se passa à tenter, en vain, de régler des rivalités de personnes et aucun débat sérieux sur le fond n'eut vraiment lieu à ce congrès.

M. Alain Bonnet. Mais si ! Mais si !

M. Philippe Auberger. Parfois on guette un geste, un signe ou une parole du Président de la République, notamment sur le lancinant problème de la réduction des inégalités mais, en fait, les hésitations et le doute semblent aussi l'habiter et le message de *La Lettre à tous les Français* s'est trouvé, il faut le reconnaître, rapidement épuisé.

La France est-elle vraiment gouvernée ?

M. Alain Bonnet. Mais oui !

M. Philippe Auberger. On en doute parfois dans les domaines économique et financier tant la ligne directrice proposée aux Français paraît vague et incertaine.

Si des mécontentements se font de plus en plus jour, ici ou là, n'est-ce pas parce que certaines catégories sociales ont le sentiment d'être dupées ?

M. Jean-Claude Lefort. Et la bourse ?

M. Philippe Auberger. On leur a demandé des sacrifices, parfois de lourds sacrifices, et maintenant nos compatriotes se demandent : cela a-t-il toujours été utile ? A quoi bon tant de sacrifices si demain nous n'avons pas un espoir sérieux d'amélioration, si les promesses d'hier ne sont effectivement pas tenues ?

M. Alain Bonnet. Elles le seront !

M. Philippe Auberger. Il ne suffit pas d'être porté par les ondes d'une conjoncture favorable : encore faut-il avoir un cap précis et une conduite ferme du navire. Où est le cap ? Qui est le capitaine ?

Telles sont les questions que l'on est amené à se poser dans le cadre de ce débat budgétaire, sans pouvoir malheureusement trouver la réponse. C'est dommage pour notre pays ! C'est dommage pour la France ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Que le président et les députés ici présents me pardonnent de prendre la parole maintenant, mais un des orateurs m'a demandé à quel moment je comptais répondre, or je n'ai pas l'intention de le faire tout de suite ; néanmoins, à ce point de notre discussion, quelques observations peuvent peut-être être présentées pour le cas où je ne retrouverai pas au moment de répondre les brillants orateurs qui viennent de s'exprimer.

M. Alain Bonnet. C'est très prudent, monsieur le ministre d'Etat !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Monsieur Auberger, vrai ou faux débat ? Cela dépend de nous. Après avoir entendu les orateurs, de cet après-midi, j'ai le sentiment que nous avons plutôt un vrai débat ! Vous avez posé des questions. Si je n'approuve pas nécessairement vos critiques, je considère que l'échange auquel nous avons procédé est utile.

Ensuite, je voudrais corriger quelques inexactitudes, sans passion. On nous a dit que nous avions un taux de chômage élevé. C'est vrai. Vous nous avez demandé : « Quel est le

cap ? ». J'ai répondu : notre politique économique doit être orientée avec comme objectif principal la lutte contre le chômage.

Je n'entrerai pas dans le détail des explications propres à la situation de la France, mais il ne faut pas dire n'importe quoi à propos du chômage. Le taux de chômage en France est de 9,4 p. 100. Ce n'est pas le double du taux constaté ailleurs.

M. Jean-Claude Gayssot. C'est trop !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. C'est beaucoup trop, j'en suis convaincu, mais la moyenne de la Communauté économique européenne est à 8,6 p. 100.

M. Franck Borotra. Bien sûr, le Portugal, l'Espagne... !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Le taux en République fédérale d'Allemagne, n'est pas moitié moindre, c'est 7 p. 100. Au Royaume-Uni, c'est 6 p. 100...

M. Franck Borotra. 50 p. 100 de moins !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Permettez-moi de souhaiter pour la France qu'elle ne soit pas dans le même état que le Royaume-Uni sur le plan économique et financier !

Aux Etats-Unis, il est vrai, le taux de chômage est de 5,2 p. 100.

Une observation au sujet des effets de la conjoncture sur notre économie. Au fond, rien là de nouveau : quand les choses vont mal, c'est la faute au Gouvernement. Quand elles vont bien, en revanche, c'est grâce au vent de la conjoncture internationale qui nous pousse...

M. Jean-Claude Lefort. Vous nous l'avez déjà fait !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Tout cela n'est pas exact...

M. Philippe Vasseur. C'est limite !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. En 1989, il y a eu dégradation de la croissance dans plusieurs pays industriels, notamment aux Etats-Unis et dans le Royaume-Uni. La France a su faire face, en particulier parce que son économie s'est assainie et aussi parce que, dans la Communauté économique européenne, la bonne position de notre monnaie nous a permis, je crois, d'affronter les difficultés du présent.

A cet égard, mesdames, messieurs les députés, une remarque. Quelques-uns d'entre vous ont parlé de la monnaie, M. Alphandéry entre autres. On a procédé à des comparaisons entre la France et l'Allemagne, notamment sur les plans de l'emploi et des salaires. Je souhaiterais que nous puissions avoir une économie où les indicateurs cités correspondent davantage. Je voudrais souligner que si l'Allemagne est mieux lotie que notre propre pays pour ce qui est de l'emploi et des salaires, la raison en est simple : c'est que l'Allemagne a depuis longtemps une monnaie solide...

M. Jean-Claude Lefort. Surtout, elle n'a pas la bombe !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Elle a consolidé sa monnaie au fil des années. Entre 1974 et 1980, nous n'étions pas au pouvoir, et le franc avait perdu 25 p. 100 de sa valeur par rapport au deutchmark. Entre 1981 et 1986, le franc avait perdu encore 28 p. 100 de sa valeur : mais permettez-moi de vous signaler que cette dévaluation...

M. Frank Borotra. Trois dévaluations !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. ... du franc par rapport au mark était inscrite dans les résultats obtenus par l'un et l'autre pays en matière d'inflation entre 1974 et 1981.

Au 31 décembre 1981, le taux d'inflation en France était de 14 p. 100, en Allemagne de 6 p. 100. Ces 8 p. 100 d'écart, nous les avons supportés entre 1981 et 1983. Entre 1984 et 1986, le franc n'avait rien perdu face au mark. Je le sais puisque j'étais ministre des finances à cette époque ! De 1986 à 1988, voici le retour, disons du courant « dévaluationniste » de l'économie française avec lequel la droite s'identifie historiquement. Mais je ne veux pas tomber dans le même travers que vous, monsieur Auberger. Vous avez parlé du gouvernement « socialiste ». Je comprends bien qu'il s'agit d'une

consigne. Pour ma part, je ne parlerai pas de gouvernement « capitaliste » pour le gouvernement que vous souteniez de 1986 à 1988 - encore qu'il l'était. En tout cas, de nouveau, en 1986, la thèse dévaluationniste l'a emporté et le franc a perdu 10 p. 100 par rapport au mark.

Toujours est-il que, depuis le retour du gouvernement socialiste au pouvoir, le franc n'a rien perdu par rapport au mark. Il s'est même consolidé. L'écart des taux d'inflation, historiquement, n'a jamais été aussi faible. Les taux sont trop élevés, pour des raisons internationales. Mais l'écart, monsieur Auberger, monsieur Vasseur, sur les taux du marché obligataire, est de un point. Personne ne peut le contester. Le taux d'intervention de la Banque de France, à cause de la conjoncture internationale, a augmenté de 2 p. 100, celui de la Bundesbank de 4 p. 100.

Voilà la réponse à vos préoccupations, et je remercie le groupe communiste de m'avoir invité à m'inspirer de ce qui se passait en République fédérale d'Allemagne, non pas, je l'ai bien noté, en République démocratique allemande. (*Sourires.*) Je crois en effet que cela nous sera très utile car, avec une monnaie solide, on peut construire le progrès social.

Enfin, monsieur Vasseur, vous avez parlé des prélèvements obligatoires avec des accents émouvants, et je partage naturellement la solidarité que vous avez exprimée, une fois n'est pas coutume, avec le Président de la République. Mais quel était leur taux en 1984 ? 44,6 p. 100. Quel est-il aujourd'hui, en 1989 ? 44,4 p. 100. Il y a donc eu, entre 1984 et 1989, une amélioration. Mais à combien ce taux s'élevait-il, monsieur Vasseur, monsieur Auberger, à l'époque où le gouvernement capitaliste que vous souteniez était au pouvoir ? A 44,8 p. 100, soit le record absolu de la V^e République.

M. Philippe Vasseur. C'était l'héritage !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Je vous en prie. Ces chiffres sont incontestables et vous ne devriez pas les contester.

M. Philippe Auberger. Il manque quelques années dans votre séquence. Vous choisissez soigneusement !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. J'ai d'ailleurs observé que M. Alphandéry avait donné à son discours une tonalité différente. Cela ne veut pas dire, comme il n'a pas approuvé tout ce que j'avais dit, que j'approuve tout ce qu'il a dit. Mais il a eu un jugement responsable sur la situation de notre économie.

M. Philippe Auberger. Dites-le lui personnellement. Le voici justement qui revient !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Mais je n'hésite pas à le lui dire : il a porté un jugement responsable, fait des propositions et émis des critiques raisonnables. Le groupe socialiste aussi a fait part de son approbation sur certains points et formulé des suggestions sur d'autres. Votre embarras à vous, monsieur Vasseur et monsieur Auberger, est extraordinaire. Vous avez évoqué de faux problèmes pour ne pas répondre à la vraie question. Notre économie va mieux, notre monnaie est solide : il était douloureux, de votre part, d'en rendre hommage au Gouvernement.

Mme Muguette Jacquaint. Il n'y a que les salariés qui vont de plus en plus mal !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Sa majorité lui a reconnu ce mérite. Après tout, les choses sont rentrées dans l'ordre. Et je trouve que cela est très bien.

M. Jean-Claude Lefort. Et les inégalités ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Les inégalités, nous nous en sommes occupés et nous continuerons à le faire. Je relève d'ailleurs que c'est le chômage qui a été jugé, sur tous les bancs de l'Assemblée, comme la principale des inégalités.

M. Jean-Jacques Jegou. Tout à fait !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. C'est une raison supplémentaire pour moi d'éviter aujourd'hui tout dérapage qui conduirait, demain, à accroître le nombre des chômeurs. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

3

RENOI POUR AVIS

M. le président. La commission des finances, de l'économie générale et du Plan demande à donner son avis sur le projet de loi relatif à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission de la production et des échanges (n° 1229).

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le renvoi pour avis est ordonné.

4

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt-deux heures, deuxième séance publique :

Suite du débat d'orientation budgétaire.

(La séance est levée à vingt heures vingt-cinq.)

*Le directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,*

CLAUDE MERCIER